



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

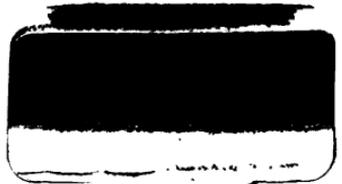
A 1,001,485

PROPERTY OF

The  
University of  
Michigan  
Libraries

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS











# JOURNAL

DE

## JEHAN GLAUMEAU

BOURGES, 1541-1562

Publié pour la première fois avec une introduction  
et des notes

PAR LE PRÉSIDENT HIVER.



**BOURGES**  
JUST-BERNARD.  
EDITEUR.

**PARIS**  
AUBRY, RUE DAUPHINE, 16.  
LIBRAIRE.

1867.

DC  
611  
B 532  
G 55

*Tiré à 350 exemplaires.*

N° 184

## INTRODUCTION.

Tous les historiens du Berry ont connu le journal de Jehan Glaumeau : La Thaumassière qui le cite et le suit pas à pas, mais en abrégeant trop; Catherinot qui en fait son profit sans le nommer; et M. de Raynal ayant eu la bonne fortune d'en retrouver le manuscrit autographe à la Bibliothèque impériale (alors dans les papiers de d'Hozier, aujourd'hui n° 14,380 du fond français), nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Delisle, membre de l'Institut, l'un des conservateurs, en obtenir l'excellente copie que nous publions.

Ce n'est pas que nous entendions prendre le moins du monde parti pour la personne du semi-prébendé de Moutiers-Moyen, prêtre concubinaire qui tout naturellement devait échoir à la réforme et dont nous ne savons d'ailleurs que ce qu'il confesse.

En effet, peu importe l'auteur, si le Mémorial qui est son œuvre nous initie au mouvement, à la vie intime d'une cité importante, dans un temps non-seulement d'effervescence dans les esprits, mais de troubles religieux et politiques, se traduisant en séditions et en guerres civiles; et si, empreint de couleur locale, et non sans mérite au point de vue de la forme et du style, il reflète cette époque avec charme et sans parti pris. Le parti pris, le système, c'est l'écueil des histoires en règle, contemporaines ou non, qui trop souvent plaident pour une cause; la naïveté, le laisser-aller au courant des impressions ambiantes et du moment, c'est ce qui fait à bon droit rechercher ces journaux écrits au jour le jour, beaucoup plus pour l'auteur que pour le public, allongés si l'on veut par des choses oiseuses et des puérités, mais d'où la vérité coule à pleins bords.

D'ailleurs, même pour l'histoire générale, la vérité philosophique ne peut être déduite que des détails; ce sont comme autant de témoignages dont l'historien, véritable juge quand il comprend sa mission, doit s'efforcer de dégager le point de vue vrai, en les rapprochant et les soumettant au jugement de sa conscience; mais, quant à l'histoire locale, elle n'a de vie et de charme que par

les détails : détails de familles, détails de mœurs, de vie privée et publique, détails de fêtes, idées régnautes et courantes, même menues anecdotes.

Dans ces vieilles cités, d'où la vie s'est trop retirée au profit de la capitale, il y a, on peut dire, de la part de tous curiosité et orgueil à reconstituer, à localiser le passé. Là c'est une famille qui retrouve les traces de son ancienne origine ; *le magnifique du pont d'Auron* est la souche d'un général de Napoléon ; cette salle aux voûtes ogivales avec clefs chargés de l'écu de Sancerre, aujourd'hui chambre à coucher d'une jeune femme, c'était le réfectoire des fougueux enfants de Saint-Dominique, c'est là où a été inaugurée la célèbre Université de Bourges, foyer intellectuel dont l'éclat passager ne peut être comparé qu'à ces éclairs après lesquels l'obscurité paraît et reste plus profonde ; cette chaire de pierres, c'est celle où s'essaya Calvin ; ce vieil hôtel au coin de la rue Trompette, où se tenaient les prêches des Huguenots, il a été bâti dans le refuge des Bénédictins par les frères Colladon, ces esprits d'élite qui se jetèrent dans la réforme comme dans une seconde renaissance, et allèrent à Genève fonder avec Calvin et Théodore de Bèze, cette démocratie

religieuse qui bientôt se posa en France adversaire redoutable du pouvoir royal.

Car qu'on se pénètre bien de cette vérité historique : ce n'était pas la tolérance, c'était la guerre, c'était la révolution que voulait Calvin : *non veni mittere pacem sed gladium* (1) ; Luther avait fait la guerre à Rome avec les princes et à leur profit ; l'audacieux écolier de Bourges déclarait la guerre et à Rome et aux princes. C'était en effet à Bourges qu'*écolier, mais déjà enseigneur*, il s'était comme révélé à lui-même dans ses contacts avec Wolmar ; et trois ans après, simple réfugié, âgé de vingt-six à peine, mais affirmant avec une foi singulière sa personnalité et sa mission, il s'emparait de la révolution de Genève, la faisait tout à la fois religieuse et politique, donnant une base démocratique commune à la religion et à la société civile, caractère distinctif de la seconde phase de la réforme, de celle qui s'appela de son nom, *le Calvinisme* ; mais se réservant de dominer aussi despotiquement l'une que l'autre par le consistoire, oligarchie démocratique, pesant autant sur la cité que sur les consciences, que lui, ou les ministres ses disciples, partout propagèrent et dominèrent

(1) Epigraphe, suivant Mézeray, du livre célèbre de Calvin : *Institution de la religion chrétienne*.

et qu'il firent haineuse, arrogante et persécutrice.

Mais ce n'était pas assez pour Calvin de dominer à Genève ; de Genève il jetait le gant à la France, appelant, ralliant à lui toutes les impatiences, tous les mécontentements, tous les fanatismes, poussant ces esprits agités à travers les brèches faites par le temps à des institutions vieilles ; enfin donnant le mot d'ordre aux résistances et aux séditions contre lesquelles François I<sup>er</sup> dut réagir après dix ans de tolérance libérale. De là, sous ces faibles successeurs, l'ambition des princes y aidant, les longues et affreuses guerres civiles dont les premiers brandons furent allumés à Orléans et à Bourges par les Religionnaires ; de là les consistoires, les colloques républicains à l'image de Genève, qui survécurent à ces guerres dans plus de trois cents villes, avec lesquels Henri IV capitula, et dont il fallut le génie et la puissance de Richelieu pour avoir raison.

Enfin, comme s'il appartenait au génie de marquer son passage par des traces indélébiles, l'esprit de Calvin resta vivant à Genève ; sa personnalité envieuse et hautaine y reparait deux cents ans plus tard avec un simple changement de costume dans la personne de J.-J. Rousseau ; et après lui ce sont les doctrines imprudentes des

publicistes génevois qui hâtent notre révolution dont ils furent les premières victimes.

Le journal de J. Glaumeau s'étend de 1542 à la reprise de Bourges en 1562 ; auparavant il y aurait eu dans cette ville, suivant Théodore de Bèze et Catherinot, deux martyrs des croyances nouvelles ; mais le silence de Glaumeau rend indubitable que, pendant les vingt ans que comprend son récit il n'y eut pas à Bourges de supplices et pour ainsi dire point de rigueurs ou de persécutions contre ceux qui étaient ou allaient être ses co-religionnaires ; bien plus, il en résulte que les idées nouvelles dont elle était profondément empreinte s'y faisaient hardiment jour, et qu'il en était de l'épouvantail des édits comme de la potence plantée en 1558 aux prés Fichaut, laquelle n'empêchait pas une foule innombrable d'y chanter chaque soir, pendant plusieurs mois, les psaumes de Marot.

Effectivement c'était surtout de Bourges qu'il fallait dire que le grec et l'hébreu y avaient provigné l'hérésie ; à l'heure où en Allemagne tant de gens doctes se ralliaient aux hardiesses de Luther, touchaient à l'arche sainte, discutaient, repoussaient en haine d'abus trop réels, ce que la tradition avait admis ; les largesses de François I<sup>er</sup>

ou l'éclat de nos universités attiraient beaucoup de ces étrangers en France, et parmi celles-ci le brillant enseignement d'Alciat donnait l'un des premiers rangs à l'école de droit de Bourges ; c'est ce qui y avait amené l'helleniste allemand Melchior Wolmar, c'est ce qui y conduisit Calvin ; nous avons dit ce qui résulta pour le monde de cette rencontre : voici les traces profondes qu'elle laissa à Bourges.

Dans l'église il y eut des défections éclatantes et nombreuses ; le bénédictin Jean Michel qui en donna le signal et en 1538 paya du supplice son ardent prosélytisme ; le prieur des Carmes, Pierre Bouquin, savant théologien ; le jacobin J. de Bosco ; enfin ces Augustins auxquels Calvin avait enseigné autre chose que la rhétorique et auxquels non sans raison on interdisait la chaire de Saint-Etienne en 1553, car quatre d'entre eux bientôt apostasiaient, dont deux, Augustin Marlorat et Jean de l'Epine, furent des plus renommés parmi les ministres qui parurent avec Théodore de Bèze au Colloque de Poissy.

Parmi les docteurs, Alciat souriait des plaisanteries contre la Sorbonne, et ses illustres successeurs glissaient tous vers l'hérésie ou le doute, ce qui faisait dire à Catherinot dans ce latin qui n'est

qu'à lui : « *annò priore (1561) abrogatum fuerat à sequiore academicorum parte sacrum illud liturgicum et thomaturgicum quod antiqui, missas, non missam, vocabant; tunc enim tempore, et paulo ante, Hotomanus et Donellus negabant, Duarenus et Cujacius dubitabant, Balduinus autem, Proteo mutabilior et versatilior cothurno modo negaverat, modo affirmaverat* (1). On sait la réserve de Cujas, et comme il se ménageait au milieu de ces disputes ; mais son testament trahissait des aspirations réformistes, et on le voyait dans une lettre tirée par M. de Raynal de l'édition de Fabrot exprimer ses regrets de ne pouvoir ouïr l'évêque apostat Spifame, *os illud probum pietatis plenissimum.*

Enfin, sans parler d'Asnières, petit centre cathéchéisé par Calvin et qui lui est resté fidèle au milieu de populations exclusivement catholiques, la réforme avait fait dans le sein de la bourgeoisie riche et éclairée de tels progrès qu'on voyait plus de trente familles échevinales taxées comme religionnaires après la reprise de la ville en 1562, et que trois d'entre elles, les Tulier, les Gérard, les Col-ladon, avaient quitté Bourges pour Genève. Ger-

(1) *Fort biturcensis inscriptio*, p. 30.

main Colladon devenait le jurisconsulte de cette démocratie, de même que François Hotemann en était le publiciste anti-monarchiste ; et si on joignait à ces noms ceux de Nicolas Colladon, successeur, de Calvin dans la chaire de théologie, de Marlorat et de Jean de L'Epine, c'était un groupe d'élite sorti de Bourges, car Calvin et Théodore de Bèze en venaient également, qui fondait la puissante oligarchie puritaine qui fut bien près de s'imposer à un grand royaume.

On conçoit ce que pouvait être dans un pareil milieu l'action sur les masses des prédicants et leur propagande ; aussi voyons-nous qu'à la sanglante justice faite de Jean Michel, sous l'influence probable du président Lizet alors à Bourges pour la rédaction de la Coutume, succédait, la cité étant laissée à elle-même, non pas de la tolérance, mais une faiblesse et un relâchement, non-seulement plus en harmonie avec le caractère berruyer de sa nature mou et non arrêté, mais trahissant la défaillance et la désertion de l'autorité sous le mouvement et la pression de l'opinion.

En vain l'église, suivant les récits de Glaumeau conformes à la remarque faite par Théodore de Bèze, multipliait les processions, les hommages publics aux restes et à la mémoire des saints ;

ces cérémonies pompeuses, on y insultait publiquement, aux Prés-Fichaut, par le chant des psaumes de Marot; ces reliques processionnellement promenées dans la ville et jusqu'alors naïvement vénérées, bientôt une minorité fanatisée les jetterait aux gémonies.

En effet, ce n'est pas simplement avec de la théologie qu'on émeut les masses; pour les soulever il faut matérialiser les idées, il faut donner un aliment, chercher et dénoncer des victimes à leur colère. En Bohême, à la vue du calice, c'est-à-dire de l'emblème de la communion sous les deux espèces que Rome refusait, la populace en fureur se ruait sur les magistrats de Prague, et recevait sur des piques leurs corps jetés par les fenêtres. En France, la réforme se résuma pour le peuple dans la prière en français et dans le mépris et la haine des images; et on lui donna celles-ci à briser.

Dès 1525 ou 1524, Lefebvre d'Estaples, grand vicaire de l'évêque de Meaux Brissonnet, avait publié à Paris chez Simon de Collines la première version littérale du Nouveau-Testament en langue vulgaire, version prohibée avec la dernière rigueur par le Parlement. Mais les allures françaises requéraient quelque chose de moins dogmatique

et de moins sévère, quelque chose qui se substituât à la liturgie de l'église catholique; là on chantait, il fallait aussi chanter, et chanter autre chose; et on se mit à chanter les psaumes dont le libertin Marot avait commencé la traduction en vers, terminée ensuite par Théodore de Bèze et qu'un nommé Louis Bourgeois avait mis en musique à quatre parties.

Ce chant des psaumes qui constitue aujourd'hui encore tout le culte, toute la liturgie calviniste, c'était alors le ralliement politique des religionnaires; c'était le moyen d'attirer et d'agiter par l'attrait toujours grand de la nouveauté.

Ce qu'on faisait à Bourges, aux *prés Fichaut*, en 1559, on l'avait fait l'été précédent à Paris au *prés aux Clercs* (1), et tant était grande l'anarchie des esprits que l'évêque de Valence, Montluc, parlant le 21 août 1559 à la conférence de Fontainebleau, osait encourager publiquement ce qui n'était au fond qu'une bravade contre la religion dont il était le pontife et une sédition politiquement condamnable, l'église établie étant une partie de l'Etat : « Mesdames, disait-il aux deux » reines, pardonnez si j'ose vous supplier qu'il

(2) De Thou, livre 10.

» vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons  
 » folles, vos filles et toute votre suite ne chan-  
 » tent que les psalmes de David et les chansons  
 » spirituelles qui contiennent louanges de Dieu...  
 » défendre le chant des psalmes, c'est donner oc-  
 » casion de dire qu'on veut empêcher que ses  
 » louanges soient publiées et entendues d'un cha-  
 » can (1). »

Cette anarchie des esprits et des idées allait trop au génie astucieux de Catherine de Médicis, devenue régente, et qui, en fait de croyance, ne connaissait guère que l'astrologie, pour ne pas y donner les mains. Ainsi, au Carême de 1561, à Fontainebleau, on ne montrait à la cour que mépris pour l'ancien culte ; Montluc y prêchait, en habit court, les doctrines nouvelles ; à son instigation la reine écrivait au pape, au mois d'août suivant, la longue et curieuse lettre analysée par de Thou, dans laquelle plaidant sans détour pour la Réforme, elle demandait notamment que les psaumes fussent chantés en langue vulgaire et les images ôtées des églises (2).

Enfin en janvier 1562 elle était prête, sous la

(1) La Popelinière, livre 6, folio 374 de l'édition in-8°.

(2) De Thou, livre 28.

même influence, à faire promulguer, comme édit, les articles suivants :

On ôtera des temples et de tous les lieux publics les images ou représentations de la Trinité ; on supprimera de même les images des personnes profanes et de toutes celles dont la sainteté n'est pas attestée par les martyrologes, les statues, images et représentations lascives et immodestes, comme aussi celles des bêtes.

On ne laissera sur les autels que la représentation de la croix, les autres images seront mises le long des murs et auprès des portes.

On n'ornera plus les statues ou images des saints de couronnes, bouquets et habits ; on ne brûlera plus d'encens, on n'allumera plus de bougies devant elles ; on ne les portera plus en procession par les rues et dans les temples ; on s'abstiendra de les saluer, de les baiser, de leur faire des vœux et des présents, et de leur donner des marques de culte et de vénération (1).

Comment dès-lors l'évêque apostat Spifame aurait-il craint de faire publiquement la cène dans la grande salle du Palais royal de Bourges, le dimanche 11 janvier 1561 ?

(2) De Thou, livre 29.

Le bris des images et des tombeaux auquel les Réformés s'étaient déjà livrés violemment à Blois et à Tours (1), n'était-il pas désormais comme autorisé et légalisé par l'édit préparé de l'ordre de la Régente ?

Et quand, lors de la prise d'armes à laquelle l'événement de Vassy servit de prétexte, le saccagement des églises et des tombeaux accompagna partout la surprise des villes, ne pouvait-il pas sembler à beaucoup qu'on ne faisait qu'exécuter ce qui au fond ne répugnait pas à cette princesse, ce qu'officiellement elle avait eu la pensée de prescrire.

Aussi fit-elle, dit avec raison Mezeray, plus de huguenots en six mois que les prédicants en avaient fait en trente ans, et les voit-on, le 17 août 1561, se battre à armes égales, dans les rues de Bourges, contre les catholiques.

Le journal de Glaumeau ajoute quelques détails à ceux connus sur la surprise de cette ville par les Religionnaires ; il y en avait 3,000 en armes à la porte Saint-Ambroix pour tendre la main au comte de Montgomery ; elle fut d'ailleurs occupée avec ordre et méthode ; mais le lendemain,

(1) V. Papiers des Pot de Rhodes, p. 83.

après le sermon fait sur les marches de Saint-Etienne, *on commença à abattre les idoles et la messe du tout cessa..... et toutes les compagnies se logeaient aux logis de messieurs les chanoines et autres papistes auxquels logis trouvèrent force munitions et aussi de leur part firent grande chère.....*

Enfin Charles IX rentra dans la ville par capitulation, après lui avoir envoyé vainement 1,500 boulets. D'abord on châtia, seulement en leurs biens, ceux qu'on appelait les Huguenots, mais, le Roi parti, on les mit hors de la ville..... *et il en sortit comme on disait, plus de deux mille..... je sais bien de ma part, ajoute Glaumeau, comment je fus traité (1), toutefois, sans en parler plus-avant, je mets le tout entre les mains de ce bon Dieu.....*

Et son récit finit par quelques lignes sur la peste qui suivit le siège.

Quant à nous, nous terminerons de notre côté par cette remarque : le succès est plus difficile à gouverner que la mauvaise fortune ; il est l'épreuve des partis ; en 1562 la Réforme était en France à son apogée ; le cénacle des lettrés n'avait pas

(1) Il était compris dans le rôle des taxés suivant l'extrait que nous publions d'après Catherinot.

encore reconnu qu'il se fourvoyait dans ce milieu étroit, affecté et sans grâces ; Catherine, indifférente, allait à elle pour se défendre des Guize ; et peut-être le pays entier eut suivi la Cour si cette audacieuse minorité n'avait pas tenté de s'imposer violemment et par la guerre, si, fière d'un succès d'un jour elle n'avait pas traité les villes et les grandes villes en vaincus, si enfin, en heurtant avec témérité le peuple dans les objets de son respect, elle ne l'avait pas, de ses mains et par ses violences, rejeté dans la foi de ses pères.

Qu'on voie les villes principales surprises par les Huguenots en 1562, Lyon, Rouen, Orléans, Bourges, Meaux, Toulouse, ce furent celles qui depuis se montrèrent exclusivement catholiques, où, tristes représailles, se fit déplorablement sentir le contre-coup de la Saint-Barthélemy, et qui restèrent le plus longtemps acquises à la Ligue.

# JOURNAL

**De l'histoire de Berry depuis 1541 jusques en  
1562, composé par Jehan Glaumeau, natif  
de Nohan le Ferron en Touraine, pres-  
tre semi prebendé de Montermoyen  
et despuis hérétique.**

*L'an mil cinq cent vingt-quatre.*

En l'année susdicte, le vingt-quatrième jour de La prise du roy  
Françoys. febvrier, le jour Sainct Mathias appostre, fut print le noble Roy Françoys, Roy de France, faisant pour lors la guerre contre le roi d'Espagne ; et fut mené le dit Roy François prisonnier en Espagne, puis après troys de ses enfants furent menés en sa place.

En ceste année mesme et quelque temps au Le temps auquel  
régnait  
Martin Luter. paravant, aussi quelque temps après, regnoit

un nommé Martin Luter, lequel publiquement par tout le païs, ainsi qu'on disoit, preschoit l'évangile et purement et senement, ainsi qu'on disoit, annoncoit la parolle de Dieu.

J'ai extraict les choses susdicte d'ung vieil livre de l'eiglise de Moutiersmoyen de Bourges, et fis ledict extraict le dixième jour de septembre, l'an mil cinq cent cinquante-trois.

C'est icy l'an et jour que je nasqui.

L'an et jour que je nasquis.

L'an mil cinq cent dix-sept, le vingt-septième jour de décembre, c'étoit le jour et feste de monseigneur Sainct Jehan, je nasqui et fus baptisé sur les fonds de la paroisse de Nouhan le Ferron, en Touraine (1), par un nommé messire Jehan Mocquet, alors adcenseur (2) de la cure de Nouhan.

Quand je fis faire premyèrement ma barbe.

L'an mil cinq cent trente-huit, le cinquième jour d'avril d'avand Pasques, je fis faire premyèrement ma barbe.

(1) Nouans, canton de Montresor, arrondissement de Loches.

(2) Ou accenseur, celui qui prend à cens ou à bail ; ici le prêtre qui desservait une paroisse, comme fermier du bénéficiere qui en était titulaire.

(Le quatriesme jour de febvrier, l'an dict mil La mort de feu ma-  
cinq cent et quatre, mourut la dame qui a fondé dame la duchesse  
l'esglise de la Nunciade de Bourges.) de Berry, laquelle  
a fait bastir l'es-  
glie de la Nun-  
ciade de Bourges

*L'an mil 544.*

Grand flambe de feu longue à merveille et grosse au bouct d'ambas tellement que c'étoit chose merveilleuse à voir et chacun en estant esbay ne sçavoit on qu'en juger.

En la mesme année le troysième jour de sep- Un faux monoyeur  
tembre fut pandu et estranglé un faux monoyeur premyer pandu  
au marché de Poysier (1), ce qu'on n'avoit jamais au lieu de Poy-  
faict au dict lieu par ci-devant. sier.  
(Article raturé.)

En ceste année le dimanche, douzième jour de Le lieu, le jour et  
mârs et de caresme, le dimanche qu'on chante à an que je dis ma  
l'introïte de la messe *Oculi*, c'estait aussi le premyère messe.  
jour Saint Grégoire, je dis ma première messe,  
en l'eiglie parroichiale de Nouhan en Tourraine.

(1) C'est le marché du Poirier qui se tenait à Bourges entre la Sainte-Chapelle et la rue encore appelée : *rue du Vieux-Poirier*. — *Poysier* se dit encore pour *Potrier* dans les campagnes de l'ancien Berry.

En la dicte année  
vandanges au  
moys d'octobre. La dicte année fut autant tardive qu'on n'en  
aye point veu passé de longstems, car on ne  
commance point à vandanger jusques au moys  
d'octobre.

L'an mil cinq cent quarante-deux, Pasques  
estoyent le neupvième jour d'apvril. La dicte  
année fut bien froide et bien tardive. Les vignes  
n'avoyent enquire guère poussé au moys de may,  
et à la Magdalaine on n'avoit point enquire  
amassés des bleds ou bien peu.

Quand je fus à  
Tours voir jouer  
les actes des  
apostres. En ceste année, le dixième jour de may, je  
party de Bourges pour aller à Tours, car alors on  
y jouyet les Actes des Apostres (1). Après avoir esté  
là troys et quatre jours, je party de ladicte ville

De Tours au mont  
Saint-Michel. de Tours et m'an allay au mont Saint-Michel. Je

(1) *Le triomphant mystère des actes des apostres*, par Arnoul et Simon de Greban, représenté à Bourges en 1536, représentation ou monstre dont Jacques Thibault, sieur de Quantilly, a laissé une curieuse relation, publiée par Labouvie en 1836, d'après le manuscrit existant à la bibliothèque de Bourges à la suite de l'édition de ce mystère imprimée en 1537, par N. Cousteau, pour Guillaume Alabat, bourgeois et marchand à Bourges.

Si l'on s'en rapporte à Catherinot (*le Calvinisme en Berry*, p. 7), le mystère des actes des apostres aurait été représenté à Issoudun en 1534 avant de l'être à Bourges; il fut également représenté à Paris en décembre 1540.

arrive audict lieu le jour de Penthecouste, qui estoit le vingt-huitième jour de may. Et le dict jour je dis la messe en l'eiglie dudit mont Saint-Michel, puis m'en retournoy enquore par Tours et de là en ceste ville de Bourges.

En la mesme année le vingtième jour de jung, après que je fus de retour de mon dict voyage, je m'an allay demorer au grand Hostel (1) et regentoys soubs maistres Denys Clavière, et Nycolle Brunet principaulx dudict collége, puis le premier jour de décembre en suyvant, je tins le collége quelque temps avec ledict Brunet.

Régent au grand hostel, puis après principal.

*L'an mil 542.*

Au commencement de janvier, ou dit an, passa par ceste ville de Bourges envyron deux ou troys milles Enquenez (2), et alloient en armes pour le

Une quantité d'ansquenez passés par ceste ville.

(1) Le grand hôtel, c'était l'hôtel Jacques Cœur, désigné sous ce nom dans le plan de Nicolai, de 1567. On n'avait pas conservé de notion de l'existence de ce collége qui dut être fermé, lorsqu'en 1552 l'hôtel fut vendu à Claude de l'Aubespine.

(2) Lansquenets ; ces mouvements de troupe étaient la conséquence des grands préparatifs de guerre qui se faisaient alors en France et en Espagne.

roy François. Ils entroyent par la pourte d'Auron et sortoyent à Saint-Priué.

Un long froit et neiges et nulles fleurs en mars.

(Raturé.)

Ladicte année fut bien froide comme nous avons dict dessus, tellement que les neiges furent sur terre voyre bien haultes, envyron troys moys sans fondre, au moyen de quoy n'y avoit fleurs ne bouton dans les arbres à la fin de mars, ce que d'aultre fois on a veu à Noël au moins aux amandiers.

Les eaux déryvées et les levées du molin de la Chappe rompues.

L'an susdict le dix huitième jour de mars, c'estoit ung jour de Pasques fleuries et toute la sepmaine sainte ensuyvant, les eaulx étoyent partout derrivées aux grosses rivyères et furent sy grandes au molin de la Chappe qu'elles emmenèrent une grande partie des levées dudict molin et firent des maulx beaucoup.

L'an mil cinq cent quarente troys, Pasques estoyent le 25<sup>e</sup> jour de mars, et le dict jour gella tres âprement avec neiges ; mais, la grâce à Dieu, ne fist aulchun mal. La dicte année fut

assez fertile mais sujette a beaucoup d'ynfor-  
tunes comme nous verron.

Le clocher Saint-  
Estienne enlevé  
sur l'eglie.

En ceste année au moys de juillet fut erygé et  
basty le clocher, lequel est de present sur le  
millieu de l'eiglie St Estienne de Bourges (1).

En la mesme année le second jour d'aust je  
party de Bourges pour aller à Poictiers, mener  
un escollier de ceste ville de Bourges, nommé  
maistre François de Cambray (2).

Quand je fus à  
Poictyers.

Alors que j'estoys audict Poictiers ma mère  
arriva en ceste ville pansant me trouver icy. Je  
vins troys jours après qu'elle fut arrivée. Ce fut

La venue première  
de ma mère en  
ceste ville.

(1) Cette flèche très-élevée revêtue de plomb et surmontée  
d'une croix en bronze de douze pieds d'élévation dominait  
le comble de la grande nef au droit des portiques latéraux,  
là où par suite celle-ci est contre-butée par trois rangs  
d'arcs rampants; entièrement achevée suivant Glaumeau en  
1564, on la détruisit en 1716 parce qu'elle semblait trop sur-  
charger la voûte et la charpente; elle est figurée dans les an-  
ciens plans.

(2) Petit-fils de Jean, valet de chambre du duc de Berry,  
dit de Cambray, du lieu de sa naissance, François devint  
conseiller du roi au Grand-Conseil et lieutenant-particulier  
au Baillage de Bourges; Jean-Jacques de Cambray son frère  
fut chargé d'affaires à Constantinople en 1566 et 1567, et  
remplit des missions diplomatiques en Pologne et chez les  
Grisons. V. une notice de M. Ubicini, *Société du Berry*, 7<sup>e</sup>  
année, p. 206.

le XII<sup>e</sup> jour dudit mois d'aust et s'an retourna le  
XX<sup>e</sup> jour dudict mois.

*L'an 545.*

Le sépulchre de St  
Estienne fait et  
parfait.

En ladicte année ou mois de septembre fut  
achevé et parfait le sépulchre, lequel est soubz  
l'eiglie St Estienne de Bourges, et ne fut point  
overt à ung chacun jusques au jour de Pasques  
fleuries en suyvant. Celuy qui le fist faire c'estoit  
ung chanoine de ladicte esglie, nommé maistre

Celuy qui le fit faire  
décédé

Jacques du Breuil, lequel décéda en la mesme  
année, le XII<sup>e</sup> jour de novembre, et fut enterré  
au dict lieu là où est le dict sepulchre (1).

La naiscence du  
fils du Daulfin.

En l'année susdicte vers la fin du mois de  
janvier ou au commencement de febvrier, je ne  
suis recors du jour, nasquit le premyer enfant  
masle de monseigneur le Daulfin de Frances,

(1) Il est décrit par Chaumeau ; mutilé et détruit en  
grande partie par les huguenots en 1562, le chapitre, en 1680,  
le fit rétablir et décorer tel qu'on le voit aujourd'huy. Il y a  
des parties belles dans ce travail, mais avec un mélange de  
mauvais goût.

nommé Henry de Valloys, et ledict enfant avoit nom François de Valloys (1), nommé sur les fons par son grand père, François de Valloys, pour lors, roy de France : à laquelle naissance furent faictes des triumphes merveilleuses, et plusieurs feux de joyes et autres récréations en la ville et cité de Bourges, comme nous verron après.

A la nativité de l'enfant susdict, fut fait ce qui s'ensuit. Premyèrement le dimanche quatriesme jour de fevrier, fut faicte une procession générale à laquelle tous gens d'eiglises estoient habitués comme le jour du corps de Dieu, pourtant plusieurs reliquères de St Estienne ; s'an allèrent, au longs de la grand rue, à l'eiglie des Carmes au quel lieu fut dicte une grand messe du St-Esprit. A icelle assistoyent tous messieurs de la dicte ville vestus de livrés, et pourtant tous

Une procession générale faicte à la naissance du fils du Daulfin.

(1) François H, né le 20 janvier 1544 (nouveau style), premier enfant de Catherine de Médécis après dix ans de stérilité, et alors le seul héritier du trône.

La Thaumassière, qui ailleurs suit exactement Glaumeau, ne mentionne pas cette belle fête.

chacun un sierge de sire vierge. Au retour de la dicte procession en entrent en l'eiglie St Estienne se prendrent tous à chanter en faulx bourdon, et avec les orgues *Te Deum laudamus*; ce qui faisoit très bon ouyr louant Dieu de ceste nouvelle et premyère géniture, advenue à mondict seigneur le Daulfin.

A la fin d'icelle chantère *Te Deum laudamus.* »

La grand triomphe que firent messires de la ville à ceste nativité.

Le jour mesme entre troys et quatre du soir, messieurs de la dicte ville tous à cheval, ou sur mulles, en nombre de cent ou six vingt, et en bon ordre, partirent de la maison ou chambre de ville pour aller tout au longs des rues de la dicte

Le premier feu au coing des grandes escolles, et n'est parlé que de cestuy car tous estoyent samblables; le II<sup>e</sup> à la pourte Gourdain, le III<sup>e</sup> au Poix le Roi, le IIII<sup>e</sup> en la rue d'Auron.

ville voir les triumphes et feux de joyes préparés comme il s'ensuit. Et premyèrement au coing des grandes escolles (et en cinq ou six aultres lieux par la ville, mais cestuy-cy seul déclaré suffira pour tous les aultres, car tous estoyent d'une sorte :) il y avoit un grand pouteau, fiché en terre, hault de deux ou troys lances, lequel estoit persé en plusieurs lieux et de grandes chevilles ou travers. Et au pied dudict pouteau y avoit

viron trente ou quarente fagots, estant gros par le bas et en montant tousjours en dyminuant. Sur le fais dudit pouteau, y avoit une grande broche de fer, et au bout d'icelle ung vaisseau de fer blanc, large comme un plat; et estoit le dict vaisseau tout plain de pouldre de canon; et enquore au-dessus y avoit une grosse pomme paincte de rouge, aussi plaine de pouldre, de la quelle procédoit un fil d'archel, et tendoit à la maison du plus proche dudict lieu, par lequel on mist le feu dedant lesdicts fagots ainsi acoustrés comme dict est : estoyent tous envyronnés de grans chappeaux de triumphe faitz de learre, de grandes sinctures de papier plaines d'ozanges et de boucquès (1). De grand escripteaux pendant depuis le hault jusques en bas, dans lesquels estoyent escriptes plusieurs adages en latin, les ungs à l'honneur de Dieu, les aultres du Roy du Daulfin, et de l'anfant nay : Toutes lesquelles choses estoyent si

Chappeaux de triumphe à l'entour desdits fagots.

(1) Les chappeaux de triumphe étaient des couronnes de fleurs et de feuillages servant dans les décorations d'encadrement aux devises et aux armoiries ; *learre* pour lierre.

bien ordonnés et acoustrés, que quand on regardoit cela on ne voyet rien que pinctures, escrip-teaux, fleurs ou ozanges. Tout cela fut ainsi acoustré depuis le matin jusques au soir, durant lequel temps y avoit grande multitude commung

Le commung peu-  
ple à l'entour du  
dit lieu faisant  
plusieurs joyeu-  
setés.

peuple à lentour, qui densoyent, chantoient avec plusieurs joueurs de instrumens, le tout au despans de ladicte ville. Le tout ainsi préparé, messieurs de ladicte ville arrivés comme dict est,

Command on mes-  
toit le feu dedant.

y avoit ung homme à la fenestre, de laquelle pro-  
cédoit le susdict fil d'archel, et mestoit le feu de-  
dant, lequel faisoit ung grand bruict avec grand  
flambe, et par le bas y avoit dix ou douze servi-  
teurs, lesquels mestoyent le feu avec des torches  
ardentes; et alors y avoit ung grand feu à mer-

Des canons au  
fenestres.

veille. Puis tout alentour au fenestres y avoit trente  
ou quarente gros canons qu'on lâchait tous en-  
sembles qui faisoit un bruit merveilleux. D'autres  
estoyent audictes fenestres qui gettoient des  
gasteaux par le peuple. Il y avoit aussi auprès  
d'ung chacun desdicts feulx ung tonneau de vin

Les gasteaux  
jettés parmi le  
peuple.

deffoncé, duquel beuvoit qui en voloit. Puis Messieurs de la Ville ainsi en ordre, comme dict est, attendoyent un peu le feu abaisser, en regardent la joyeuseté et esbastement du peuple, et ce pendant gestoyent par my ledict peuple les grant testons à grant poygnée faicts tout exprest. D'un cousté desdicts testons estoyent les armes du Daulfin, de l'aultre y avoit escript *Biturigum congratulatio*, et par le dessus, tant d'ung cousté que d'aultre, tout alentour estoit escript *Puer natus est nobis, et filius datus est nobis* (1).

Des vaisseaux de vin deffoncés au dict lieu.

Les testons gettés par le peuple avec l'inscription qui est dessus.

(1) Cette médaille, ou pièce de plaisir, est gravée dans Chaumeau; on la trouve au cabinet de la Bibliothèque impériale; mais nous avons vérifié avec regret qu'elle n'est pas, et ne paraît jamais avoir été au Musée du Cher, contrairement à ce qui est dit dans *l'Histoire monétaire et philologique du Berry*, par Pierquin de Gembloux; d'ailleurs elle a été publiée dans cet ouvrage, et précédemment dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*; c'est une pièce d'argent du module d'un teston ayant d'un côté pour légende: PUER NATUS EST NOBIS 16 KL. FEB. 1543, et dans le champ, les armes écartelées de France et de Dauphiné; et au revers: FILIUS DATUS EST NOBIS: CONGRATULEMUR, avec ces mots dans le champ: BITURIGUM CONGRATULATIO.

La ville de Bourges fit également, en 1576, à l'occasion de l'entrée du duc d'Alençon, frapper une médaille d'or décrite par M. Chabouillet (*Revue des Sociétés savantes*, 1864, 2<sup>e</sup> sem., p. 316.)

Dehors des quatre principales portes y avoit grosses artilleries. Davantaige, au quatre principales de la dicte, assez loing au dehors, y avoit à chascune, troys ou quatre grosses pièces d'artillerie, lesquelles furent délâchés durant lesdictes joyeusetés faictes en la ville, à cel fin que les villaiges et parroisses prochaines entendissent une partie de l'armonye. Toutes lesquelle choses si dessus déclarée, estoient faicte et ordonnée de si bon esperit, qu'il est impossible de les déclarer si vivement comme elles estoient. Je croy que de notre eage n'a guère estez veu daussi grandes triumphes.

Plusieurs aultres triumphes, lesquelles seroyent longues à déclarer faictes à la louange de ce petit enfant. Davantaige, à ceste nativité, furent faictes plusieurs aultres triumphes, joyeusetés, montres par la ville, farces nouvelles, moralités et aultres choses innumérables, lesquelles seroyent longues à réciter, car généralement tous les estats de la dicte ville firent montres ou aultres esbastement. Premièrement l'université avec les escoliers, les gens de justice avec les clerks du greffe, les trenteniers de la ville, les enfants du pont d'Auron,

les vigneronns avec une grand trille, (1) laquelle y menoyent par la ville, les pigneux et cardeux, les foulloons avec les tyxerant en draps et en toilles, firent tant en général que en particulier, tant et de si grandes triumphes et petites joyeusetés, qu'il seroit impossible de réciter tout l'ung après l'aulture : pour brief on eust dict qu'il n'étoit pas presque nay de bonne heure celuy qui n'eust faict ou inventé quelque chose joyeuse à la naiscence de ce petit enfant. Dieu veille que tout soit à bonne fin, et qu'il puisse quelquefois autant resjouyr le peuple, homme parfait, comme il a son enfance — amen. —

L'an mesme, et pour la cause susdite le di-  
manche en suyvant XI<sup>e</sup> jour dudit mois de  
febvrier, Messieurs de la Ste Chappelle du Pallaix  
de Bourges, ensamble Messieurs du Chasteau  
firent procession tous chacun un sierge avec  
chappes, et pourtèrent la chasse notre Seigneur

La chasse Saint-Julian pourtée en procession.

(1) Treille.

St Julian (1) en l'eiglie des Augustins, et au retour en passant par davant les Carmes ou jouyet une histoire du vieulx Testament qui estoit chose bien triumpicante (2).

Les jeux et triumpiches du cardinal du pallais de Bourges.

Le jour mesme au soir entré troys et quatre, le Cardinal du pallais de Bourges (3) fist lever chaffault et jouer farces et moralités bien plaisantes, avec feux de joyes ; le tout pour les causes et raisons susdictes.

Ung homme exequuté selon l'ordonnance du roy François premier de ce nom.

L'année mesme le lundi XXVI<sup>e</sup> jour du moys de febvrier, fut exequuté ung homme sur la roue au Poix le Roy de ceste ville de Bourges, ce que n'avait jamais veu, et après l'exequution faicte, vesquit enquire sept ou huict heures après, qui

(1) Le chef de St-Julien orné de pierreries était une des grandes reliques données à la Sainte-Chapelle par le duc Jean. V. *la description du trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges*, Bourges, 1855, in-8°, p. 17.

(2) C'était : *le mystère du viel testament par personnages joué à Paris, hystorié et imprimé nouvellement audit lieu par maistre Pierre le Dru pour Geoffroy de Marnef*, in-f° goth. de CCCXXXVI ff. ; ce mystère, l'un des meilleurs du genre, comprend environ 6000 vers.

(3) Le cardinal qui résidait alors au palais de Bourges ne pouvait être que le cardinal de Tournon, ancien archevêque de cette ville, ou bien Glaumeau aurait-il désigné ainsi le trésorier de la Sainte-Chapelle du palais ?

estoit chose bien pitoyable à voir : on disoit qu'il avoit tué et destroncé ung serviteur des Pastoureaulx (1) de ceste ville marchans.

En la dicte année ung joudy, second jour de Elide et tonnerre en febvrier, caresme et pénultième jour du mois de febvrier, entre six et sept heures du soir, élideoit (2) et tonnoit aussi fort comme au cœur d'esté, qui estoit chose assez estrange, considérée la saison.

Davantaige, la nuit du lundi et mardy du troysième jour de mars, ou mesme an, fit samblablement grand élide et tonnerre, voyre jusques à sonner les cloches, comme en esté par les grandes chaleurs; et troys ou quatre jours après, gella et neigea aussi fort comme au cœur d'yver.

En icelle année fut grand bruit qu'ils estoient Des monstres nés en plusieurs lieux et diverses sortes. nez des monstres en plusieurs lieux, mèmement fut apourté ung portraict d'ung si horrible et merveilleux qu'il serait difficile à descripre, et disoit

(1) Famille de Bourges; Jacques Pastoureau fut échevin en 1547 et 1548 et maire en 1550.

(2) Elide, élider; éclair, éclairer, faire des éclairs.

Ung monstre à Paris. on qu'il avoit vesqui quatre heures, et qu'il avoit prononcé telles ou samblables paroles *amendez-vous, car vostre Dieu est prêt à venir*. Samblablement fut bruiet que à Paris en estoit né un aultre, lequel avoit deux testes quatre bracs et n'avoit que deux gembes. Aussi, en ceste ville de Bourges, disoit-on que en la paroisse St-Bonnet, estoit nez une fille, laquelle avoit deux testes; Tellement que ceste chose merveilleuse, d'ouyr parler de tant de choses estre advenues, et toutes en une mesme année, dieu veille que le présage soit bon.

Un aultre à Bourges.

*L'an mil 544.*

Grandes guerres en ceste présente année. L'an mille cinq cent quarente quatre, Paques estoyent le 15<sup>e</sup> jour d'avril; la dicte année fut assez fertile, la grâce à Dieu, mais bien stérille de paix, comme nous verrons sy après. Car toute l'année entièrement, nous ne fusmes point sans guerres, mêmement entre le Roy de France et

L'empereur davand Troys en Champagne et jusques près de Paris.

l'Empereur, lequel Empereur vint jusques devant Troys, en Champaigne, et approcha fort, ainsi qu'on disoit, de Paris; tellement qu'ils estoient fort émuz et en grande peur. Ils se escartoyent la plus grand part des plus gros, aux champs et aultres lieux, voyre en vint demorer jusques en ceste ville de Bourges, (1) jusques act ce qu'il y heut quelque acord entre les dicts princes.

En la mesme année et pour les causes susdictes furent amenées des religieuses de la dicte ville de Troys, le troysième jour de juillet, en ceste ville de Bourges et furent mises au prioré St-Martin, (2) hors la dicte ville, et furent là jusques au moys de septembre en suyvant, on quel moys furent ramenés à Troys après les guerres passés

Des religieuses de la ville de Troys amenés en ceste ville et logées à Saint-Martin.

En la dicte année le premier jour de septembre je allay demorer serviteur en la maison d'ung

Quand je fus demorer cheux mon seigneur Gaudon.

(1) L'épouvante, dit Mezeray, pensa dépeupler tout Paris, quand on sut que l'empereur était dans Château-Tierry.

(2) Le plan de Nicolai place le prioré de Saint-Martin au-delà du grand cimetièrre, là où s'établirent plus tard les Capucins; il fut ruiné lors du siège de 1562.

chanoyne St Estienne, nommé monsieur Gaudon  
curé de St Pierre le Guillard.

Quand mon frère  
Thomas vint  
demorer à Bourges.

(Raturé.)

En ceste année le III<sup>e</sup> jour de novembre mon  
frère Thomas Glaumeau vint demorer en ceste  
ville de Bourges et y a toujours esté ou fréquenté,  
jusques à l'an mil cinq cent quarente-huict, en  
laquelle année s'an retourna demourer à Nouhan,

Le clocher Saint-  
Etienne parfaict.

(Raturé.)

En la mesme année, le XIII<sup>e</sup> jour de janvier  
fut faict et parfaict, tant de plombeure que d'aul-  
tre façons, le petit clocher lequel est sur le mil-  
lieu de l'eiglie St Estienne de Bourges.

Elide et tonnerre en  
janvier.

En ladicte année, le XVIII<sup>e</sup> jour de janvier, un  
dimanche, vyron sept ou huict, et jusques à neuf  
heures du soir, élidoit et tonnoit aussi fort comme  
en esté; et combien que alors fist grand froict, le  
lendemain samblablement, entre onze et douze,  
fist aussi élide et tonnerre, comme dessus.

*L'an mil 545.*

L'année de  
plusieurs feux ad-  
venus à Bourges.

L'an mil cinq cent quarente cinq, Pasques es-  
toyent le cinquiesme jour d'apvril, année bien

fertile *mais* *subjecte* à *beaucoup* d'*infortunes* (Les mots soulignés sont raturés.)

En ceste année, le jour de la nativité monseigneur St Jehan, au moins la veille en nuict, le feu ce print en la ville de Bourges, au lieu appelé la pourte Gourdain, entre dix et onze de nuict, et dura jusques à huict heures du lendemain, dict jour de St Jehan, mais en sy peu de temps fist du domaige presque innumérable, il fut bruslé, ruyné et destruiect des maysons, vyron vingt ou vingt cinq, voyre des plus belles, et d'aucy bonnes boutiques qu'il y en eut point dans la dicte ville. Le dict feu dura après la grand flambe, et vehemense dudict feu estincte, l'espace de plus de quinze jours, combien que cøtidienement y eust gens jour et nuict, au dépans de ladicte ville, pour garder et estindre ledict feu, mais il y en avoit tant dedans les caves et aultres lieux, que à poyne en peult on voir le bout.

Le grand feu du jour St-Jehan à la porte Gourdain.

Combien dura ledict feu.

En ladicte année, vyron la fin du moys d'apvril, jusques au dix ou douzième jour de may, les Cor-  
Le grand chappitre général des cordeliers.

deliers (1) tenoyent leur grand chappitre général en ladictte ville de Bourges. Auquel furent disputes et sermons plusieurs tant audict couvent des Cordeliers, comme à St Estienne et de gens de grand esperit et de bon sçavoir. Ils firent une procession générale un dimanche durant ledict temps à laquelle estoyent deux cent Cordeliers de conte fait ou plus.

Le chappitre général des Augustins de Bourges.

L'année de davand ceste-cy, c'est assavoir mil cinq cent quarente quatre, ou mesme temps, (ce fait avois oblié à escripre), fut aussi le chappitre général des Augustins en ceste ville de Bourges, et y ont disputes et sermons, et processions et gens d'aussi bon sçavoir et meilleur, (2) comme celui des Cordeliers, mais ils n'estoyent pas si grand nombre.

(Raturé.)

(1) Les Cordeliers, autrement Franciscains ou Frères mineurs, religieux de l'ordre de Saint-François, avaient à Bourges leur église et couvent là où a été bâtie la halle aux blés; cette ville était pour leur ordre le chef-lieu de la province d'Aquitaine; par suite le chapitre général s'y tenait.

(2) Les frères hermites de St-Augustin occupaient à Bourges l'ancienne Commanderie des Templiers, r. Mirebeau; était-ce parce qu'ils étaient des lors imbus des idées nouvelles, et que bientôt quatre d'entr'eux allaient donner le scandale de l'apostasie, que Glaumeau trouvait leur savoir meilleur que celui des Cordeliers.

En ceste année, ce fut vers le commencement Les buttes des Archiers à l'arc près la porte St-Paul.  
du moys d'apvril, ou bien joust après, furent  
faictes les buttes des archiers tirant de l'arc, de-  
dans les foussées de ceste ville, joygnant la pourte  
St Paul.

En l'année susdicte le XXIII<sup>e</sup> jour de juillet La mort et trespas de feu monseigneur Gaudon.  
morut le maistre là où je me tenois, monsieur  
l'auditeur Gaudon, en son vivant, chanoyne de  
St Estienne de Bourges et curé de St Pierre le  
Guillard et d'Yvry le Pré. (1)

En la mesme année le XXII<sup>e</sup> jour d'aust, c'estoit Le grand feu des maisons et granche de Cachouet du Chasteau.  
un samedy, surveille St Berthomyer, (2) entre cinq  
et six heures après mydi, une petite garse (3) (ainsi  
qu'on disoit,) volant allumer du feu pour soup-  
per, myst le feu dans des chenevottes, et ce print  
à la maison, et en brusla bien dix ou douze avec  
deux granches plaines de bleds, foins et pailles.  
Ce fut aux faulx bourgs du Chasteau de ceste ville

(1) Lire : Ivoy.

(2) Saint Barthelemy.

(3) Ce mot ne se prenait pas alors en mauvaise part.

de Bourges, aux maisons appelées: *cheux les Ca-chouez* La perte et domaigne que fist ledict feu n'estoit point moindre, par le rapport de plusieurs gens, que celuy de la pourte Gourdain, car il brusla des bleds avec aultres pastures pour les bestes en si grande quantité qu'il seroit difficile à nombrer. Sans les meubles des dix ou douze maisons bruslées, tout bruslé et perdu.

Ung des enfans de  
la Sabardyere  
pandu et estranglé.

En l'année cy-devant dicte, le samedi XIX<sup>e</sup> jour de septembre, fut pandu et estranglé noble homme Anthoine de Mausabré, natif de la paroisse Nohan en Touraine, fils de la Sabardièrre ; lequel auparavant avait esté longstems au collège avec moy, en la dicte paroisse de Nohan, du temps qu'il estait moyne, religieux en l'abbaye et couvent de Villeloing aussi en Touraine. (1)

(1) Il n'est pas question de cet Antoine de Mausabré dans la généalogie de cette famille insérée au tome 9 du dictionnaire de la Chenaye-Desbois ; il devait être fils de Simonnet de Mausabré, sieur de la Sabardièrre, paroisse de Nouan près Loches, et frère de Louis, sieur de la Sabardièrre, tué en 1557 au combat de Gravelines ; il semblerait résulter du récit de Glaumeau que, moine de Villeloing, abbaye de bénédictins à peu de distance de Loches, il aurait laissé là le froc ; ce qui

*L'an mil 546.*

L'an mil cinq cent quarante-six Pasques estoyent Les plus haultes Pasques fut bonne année.  
le XXV<sup>e</sup> jour d'apvril, jour Saint-Marc, qui est le  
dernier terme et plus hault jour la où elles peu-  
vent estre. La dicte année fut autant fertile et  
habondante en tous fruiets, que y en heut passés  
à vingt ans au plus.

En la mesme année le XII<sup>e</sup> jour de jung, vigille Le mollin de Voy-  
selles bruslé.  
de Pantecouste, brusla un mollin hors les pourtes  
de Bourges, près Saint-Quantin, appelé le mollin  
de Voyselles, sans rien saulver, voire jusques  
aux aignes et aultres bestes dudict molin; car ce  
fut de nuict.

En ceste année, le mercredi XII<sup>e</sup> jour du moys L'esvesque de  
Rouhan print le  
chapeau de  
cardinal en ceste  
ville.  
d'aust estait en ceste ville de Bourges monsei-

donnait à penser que la condamnation avait eu lieu pour  
hérésie, et plutôt à Loches, ou à Tours, qu'à Bourges.

François de Mausabré fils de Louis, sieur de Villablin, em-  
brassa, d'ailleurs, le protestantisme, suivant la généalogie pré-  
citée, servit sous le prince de Condé dans les guerres de reli-  
gion, et y périt.

gneur le cardinal de Rouhan appelé d'Amboise, (1) le quel print le cappeau de cardinal en l'eiglie Saint-Etienne, lequel cappeau lui fut apourté en grand triumphe, et avec grande compaigny. Il fut fait de grandes triumphe et solennités en la dicte esglie St-Estienne à la réception dudict cappeau, lesquelles seroyent longues à réciter, ce que n'avoys jamais veu.

Semy prebende en  
l'eiglie de  
Moutiers-Moyen.

L'année susdicte, le samedi XVIII<sup>e</sup> jour de septembre, je fus receu et heu la demy prebende de l'eiglie, collégiauté de Notre-Dame de Montiers-moyen de Bourges.

Les bomiens  
fustiget.

L'an que dessus, le jeudi XXIII<sup>e</sup> jour de septembre, furent tondus en la prison et fouettés par les carrefours de ceste ville de Bourges six ou sept Égyptiens aultrement nommés Bomiens à

(1) George II d'Amboise, neveu, et successeur comme archevêque de Rouen, du célèbre ministre de Louis XII ; c'est à tort que La Thaumassière (p. 182), prenant le neveu pour l'oncle, ajoute que le chapeau lui fut apporté par le trop fameux César Borgia, archevêque de Valence en Espagne et ensuite duc de Valentinois ; mais cet auteur se rectifie lui-même (p. 332) en y disant que le chapeau fut présenté à George II d'Amboise par Jacques le Roy, archevêque de Bourges.

cause de quelques larcins par eux commise ains que de coustumes ont telles manières de gens, et fut soubz le lieutenant général de ceste ville, nommé monseigneur de l'Aubépine. (1) Despuis ce temps là n'an est point venu en ceste ville.

En la dicte année le XX<sup>e</sup> jour de febvrier c'estoit le dimanche gras, en nuict fut dérobee la custode(2) de la Sainte Chapelle du pallaix de Bourges. Ils lessèrent le précieux corps de Dieu dans les sièges de Messeigneurs, voyre presque soubz les piedz tout rompu et gasté. Les dictz larrons entrèrent du cousté du Poysier (3) en la dicte eiglie et furent quérir deux grans buches en un jardin, près la grosse Tour pour monter au voyrines et là firent une ouverture assez estroicte tellement que on se esbaysoit comme ilz étoyent peu entré par

La custode et cyboire du pallaix desrobée.

(1) François de l'Aubespine, ensuite président au Grand-Conseil.

(2) Ce mot s'entend, soit du ciboire qui renferme les hosties, soit du voile qui recouvre le ciboire lorsqu'on porte le bon Dieu aux malades; ici il paraît qu'on avait volé l'un et l'autre.

(3) Marché du Poirier.

la dicte ouverture, car il estoit bien difficile.

La mort du feu roy  
François pre-  
myer de ce nom,  
roy de France.

L'an que dessus le dernyer jour de mars morut feu de bonne mémoyre François de Valloys, très crestyen Roy de France. Les solennités, obsèques et enterrement de sondict corps, ne furent point faictes jusques au XV<sup>e</sup> jour de may, l'année d'après c'est assçavoir l'an cinq cent quarante-sept; et furent enterés avec luy deux de ses enfants, c'est assçavoir feu monseigneur le Dauphin et d'Orléans, lesquels estoyent décédés par cy devant longt temps.

*L'an mil 547.*

Bonne année.

L'an mil cinq cent quarante - sept Pasques estoyent le dixième jour d'april, fut une année bien bonne et le bled à ville pris, avec grande habondance de vins.

*Hic nascitur Ste-  
phanus Glaumeau.*

En ceste année, le XX<sup>e</sup> jour d'april, nasquit Estienne Glaumeau, fils de maistre Jehan Glau-

meau et Valérienne Galese (1). Son parrain, messire Estienne Moignon, et sa marrène Catherine la norrisse.

En ceste année, le second jour de may, ma mère me vint voyr en ceste ville de Bourges, et me amena Berthomyer Chevalier, mon nepveu, fils de ma seur. Elle s'an retourna le jour de décollation St-Jehan, sixième jour dudict mois de may.

En la mesme année, le pénultieme jour de jung, le jour Saint-Pierre et St-Paul, en nuict se éleva un grand tonerre, faisant bruiet merveillex, avec grande élide et fouldre. Elle tomba sur le clocher Saint-Pierre-le-Guillard de ceste ville de Bourges et fist tomber un des chevrons du dict clocher, tout à pièces, tellement que le dict clocher demora tout descouvert d'un cousté, depuis le hault jusques en bas. Et au droict du grand Hostel samblablement et en mesme instance fist

La seconde venue de ma mère à Bourges.

La fouldre ou tempeste tombe sur le clocher Saint-Pierre-le-Guillard.

(1) Fils naturel de l'auteur et de sa servante; J. Glaumeau, eut deux enfants de Valerienne Galeze, dont il enregistre la mort le 11 novembre 1550, Etienne, et Guillaume né le 22 juillet 1552; Etienne partit de Bourges le 9 mars 1556 (ancien style), pour aller rejoindre à Genève Etienne Glaumeau son oncle.

grand domaige à la couverture, et la muraille toute fendue. C'estoit chose assez merveilleuse à voir ainsi que les choses estoyent rompues et brisées.

Le service dict au matin tous d'un rang à cause des chaleurs.

L'année susdicte fut chaulde à merveilles, tellement que depuis le moys de juillet jusques à la fin du moys d'aust, on disoit la grand messe aux esglises collégiattes tout aincontinent après matines, à causes des dictes chaleurs, ce que n'avois jamais veu faire.

Quelles gens sont maintenant maires et échevins des villes.

En ceste présente année, ne suys memoratif du moys, ou jour, fuct faicte une ordonnance de par le Roy, que toutes gens de robbe longue comme advocats ou procureurs ne auroyent plus l'admystration de la chose publique des villes clouses, comme d'estre maires ou eschevins, mais gens de robbe courte comme marchans, bourgeois et gens d'aulture état demorant esdictes villes. (1)

(1) Cet édit est du mois d'octobre 1547 : le roi advisant que le mieux étoit de laisser l'administration des villes aux bourgeois et notables marchands, qui ont connaissance, soin et cure de l'administration des deniers, et qui ne sont si ordinairement occupés que les officiers de justice, déclare les charges de maire et échevins et autres états des villes incompatibles avec celles des cours souveraines et autres juridictions ordinaires ou extraordinaires.

En la mesme année le XXI<sup>e</sup> jour d'octobre, le Un tonnerre au moys d'octobre.  
vendredi lendemain du scène St-Luc, heure de  
midi, fist ung grand vent, pluye et grand tonnerre,  
chose assez estrange en ceste saison.

En l'année présente, vyron le moys d'aust, ou Quand on commen-  
ça à besoingner  
aux rivières pour  
les faire pourter.  
septembre, on commença à besoingner à la rivièrè  
du pont d'Aurron pour luy faire pourter basteau,  
et pour ce faire, le roy donna à la ville de Bour-  
ges neuf cent livres tournois (1) par chacun an jus-  
ques à cinq ans.

En la mesme année, et moys de juillet, aust Ung puy neuf au  
faulxbourg  
Bourbonou.  
et octobre, fut fait et parfaict le puy qui est à  
présent hors la pourte Bourbonou, couvert de  
pierres de tailles, droict dans l'hostellerie S-Martin.

(1) C'est en permettant aux habitants de Bourges de lever une crue de XII deniers pour livre pour la navigation de leur rivière, c'est-à-dire de s'imposer des centimes additionnels, que Henri II leur ménagea l'argent nécessaire pour la canalisation de l'Yèvre, argent au surplus qui fut fort bien employé ; car Chaumeau, qui écrivait son livre avant 1560, constate l'existence des treize voies marinières ou écluses (probablement les premières avec sas qui furent construites en France) dont on voit les beaux restes entre Bourges et Vierzon. Se reporter au surplus, comme étant le travail le plus complet sur cette canalisation, à l'article de M. Boyer, *Revue du Berry* de 1866, p. 298, où se trouve rapporté le préambule de l'édit précité de Henri II.

L'esglise du Chasteau-lès-Bourges assaillie des larrons.

L'an que dessus, le troysième jour de febvrier, entre sept et huict heures du soir, les larrons entrèrent dans l'eiglie du Chasteau les Bourges par une voyrrine du cousté des vignes, et prirent la custode; et avoyent desjà rompu un des huys du trésor, ou estoyent tous les reliquères de la dicte esglie; mais le marguillier de la dicte esglie survinct, pour sonner couvre-feu, et alors les dictz larrons se en fuyrent et n'ampourtèrent que la dicte custode; mais en fuyant, je ne sçay de quel esprit meuz, la gestèrent dans une vigne là près, là où elle fut trouvée troys ou quatre jours après

Un tonerre en mars.

La mesme année, le XXII<sup>e</sup> jour de mars, c'estoyt le dimanche de la Passion, entre une et deux après mydi, fist grand tonerre et élide, comme en esté, ce que on n'a accoustumé voir en telle saison.

*L'an mil 548.*

L'an mil cinq cent quarante-huit, Pasques estoyent le premier jour d'avril, et fist le dict

jour grand froict, avec neiges au matin : n'y eut presque aulchuns fruites en la dicte année.

En ceste année, le dimanche VI<sup>e</sup> jour de may, Les vignes gellées en may. jour de la St-Jehan Chaulde, (1) en nuict gella bien fort, tellement que la plus grande part des vignes autour de Bourges gellèrent.

En la presente année, la nuict du samedi et L'esglise couvent dimanche, troisieme jour de jung, c'estoit le dimanche que Messieurs du Pallais pourtoient le corps de Dieu, le feu se myst par cas fortuit ou autrement, la vérité on n'an scait, en l'abbaye et couvent des pouvres religieuses Saincte Clere (2) de ceste ville de Bourges. On vid premyèremment ledict feu au clocher et brusla tout, toute l'eiglie, cloistres, logis, dortoires, et tout ce généralement, qui estait contenu en circuit des pouvres filles, tellement qu'elles perdirent tous leurs meubles, tous les ornemens de leur esglie, leurs cloches et Comment les religieuses dudict lieu furent mises dehors.

(1) Ou St-Jean-Porte-Latine.

(2) Couvent de Cordelières, aujourd'hui les Ursulines, rue Sainte-Claire.

calices fondus, leur argent monoyié trouvé par le feu, et qui plus est, ledict feu fut si véhément et si souldain, que si on n'eust rompu une muraille pour entrer ou estoient les pouvres filles, elles estiont en danger d'estre bruslées elles mesmes.

L'une des pouvres filles trépassée en sortant.

Les pouvres filles susdictes heurent si grand tremeur et horreur du dict feu, que, fait ce que avons dict dessus, ainsi que le monde les metoit dehors à toute poyne et grand haste, l'une d'elles morut entre les bras de ceux qui les menoyent. Elle fut pourtée toute more au Cordeliers, qui estoit chose tant pytoiable à voir qu'on ne scauroit

Combien dura le dict feu.

dire. Ledict feu dura depuis les dix ou onze heures du soir jusques à troys heures du matin, et ne laissa rien ou dict couvent, comme dict est, sauf le logis auquel ce logeoient leurs Cordelières (1)

La où elles furent logées après le feu.

lequel fut salvé. Les pouvres filles furent logées troys ou quatre jours après le feu, cheux madame

(1) Probablement les sœurs converses plus spécialement appelées *Cordelières*.

la lieutenade de l'hôtel (1) près la Forchault, et cependant, on fist un peu rebastir le logis des susdicts Cordelières, auquel elles furent logées comme nous verrons cy-après.

Les pouvres religieuses susdictes furent en ce logis de ladicte lieutenade les moys de jung, juillet et aust. Puis le troysième jour de septembre entre sept et huict heures du matin, furent menées par Messeigneurs l'Official et aultres officiers de Monseigneur de Bourges à St Estienne, accompagnée aussi des Cordeliers de ceste ville ; et après avoir ouy la messe à St Estienne, s'an allèrent aux Cordeliers, auquel lieu fut dicte une grandmesse de la Trinité ; puis après les menèrent en ce petit logis qu'on leur avoit préparé auquel sont logées les pouvres filles bien estroictement. Dieu leur doint patience, amen.

Combien elles furent logées à la ville, et puis comment elles furent menées à un petit logis qu'on leur avoit préparé.

En la mesme année, le cinquiesme jour de septembre, brusla une maison et ung grand ha-

Une maison bruslée près le mollin de Charlet.

(1) La femme d'Étienne Pain, sieur de Beaurepaire, lieutenant du Prévôt de l'hôtel.

panty sur la ryvière de Charlet, hors la pourte sans rien sauver.

Une maison à laquelle pandoit pour enseigne l'hermitaige bruslée.

L'an que dessus le X<sup>e</sup> jour du moys de septembre brusla une maison, davant St Pierre le Guillard, qu'on appeloit l'hermitaige, en laquelle y avoit grande quantité de bleds et foins, dont la plus grand part fut perdue.

Quand je vis premièrement faire des voyres.

En ladiete année le quatriesme jour de septembre, je fas avec un nommé messire Jehan d'Aroyères, caustre (1) de St Estienne, à Ivry (2) et au four Philippe, pour voir faire les voires.

Grandes neiges.

En la mesme année, on moys de décembre, et memement le jour St Nycolas, le neiges furent aussi grandes qu'on les avait point veues à vingt cinq ans, et durèrent bien troys sepmaines ou envyron.

Grande gellée en avril.

En icelle année, vyron le dixième jour d'avril, gella si bien qu'on trovoit du gla en plusieurs lieux, et fist grand domaige aux vignes.

(1) Coâtre, bedeau, garde de l'église.

(2) Lire : Ivoy

*L'an mil 549.*

L'an mil cinq cent quarente neuf, Pasques estoyent le XX<sup>e</sup> jour d'apvril, année assez fa-  
cheure ; le bleds assez cher, et subjecte à beau-  
coup de petites infortunes. Ils y eut autant ou  
plus de chenilles sur tous arbres généralement  
qu'on en vid jamais, par le rapport de gens an-  
ciens.

Année assez stérile avec grand quantité de chenilles.

En ceste année, le pénultime jour du moys d'apvril, ce pandit et estrangla le maistre de l'hostellerie St Vincent, de ceste ville de Bourges, et s'an alla pandre au près de Vyerzon.

Un maistre de l'hostellerie Saint-Vincent pendu.

En la mesme année, le XXV<sup>e</sup> jour de may, trespasâ feu Monseigneur de bonne mémoyre, Monseigneur l'Archevesque d'Esbron (1), et morut à Moroges, et ung samedy au soir jour de son trespas, fat amené en un chariot au Cordeliers de ceste ville de Bourges, acompaigné de l'Université

La mort et trespas de feu monseigneur d'Esbron.

(1) Nous n'avons pu découvrir les noms de cet archevêque *in partibus* ; il est qualifié plus loin de suffragant de l'archevêque de Bourges.

et toutes les paroisses de la dicte ville. Il fut enterré à la pourte de la dicte église, en une chapelle, laquelle il avoit commancé à faire bastir.

Une grand pluye et tonnerre, le jour du corps de Dieu

En l'année susdicte, le XX<sup>e</sup> jour de jung, jour de corps de Dieu, ainsi que la procession vouloit parti de St Estienne, ce print à tonner et pleuvoir, aussi fort que je pance jamais avoir veu ne ouy ; pour ceste cause on fist le service à St Estienne.

La mort et trespas de feu ma belle seur Marguerite Huet.

La mesme année au moys de juillet, ainsi qu'on me manda, morut feu ma belle seur Marguerite Huet, femme de Pierre Glaumeau l'esné mon frère, Elle morut de gésine d'un de ses enfants.

Marie l'anragée et son amoureux Jehan Baudet pandus et estranglés.

En la dicte année, le troysième jour d'aust, un samedy. jour de l'invention Monseigneur St Estienne, furent pandus et estranglés à la pourte Gourdainne ung nommé Jehan Baudet et Marie Regnault, aultrement appellée Marie l'anragée, laquelle avoit fait tuer son mari audict Baudet, luy estant serviteur du borreau de Bourges, et avoyent délibéré de leur marier ensamble. Et, ce fait,

ledict Baudet s'an alla à Molins en Bourbonnoys et exerçoit l'office de borreau. Ce pendant ladicte Marie estoit prisonnyère, et furent ainsi l'un à Mollins, l'autre en prison l'espace de sept ou huit moys. Durant lequel temps furent si bien porchasés de justice que à la fin ils heurent ce qu'ils cherchoient, car ils désiroyent estre mariés ensemble, ce qui fut fait ; mais ce fut à une potence.

L'année sy dessus dicte, le IX<sup>e</sup> jour de septembre, un lundy lendemain de nativité notre Dame fut faicte une procession générale, pour le roy : on disoit qu'il avoit heu quelque victoire contre les Engloys. (1) La dicte procession fut au Augustins, et dist on une grand messe *pro pace*.

Une procession  
pour le roy

En la mesme année, le VIII<sup>e</sup> jour d'octobre, passa par ceste ville de Bourges huit cens galliens ou envyron tous abillés de rouge. On disoit que c'estoit une gallère d'Angloys que le Roy avoit prinse à Boulogne et les envoyet à Marceilles.

Grande bande de  
galliens.

(1) La prise des cinq forts défendant Boulogne.

La mort du pape, de la duchesse de Berry, et de madame de Lynières. En ceste année aussi, vyron les moys d'octobre ou novembre, morut notre Saint Père le Pape, Paul, III<sup>e</sup> de ce nom; morut aussi feu madame la duchesse de Berry, (1) et madame de Lynieres (2.) Il n'y eut point de pape en lieu dudict Paul, jusques au moys d'apvril en suyvant... qu'on n'avoit de coustume de différer par ci longs temps.

Un sacrilège bruslé tout vif.

L'année que dessus le XV<sup>e</sup> jour d'octobre fust bruslé tout vif un jeune homme en l'aage de XXX ans à la pourte Bourbonou, pour les larre-cins et sacrilèges qu'il avoit faicts par cy davand: Joint aussi qu'il estoit hérétique.

La mort de feu Jeanne Mygnié ma servante.

En ladicte année, le XVII<sup>e</sup> jour de novembre, morut feu ma pouvre bonne femme Jehanne Mygniée, vesve de feu Jehan Sadouet.

La venue premyère de monseigneur l'évesque de Be-thleam en ceste ville.

En icelle année le premyer jour de décembre, c'estait le premyer dymanche de l'Advent, vint en

(1) Marguerite de Navarre, sœur de François I<sup>er</sup>, morte le 21 novembre 1549.

(2) Catherine d'Amboise, comtesse d'Auxerre, usufruitière de la baronie de Lignières, à cause de Philibert de Beaujeu, son premier mari. V. La Thaumassière, p. 669.

coste ville de Bourges Monseigneur l'Evesque de Bethléem, nommé Philibert de Beaujeu (1), lequel fist le sermon ledict jour à St Estienne, comme suffragant de Monseigneur de Bourges on lieu de feu Monseigneur d'Esbron.

En l'année susdicte le XV<sup>e</sup> jour de fevrier c'estoit le samedy davand le dimanche gras, furent décriez les petits dozins, et toutes aultres monoyes rongnée. Les escuz au soleil furent cryés quarante six solz, les quels estoyent au paravant à quarente cinq, et les testons de onze sols tournois à onze solz quatre deniers tournois. Il fut ung bruict, tumulte, grandes murmurations, avec si grande perte au peuple des desusdicts dozins

Les petits dozins  
decriez avec toutes  
aultres monoyes  
rougnées.

(1) De la maison de Beaujeu-Lignières; voir une notice de l'abbé Crosnier, sur l'évêché et les évêques de Bethléem-les-Clamecy, dans l'édition de la *Coutume de Nivernais par Guy Coquelle*, donnée par M. Dupin. C'est d'ailleurs improprement que l'Archevêque *in partibus* d'Hebron, et l'Evêque de Bethléem, bien qu'il eut son siège dans une petite paroisse suburbaine de Clamecy, sont qualifiés de suffragants de l'Archevêché de Bourges; évidemment c'étaient des coadjuteurs *ad sacra*, comme en ont eu souvent les prélats politiques, ou les titulaires des grands sièges, et comme nous avons vu de nos jours les Archevêques-Cardinaux en obtenir.

décriez que par le rapport d'un chascun jamais roy Christien ne fist on royaulme playe si grande que ceste cy. Car tel avoit argent plaine bource qui morait de faim. On ne povait rien vendre ne acheter. Tantoust on les bailloit au poix, aultre foys pour deux liars la pièce, quelque foys pres- que pour rien, tellement que c'estoit la plus grosse pitié que jamais fut, ne sçaurait estre, pour le pouvre monde (1).

On les bailloit pour  
III livres x sols  
le marc.

Le feu des troys  
Rois du Chas-  
teau.

En la dicte année, le mescredy XII<sup>e</sup> jour de mars, vyron mydi, brulèrent deux maisons au fau- bours du Chasteau les Bourges qu'on appeloit les maisons des *Troys Roys*. On disoit que un bel- listre auquel on avoit refusé l'aumonne y avoit mys le feu.

Une planette veue  
en l'air toute en  
feu.

En la mesme année, le XX<sup>e</sup> jour de mars, un jedy de caresme et le lendemain estoit le ven- dredy du lazare, entre sept et huict du soir, s'ap-

(1) Le décri des monnaies de billon telles que les douzains, était doublement onéreux au peuple, en ce qu'elles étaient aux mains du plus grand nombre et sans valeur intrinsèque.

parut en l'air vers la partie d'Oriens une grande planète toute en feu et faisoit en tombant un grand bruit merveilleux avec grande clerté. Ceux qui virent ledict signe heurent grand tremeur.

*L'an mil 550.*

L'an mil cinq cent cinquante, Pasques estoyent <sup>Ni heut en ceste année aulchuns fructs au arbres.</sup> le sixième jour d'apvril, année assez facheure et difficile à pouvre gens tant à cause des susdictes monoyes descriées, que aultres plusieurs extorcions regnant sur le pouvre peuple.

Le dict jour de Pasques furent mis par escript <sup>Toutes gens recevant le corps de Dieu furent mys par escript.</sup> et enregistrées, tous ceux et celles qui receurent le précieux corps de Dieu. Car huict ou quinze jours davant Pasques, avoit esté commandé de par le Roy, à tous curés et vicaires de ceste ville de Bourges d'aller par toutes les maisons de leur paroisse, chacun en son endroict, avec les procureurs et fabriciens desdictes paroisses, et prendre les noms et congns de tous ceux et celles qui

voloyent recepvoir ledict sacrement. Sans qui fut fait, mais les causes pourquoy on ne sçavoit (1).

Le Maire de ceste ville décédé, luy estant Mayre ce que n'estoit venu depuis cent ans enci.

En ceste année, le XIII<sup>e</sup> jour d'apvril, c'estait le dymanche de *quasimodo*, fut enterré un marchand de ceste ville de Bourges nommé en son surnom de Pezelles (2), lequel pour lors qu'il vivoit, estoit Maire de la dicte ville de Bourges, et à son obsèque et enterrement estoient tous Messieurs de ladicte ville, vestus de leurs robbes de lyvrées. Et le sergent de ladicte ville, marchant au millieu d'eux, la teste nue, pourtoit la robbe de satin vert et rouge sur ses bras, laquelle avoit de coustume ledict Maire porter en chambre de villes et aultres lieux d'honneur et de triumphe. Laquelle chose faisoit bon voir, car tout estoit en bonne

(1) Cette mesure s'explique par l'édit de la même année qui confirmait au dominicain Mathieu Ory, inquisiteur de la foi, les pouvoirs à lui accordés par François I<sup>er</sup>; le roi, d'ailleurs, ajoute Mezeray, venait de redoubler les poursuites contre les religionnaires, établissant à Paris une chambre extraordinaire qui les faisait pendre sans rémission.

(2) Jean de Pezelles, sieur de Coulons, échevin en 1532, maire depuis 1548.

ordre avec grand quantité de luminaire. C'estoit en la paroisse de St Ursin. (1)

En l'année susdicte, le dymanche pénultime jour de juin, le jour St Pierre et St Paul, furent dédiéts et sacréz les autels St Jacques et St Christophe, sainte Anne, sainte Catharine et saint Maturin en l'eiglie de Montiersmoyen de Bourges, (2) par Monseigneur l'Évesque de Béthleam, pour lors suffragans de Monseigneur l'Archevesque de Bourges.

Quatre autels sacrés en l'eiglie de Montiersmoyen de Bourges.

En ceste année es moys de jung, juillet et aultre temps, fut basti un jeu de paulme, avec un logis joynant, près les Jacobins de ceste ville de Bourges, par un nommé Jean Couzon, patissier audict Bourges.

Un jeu de Paulme près les Jacobins.

En la mesme année, le mardy XII<sup>e</sup> jour d'aust, partirent de ceste ville de Bourges, maistres Léon

Messieurs les Colla dons à Genesve.

(1) Depuis 1511, les Maires et Echevins portaient des robes de livrée mi-parties de rouge et de vert; celle du Maire était en damas de soie et celles des Echevins en drap. — *Extrait du journal de Delacroix communiqué par M. Boyer.*

Lire d'ailleurs dans la note qui précède *Jean de Perelles* au lieu de *Jean de Pexelles*.

(2) Démolie pour faire place au grand Séminaire, aujourd'hui la caserne de l'artillerie.

et Germain Colladon frères, advocats en ladicté ville, avec leurs femmes et enfans et toute leur famille, et s'an allèrent demorer à Genève (1).

Le décès et obse-  
que feu Monsieur  
Barro.

En cette année, le XXII<sup>e</sup> jour d'aust, décéda feu monsieur de bonne mémoire, monsieur Enguimarius Barro, docteur en droit canon et civil, et lecteur ordinaire au grandes Escolles de ceste ville de Bourges, homme bien docte, et en bonne réputation en ladicté ville (2). A son obsèque et enterrement estoit toute l'Université avec tous Messieurs de la ville. De conte fait y avoit audict obsèque deux cent torches ardentes et plus.

Mon frère Anthoine  
Glaumeau à Ge-  
nesve.

En la mesme année le pénultime jour de septembre, c'estait le jour et feste St Michel, mon

(1) Genève, ville impériale de l'ancienne Bourgogne, s'était séparée de Rome et avait chassé son Prince Evêque dès 1535, moins comme question de doctrine malgré le simulacre de discussions solennelles, que pour protéger, par une alliance avec les cantons protestants de la Suisse, sa liberté incessamment menacée par les ducs de Savoie.

Les frères Colladon, originaires de la Châtre, bien que Léon eut été échevin à Bourges en 1542 et 1543, appartient à ce groupe de réfugiés français d'élite qui, avec Calvin, dominèrent alors cette démocratie; Germain Colladon rédigea son code civil et politique, publié en 1568; et Léon, que je crois celui que les biographes prénomment Nicolas, y occupa après Calvin la chaire de théologie. Voir l'histoire de M. de Raynal et les auteurs qu'il cite, t. 3, p. 39.

(2) V. son éloge, de Thou, liv. 43; La Thaumassière, p. 64.

frère Anthoine Glaumeau partit de Nohan le Ferron, en Touraine, et s'an alla demorer à Genesve, luy, sa femme, et un petit garson eagé de cinq ans.

Le pénultime jour d'octobre l'an que dessus, <sup>Deux gentilhommes mys sur la roue.</sup> furent exequutés deux gentilhommes, c'est à sçavoir, rompus sur la roue, et qui estoit chose pitoyable, c'estoit le père et le fils : le père agé de soixante ans envyron, et le fils de trente cinq ou envyron.

L'année dessus, le XIII<sup>e</sup> jour de febvrier brusla <sup>Le molin de la Chappe bruslé.</sup> le molin de la Chappe.

*L'an mil 551.*

L'an mil cinq cent cinquante et ung, Pasques estoyent le XXIX<sup>e</sup> jour de mars, année assez fertile, bien seiche avec grande chaleur, mesmement tout le moys d'apvril.

En ceste année, le VI<sup>e</sup> jour d'apvril, <sup>Le borreau de Bourges decédé.</sup> morut maistre Bertholomyer, borreau en ceste ville, homme riche et bien estimé en son estat.

Une femme luthé-  
rienne enterrée  
aux foussés.

En l'année que dessus, le dernyer jour d'apvril, morūt aux prisons de Monseigneur l'Archevesque de Bourges, une femme qu'on nomeroit la Michelette, estoit de Sancerre, laquelle on disoit estre luthérienne. Elle fat enterrée aux foussés de la-diete ville de Bourges, sur un boulevard, derrière la Grosse Tour, qu'on appelle communément l'Hermitage.

Un couroyeur aussi  
enterré sur le  
boulevard sus-  
dict.

Et au mesmes prisons, et en l'année mesme, le VIII<sup>e</sup> jour de septembre, morūt ung couroyeur de ceste ville de Bourges, et fut enterré au lieu susdict que la Michelette; car il estoit accusé de semblable matière.

Grande vinée.

Grande habondance de vin fut en ceste mesme année, la grâce à Dieu. On ne vendoit communément le tonneau que trois livres dix soubz tourtois, mesment en ceste ville de Bourges, et aux entours dicelle.

Neiges et grand  
froict le jour St  
Michel.

En ceste mesme année, le jour St Michel, penultime jour de septembre, nègeoit et gëlloit, aussi fort qu'il eust peu faire à Noël, qui estoit

chose assez estrange, considérée la saison. En plusieurs lieux n'avoient enquore achevé les vándanges.

En ceste présente année, au moys de décembre, fut planté un petit horne au cymetière de Montiers Moyen, près les murailles du logis auquel y a de present un collège, et pour si tenoit un chanoyne du Pallais, nommé monsieur Chevalier (1).

Ung petit horne  
au cymetière de  
Montiersmoyen.

En l'année que dessus, vers les moys de febvrier et mars, commançoient les grandes guerres entre le roy de France, Henry, second de ce nom, et l'ampereur roy d'Espagne. Il passa par ceste ville de Bourges plusieurs bandes de gendarmes et y firent beaucoup de maulx. Le bruiet commug estoit que jamais entre roys christiens ne furent entreprinsent telles guerres. Car de tous coustez de France passoit tant de monde, que chacun s'an emerveilloit.

Les guerres entre  
le roy Henry et  
l'ampereur.

(1) Ce fut cette maison que le chanoine Chevalier donna à la ville, en 1554, pour en faire un collège, qui fut supprimé, comme Moutiers-Moyen, pour faire place au grand Séminaire.

**Guerre contre le Pape, et un Légat en France.** En l'année susdict le Roy avoit aussi guerre contre le Pape, et durant ce temps vint ung Legat (1) en France, lequel expediait matières benéficiales comme en court de Rome, et n'y fut que vyron quatre ou cinq mois.

**Les pletz chez Jacques Ceur, et le pallaix rebasty.** Tout au long de l'année susdicte et quelque partie de l'année en suyvant, on tenoit les causes ordinaires de la Court civile au logis de feu Jacques Ceur; et le Pallaix royal, lieu ordinaire desdictes causes, fut durant ledict temps, presque rebaty tout à neuf.

*L'an mil 552.*

L'an mil cinq cent cinquante-deux, Pasques estoyent le XVII<sup>e</sup> jour d'avril, année fort seiche du commencement, et en icelle peu de fructs aux arbres, au reste assez fertile.

**Une grande et grosse gresle le jour St Marc.** En ceste année le XXV<sup>e</sup> jour d'avril, jour St Marc, entre troys et quatre heures du soir, gresla

(1) Ascagne, neveu du Pape, envoyé nonce en France.

si fort que la gresle estoit haulte de deux pieds, ou envyron, par les rues, et grosse comme noix. Elle tomba presque toute sur ceste ville de Bourges, et ung peu hors les murs d'icelle, mesmement du cousté St Paul; et gasta quelque quantité de bledz et vignes près ladicte ville. La dicte gresle dura vyron deux heures, et disoient gens anciens que jamais de telle n'avoient ouyr parler, mesmement tomber en si grande habondance.

En l'année que dessus, le XVI<sup>e</sup> jour de may, Une grande pluye avec gresle en may entre troys et quatre du soir, gresla fort, mais non pas comme dessus; mais tomba de l'eau par l'espace d'une heure et demye, en si grande habondance, que, ainsi que disoit chascun, jamais on ouyt parler de telle.

En ceste année, commencèrent Messieurs les Messieurs les présidens en ceste ville de Bourges. Présidens et Conseillers à tenir les Grands Jours(4),

(4) Les Grands Jours, ou sessions extraordinaires de la justice, étaient tenus à des époques indéterminées dans les provinces par des présidens et conseillers du parlement à ce délégués, lesquels vidaient rapidement, et sur place, toutes les affaires civiles ou criminelles pendantes, et avaient les plus grands pouvoirs pour réformer les abus; en général la tenue des Grands Jours était un bienfait pour le peuple.

en ceste ville de Bourges, et vuidier les appellans du pais et ceptaine de Berry, tout en la forme et manière, comme en la Court de Parlement. Ce fut l'an que dessus, au commencement du moys de juillet.

*Hic nascitur guillielmus Sadoet.*

En la mesme année, XXII<sup>e</sup> jour de juillet, jour de la Magdelaine, nasquit Guillaume Sadoet, filz de maistre Jehan Glaumteau et Valérienne Galèse. Son parrin, messire Guillaume Porneau, et Jehanne femme de Jehan Richier. Son père voulant qu'il aist son congnon Sadoet pour quelque raison à luy seul congneue (1).

Malade au moys d'octobre.

En l'année susdicte, le VI<sup>e</sup> jour d'octobre, me survint une grosse maladie de fievre continue, avec ung grand rume dans l'estomac, et me dura ladicte maladie par l'espace d'ung moys ou troys semaines.

Ma mère prisonnière à Loches.

En la mesme année, ma mère, (à laquelle Dieu donne bon jour,) fut grandement persécutée de

(1) Second filz naturel de l'auteur et de Valérienne Galeze; le premier était né le 20 avril 1547; le nom qu'on lui donnait était celui d'une domestique de la maison, morte en 1549.

justice; et ce par le rapport de faulx testmoings, (ainsi que despuis ay sceu,) lesquelz luy imposoient avoir tenuz propos de hérésie. Et à ceste cause fut par l'espace de six ou sept moys, prisonnière à Loches. Elle fut prise le jour de la décollation St Jehan, au moys d'aust, et y fut jusques au moys de janvier.

En l'année si devant dicte, au moys de décembre, fut planté l'orme qui est à présent au carrefour Le viel horne St Paul arraché, et un nouveau planté. St Paul, auquel lieu au paravant y avoit un viel, et appelle-on tous jours ce lieu là, à l'orme St Paul.

*L'an mil 553.*

L'an mil cinq cent cinquante troys, Pasques estoient le second jour d'avril, année fort mobille c'est à dire tantoust froide, tantoust chaulde. Tou-teffois assez fertile de bledz et vints, au reste peu d'aultres fruitz.

Les loges auquelz  
à présent on for-  
ge la monoye.

En ceste présente année, ce fut es moys d'ap-  
vril, may, et aultres en suyvant, furent acheptés  
bastiz et édifiés les logis auquelz de présent on  
fait la monoye, en ceste ville de Bourges ; les  
quelz sont situéz en la rue des Augustins, au  
dessoulz de la Chambre de la ville ; et furent les  
dictz logis acheptés comme dessus au despans de  
ladicte ville. (1)

Le chasteau de  
Mungd bruslé par  
la fouldre.

En ceste année, ung lundy, cinquiesme jour de  
jung, entre troys et quatre apres mydi, ce esleva  
une grosse nuye, avec grand vent et tonnerre,  
tellement que la fouldre tomba sur le chasteau de  
Mung sur Yeure, distant de Bourges quatre lyeulx  
ou envyron, laquelle fouldre et feu ainsi tombé du  
ciel, brusla tout ledict chasteau avec plusieurs  
aultres logis, estant autour d'iceluy ; par le rap-  
port des gens du lieu, ledict feu dura depuis le  
lundi jusques au vendredy, tellement qu'on ne le  
pouvoit tuer en sorte qui soit.

(1) V. sur cette acquisition Chaumeau, p. 24.

Quelque ung me bailla ceste Rithme faicte à ce propous :

Mil cinq cens cinquente troys,  
Ce fut le cinquiesme de jung,  
Brusla par la fouldre, las, hélas !  
Le beau chasteau royal de Mungd.  
Tout périit (Croyez,) icy bas,  
Fors mettre son amour eu ung (1).

En la mesme année, vers le moys de may ou Le logis de Jacques  
jung, ung Seigneur secrétaire du Roy, qu'on appe- Ceur vendu à  
lait Monseigneur de l'Aubespine, achasta le logis Monseigneur de  
de Jatques Ceur, de ceste ville de Bourges, lequel l'Aubespine.  
il fist rebastir et racoustrer magnifiquement (2).

En l'année susdicte, au commencement du Les basteaux à la  
Chappe.

(1) Jusqu'ici la date de l'incendie qui détermina l'abandon et la ruine du château de Mehun était restée inconnue ; Chaumeau l'avait encore vu et l'a décrit dans toute sa splendeur. V. la gravure qu'en donne Labouvrrie sans dire sur quels renseignements.

(2) Claude de l'Aubespine, 3<sup>e</sup> du nom, marié à Jeanne, fille de Guillaume Bochetel, secrétaire d'Etat sous François I<sup>er</sup>, Henri II, François II et Charles IX, mort en 1567. Il acheta l'hôtel Jacques-Cœur avec le fief de la Chaussée, de François Chambellan et de Jean Sauzay ; s'il y fit des réparations, il fut imité par Guillaume de l'Aubespine son fils : car les armes de celui-ci, et celles de Marie de la Châtre, sa femme, se voient aux angles de l'entablement de la chapelle, côté de la cour ; et il est à présumer que ce sont eux qui avaient fait supprimer la galerie en pierres que l'on vient de rétablir.

moys de jung, on commança à faire les basteaux et challans au lieu nommé la Chappe, hors les murs de la ville de Bourges pour mettre sur la rivière de ladicte ville : et en ceste année commança à pourter basteaux ladicte rivière, tellement que pour ung jour on ay conté dix arrivés à la Chappe chargés de sel et de vin (1). •

Une procession du  
corps de Dieu  
faicte pour le Roy.

L'an que dessus, le XVIII<sup>e</sup> jour de jung jour de dimanche, fut faicte une procession pour le Roy, en ceste ville de Bourges, à laquelle fut pourté le corps de Dieu aussi ou en plus grande soleminité comme le jour dudict corps de Dieu ; fut ladicte procession de St Estienne le longs de la grand rue et la pourte neufve, et en l'esglise des Carmes ; puis s'an retorna par davand lés Jacobins, en la rue de la Pourte Jaulne, et à St Estienne.

Le magnifique du  
pont d'Auron.

En l'année susdicte, le dimanche second jour de juillet, les enfans du pont d'Auron firent leurs monstres par la ville, avec jeux par quatre

(1) V. la note, p. 31.

suppôts(1) à cheval et autres. Et alors firent election de leur *magnifique*, qu'on appelle communément *le magnifique du pont d'Auron*. Et esleurent pour leurdict *magnifique*, ung marchand de ladicte rue d'Auron nommé Guillaume Augier (2).

En la mesme année, le dimanche XXIII<sup>e</sup> jour de juillet, fut faicte en ceste ville de Bourges une procession générale pour le Roy, et fut ladicte procession à l'Hostel Dieu de ceste ville de Bourges, ce que de ma congnoissance on n'avoit point veu.

Une procession pour le Roy à l'Hostel Dieu.

Toutes les processions susdictes ce faisoient pour le Roy, à cause des grandes guerres qu'il avoit, et furent destruites plusieurs villes de son reaulme, es mois de june et juillet; entre autres une nommée Téorane, laquellement fut toutal-

Les villes de Terrouane et Esdin, prissent et destruites par guerre.

(1) Suppôts.

(2) Famille qui arriva à l'échevinage un siècle après en 1661. *Le magnifique* du pont d'Auron, dont ce passage révèle l'existence, était un dignitaire dans le genre du roi de l'ordre de Notre-Dame de la table ronde.

lement ruynée et destruite, avec la ville et chasteau de Esdin (1).

Tous cens et rentes non rachéptables en la main du Roy. En l'année que dessus audict moys de juillet, le Roy envoya letres et mandement à Messieurs les Maire et Eschevins de la ville de Bourges pour prendre par déclaration tous les cens et rentes non racheptables estant dans ladicte ville et faulbours, sur paine de perdition des dictes rentes ; ce que fut fait, et toutes les dictes déclarations envoyées à la Court (2).

La grosse cloche de Montiersmoyen persée. L'année mesme, le X<sup>e</sup> jour d'aust, et troys jours ensuyvant, fut persée la plus grosse des deux cloches de Moutiersmoyen de Bourges, par ce que la bloque (3) de ladicte cloche estoit usée. Ladicte cloche cousta quatre livres tournois à perser. Les deux susdictes grosses cloches sont

(1) Téroiane avait été pris et ruiné pendant les fêtes données pour le mariage de Diane d'Angoulême avec Horace Farnèse ; et celui-ci, ayant couru au secours d'Hesdin, y avait été tué.

(2) Il s'agit de l'édit de mai 1553 qui autorisait le rachat des cens et rentes foncières, mais qui en attribuait au Roi le profit, pour l'aider à se défendre contre l'Empereur.

(3) Bloque ou blouque, boucle, anneau.

fondues au, moins, ainsi qu'il est dacté dessus, de l'an mil deux cent soyante.

En l'année susdicte le XXIII<sup>e</sup> jour d'aust, jour de St Berthomyer, entre deux et troys après midy, tonna et pleust en grande habondance; mesmement fist ung coup de tonnerre, le plus grand et horrible que jamais on eust peu entendre, et tomba ledict tonnerre sur les prisons de l'archevêché de Bourges; toutesfois, grâce à Dieu, ne fist pas grand mal.

La foudre tombée sur les prisons de Monseigneur de Bourges.

En ceste même année le V<sup>e</sup> jour de septembre, deux seigneurs de esglise, l'ung nommé maistre Jacques Jauson, et l'autre maistre Vincent Morin, prebstres, une après disnée, s'an allèrent à l'esbat aux vignes de Messieurs de Moutiersmoyen de Bourges, appelées les Prebendes (1), près la chapelle St Paul, et là entretz, laissant l'huis ouvert, despouillèrent leurs robbes, les quelles robbes, en leurs promèment parmy les dictes vignes, leurs fu-

Deux robbes perdues aux vignes des prébendes.

(1) Ces vignes devaient être là où sont actuellement les écuies de l'artillerie et le Champ-de-Foire.

rent emportées et desrobées, la risée n'estoit pas trop bonne pour les perdans. Une aultre fois fermez votre huis quand irez voir les vignes.

Tonnerre en febvrier.

L'année que dessus, le samedi XXIII<sup>e</sup> jour de febvrier, jour de St Mathias entre neuf et dix heures du matin, tonna aussi fort qu'il eust peu faire, au ceur d'esté, ung coup ou deux seulement.

En la mesme année, le dimanche IIII<sup>e</sup> jour de mars, cestoit le III<sup>e</sup> dimanche de caresme, nous avions en ceste ville de Bourges, et par tout le diocèse, un grand pardon du Pape, appelé le Jubilé, envoyé pour la paix, et estoit commandé à tous en général de jeusner troys jours, se confesser et recevoir le corps de Dieu. On alloit gagner ledict pardon en l'esglise des Jacobins, de ceste ville de Bourges (1).

Le grand jubilé et pardon pour la paix.

(1) Ces pardons au moins à une époque antérieure attiraient une grande affluence de fidèles; voici en effet ce qu'on lit dans le journal de Delacroix : « le XI<sup>e</sup> de mars 1514 jour du dimanche d'ocult fut le grand jubilé pour le joyeux avènement à la couronne de France de François I<sup>er</sup>; il fut dit une grand-messe sur les fossés de la ville, entre la tour de Notre-Dame de Salles et l'Archevêché, sur un échafaud fait sur les murs de la ville; il y avait bien deux cent mille personnes.

« Autre jubilé le 25 mars, obtenu par M. Boyer, Archevêque, où il y avait plus de monde qu'au précédent. »

En l'année susdicte au commencement de caresme fut deffendu aux Augustins de ceste ville de Bourges, de ne prescher plus aultre part que en leur couvent, tellement que en la dicte année ne precherent point à St Estienne ainsi qu'ilz avoient de coustume (1).

La prédication deffendue aux Augustins de Beurges.

En l'année susdicte, au commencement de may, le roy Henry fist faire les commandemens à tous ceulx de son reaulme en général, de planter des hormones le longs des chemains herrans, ung chacun en son endroict, sur paine de l'amende, ce qui fut faict et appelloit on communément les dicts Hormes des *Henrys* (2).

Les hormones plantés le long des chemins.

En la mesme année, le susdict Roy print l'argent de la plupart des rentes foncières, tant de

Les rentes foncières entre les mains du Roy.

(1) Ils étaient suspects d'hérésie, et non sans motifs ; car en 1531 le début de Calvin à Bourges avait été de professer la rhétorique aux Augustins ; la tradition voulait qu'il eut fait ses premiers prêches dans la chaire en pierre qui existe encore dans leur réfectoire ; enfin quatre d'entre eux apostasiaient : le prieur Augustin Marlorat, Jean Spina ou de l'Épine, Richard Vauville et Jean Loquet ; les deux premiers se firent un nom comme ministres et accompagnèrent Théodore de Beze au Colloque de Poissy ; et Marlorat finit tragiquement : excepté de la capitulation lors de la reprise de Rouen, il fut pendu.

(2) Cet édit de Henri II, en date du 19 janvier 1552, est rapporté dans le *traité de la police* de Delamare, t. 4, p. 505 ; on appela plus tard ces ormes des *Sully*.

l'esglise comme d'autres, et assignia les dictes rentes sur son domaine (1).

Toute vesselle d'argent prinse de par le Roy.

Print aussi le susdict Roy, en la mesme année, toute la vesselle et aultres joyaulx d'or ou d'argent, que ung chacun pouvoit avoir en sa possession, et fasait en général les commendemens à tous de pourter les dictes vesselles à la Maison de la ville, sur peine de la perdre là où on la trouveroit.

*L'an mil 554.*

Tout le mois d'avril et may fort sec.

L'an mil cinq cent cinquante quatre, Pasques estoyent le XXV<sup>e</sup> jour de mars; depuis ledict jour jusques à la fin du mois d'avril, fist ung temps sec et chault à merveille, avec quelque peu de tonnerre, toutefois sans pleuvoir aulchunement, en tout le dict temps, voire jusques à la fin du mois de may.

Grande quantité de Gascons passez par ceste ville de Bourges.

En ceste année, vers le XV<sup>e</sup> jour d'avril, huict ou dix jours durant, passèrent par ceste ville de

(1) Par l'édit du 16 avril 1554, le rachat desdites rentes, que l'édit de mai de 1553 laissait facultatif, devenait forcé, et toujours au profit du Roi.

Bourges vyron mille ou douze cent gendarmes, tous gascons gens de pied, assez en bon équipage. Messieurs de la justice avec Messieurs de la ville, les firent loger aux faux bourgs de ladite ville. Les portes de ladite ville fermées, et les ponts levés. Lesdictes gens d'armes furent fornys de munition, comme de pain, vin et pidance, au despans de ladite ville.

En l'année susdicte, fut célébré le chapistre Le Chappitre général des Jacobins en ceste ville. général des Jacobins (1), sermons et grandes disputes, huit jours durant; ce fut le dimanche d'après l'Assension notre Seigneur, qui estoit pour lors le VI<sup>o</sup> jour de may, lequel jour furent à St Estienne faire sermon et dire une grand messe, et estoyent en nombre en procession, viron deux cent ou plus.

En la mesme année, furent faictes plusieurs Les chefs St Estienne et Ste Luce pourtés en procession. processions, à ceuse de la grande sécheresse qui

(1) Le couvent des Jacobins, Frères Prêcheurs, ou Dominicains occupait un vaste emplacement, rue Moyenne, et en retour rue de l' Arsenal; il ne reste que leur réfectoire, belle salle ayant les armes de Sancerre aux clefs de voûte, dans la maison de M. le vicomte Toirac, rue de l' Arsenal.

faisoit : car il fut bien l'espace de sept moys ou plus sans plouvoir ; et à ceste cause, le lundi XXI<sup>e</sup> jour de may, fut pourté en procession le chef St Estienne, le mardy en suyvant, le chef St<sup>e</sup> Luce, et le jeudi en suyvant estoit le jour du corps de Dieu, qui estoit le XXIII<sup>e</sup> jour dudict moys de may. Lequel jour ung nommé maistre Georges Descombes, docteur et chanoyne en l'eglise de St Estienne de Bourges, dist la grand messe, pourta

Celuy qui pourta le corps de Dieu fist le Sermon.

le corps de Dieu et fist le sermon à St Pierre-le-Guillard, ainsi qu'on a de coustume.

Le vendredi en suyvant, le XXV<sup>e</sup> jour dudict moys de may, landemain du corps de Dieu, à sept

La Chasse St Ursin pourtée en procession.

heures du soir, fut pourtée en procession la chasse St Ursin, à laquelle asistaient avec Messieurs de St Ursin, Messieurs de St Pierre le Puellier, du Chasteau, de Salles, de Montiers-moyens et plusieurs Paroisses et Mandiens de

Le chef St Austrille pourté en procession.

ceste ville de Bourges, et fut ladicte procession le long de la grand rue à St Estienne. Ledict jour entre deux et troys du matin, et pour les causes

susdictes, Messieurs du Chasteau firent procession et pourtèrent le chef St Austrille au Pallais.

Le samedi en suyvant, XXVI<sup>e</sup> jour dudict moys de may, fut descendue la chasse St Guillaume, entre quatre et cinq du 'soir, heure de vespres, et fut pourtée à l'entour de l'esglise St Estienne en procession ; tout le dimanche en suyvant, fut ladicte chasse dedans le ceur de ladicte esglise, devant le grand autel ; et lundi en suyvant, XXVIII<sup>e</sup> jour dudict moys de may, fut faicte procession générale, avec commandement à ung chacun d'y assister, et deffence de ne faire aulchune ouvre, jusques après ladicte procession.

La Chasse St Guillaume descendue et pourtée en procession.

Ladicte chasse fut pourtée le longs de la grandrue, au coing du Grand Saint Christofle, en l'eiglise des Jacobins, auquel lieu fut dicte une grande messe sollennelle ; et le dimanche en suyvant qui estoit le III<sup>e</sup> jour de jung, premier dimanche du moys, fut faicte la processsion générale acoustumée, à laquelle fut de rechef pourtée la dicte ehasse, avec le chef dudict St Guillaume, alentour de l'es-

Le jour que ladicte Chasse fut remise en son lieu.

glise jusques au lieu, où elle a acoustumé d'estre; et alors publiquement, durant ladicte procession, fut remise en son lieu acoustumé.

Ung grand pardon  
appellé le Jubillé.

En l'année que dessus, le dimanche huitiesme jour de juillet estait en ceste ville de Bourges, et partout le diocèse, le grand pardon appellé le jubillé, donné et envoyé du Pape pour la paix du royaume de France, pour la reconciliation du royaume de Angleterre, et pour la disposition du temps. Il estait commandé à tous en général de jeusner par troys jours, et le dimanche susdict après la reconsiliation, recepvoir le corps de Dieu. On gagnait ledict pardon es esglises St Estienne, à Ste Clère, en ceste ville de Bourges.

La Chasse St Jac-  
ques en Galice,  
apourtée à Cléry.

En l'année que dessus, vers la fin du moys de jnng, et commencement de juillet, fut apourtée la chasse St Jacques en Galice, à Notre Dame de Cléry, ainsi qu'il nous fut récité par les gens du païs; ils estoient bien cent ou six vingt pour conduyre et mener ladicte chasse, avec le sauf conduit du Roy. Ilz avoient apourté ladicte chasse

audict lieu de Cléry, parce que il y avoit troys ans (ansi qu'ils disoient), qu'il n'avoit pleu en leur pais

L'année que dessus furent curez les foussez, <sup>Les foussez de la Chappe curez.</sup> lesquels sont le longs des murs de ceste ville, du cousté qu'on appelle à la Chappe, et ce, es moys de juillet et aust, et aultres en suyvens. Et furent curez lesdicts foussez tout le longs des murs, depuis la Chappe jusques à la pourte St Ambroys.

En la mesmes années, le dimanche VI<sup>e</sup> jour de <sup>Une procession générale le jour des Roys.</sup> janvier, qui estoit le jour des Roys, fut faicte procession générale pour le Roy, ce qu'on n'avoit point acoustumé faire aux jours des festes solennelles.

Ledict jour et an que dessus, entre deux et <sup>L'entrée du Baillif de Berry en ceste ville de Bourges.</sup> troys après mydy, Monsieur le baillif de Berry, fist son entrée en ceste ville de Bourges, et estoit ung jeune gentilhomme, en l'age de trente ans, ou envyron, qu'on appelloit Monsieur du Ris (1),

(1) Louis de Chazerat, sieur de Ris.

et estoit capitaine de l'arrière ban du pais de Berry. Tous Messieurs de la justice et tous aultres officiers furent au davant de luy, estoyent en nombre tant de sa compagnie que d'aultres bien troys cent, ou plus, tous à cheval. De ma congnoissance n'avoys veu baillif en chef en ceste ville.

e collègue de la  
Forchault, en la  
paroisse de Mon-  
tiersmoyen.

En l'année que dessus, le premyer jour de mars, fut commencé et fait un collège public, en la paroisse de Moutiersmoyen de Bourges, au logis d'un nommé Maistre Charles Chevalier (1), en son vivant, chanoyne de la Ste Chappelle du Palais dudict Bourges. Lequel Chevalier donna son dict logis à Messieurs de ladicte ville de Bourges pour en faire ung collègue, et volut qu'il fust appellé *le collègue de la Forchault*, ce qu'on fait enquire de présent. Les premyers principaulx dudit collègue furent ung nommé Maistre Pierre Delogis et Maistre Jehan Emyn. Lequel Emyn estoit marié, ce que n'avoient acoustumé d'estre les principaulx

(1) V. la note, p. 49 et La Thaumassière, p. 135.

des collèges parcy davand en ceste ville de Bourges, ains estoient tous prebstres, ou docteurs en quelque Faculté.

En la mesme année, la nuict du dimanche, Le trésor de l'esglise de Montiersmoyen de Bourges desrobé. XXIII<sup>e</sup> jour de mars, qui estoit le quatriesme dimanche de caresme qu'on appelle le dimanche de *Letare*, et le lundy en suyvant estoit la feste de la nunciation Notre Dame. En ceste nuict ce fut desrobée le trésor de l'esglise de Montiersmoyen de Bourges. C'est asçavoir, premyèrement les larçons pour entrer en ladicte esglise passèrent pardessus la muraille du cymetière du cousté des lisses (1), puis après avoir ouvert l'huis dudict Cymetière par au dedant, s'an allèrent derrière la chappelle St Nicolas, et là rompèrent ung trillis de de fer et la viltre, puis entrèrent dedans ladicte esglise, et pour entrer audict trésor, premyèrement levèrent les deux ferreures du premyer huys, et le second y mirent le feu et le bruslèrent à

(1) Barrières.

demuy seulement pour passer ung homme. Et pour brusler le dict huis firent brusler toutes les torches de ladict eglise avec plusieurs autres boys, et le corbillon là où on mettoit le pain bénis, avec force sire et l'huile des lampes, ainsi comme on congneut apertement le lendemain ; puis après pour tuer le feu, lesdictz malfacieurs prindrent toute l'eau béniste, toutes foys adce ne peut suffire ; car après avoir levee la serrure de la grande porte de ladict eglise, sortirent dehors, et apourtèrent de l'eau de quelque lieu dedans un pot de terre, pour tuer ledict feu, ainsi qu'on trouva le lendemain ledict pot de terre et la trasse de l'eau. Lesquels larrons et malfaiteurs ainsi entrés dedans ledict trésor prindrent et empourtèrent ce qui s'ensuit : premyèrement le chef St Fulgent et le chef St Morice, ung grand ymage de Nostre Dame, ung grand calice, le bras St Fulgent, une croix d'argent, un vesseau, ou quel on mettoit l'hostie le Vendredi Saint, ung reliquaire St Maturin, un ensensoire, et la custode laquelle estait sur le grand

autel, le tout de fin argent doré. Toutes lesquelles choses susdictes estoient estimée mil escuz au soleil ou plus. Grande poursuite fut faicte pansant recouvrer les choses susdictes. Toutesfoys on n'an peut trouver aulchunges nouvelles pour lors.

Les noms et congnois des chanoynes et aultres de ladicte' esglise, Maistre Pierre Tullier doyen, Maistres Michel Delogia chanoyne, et François Bergeron, Jehan Masson, Jacques Forcher, Vincent Morin, Mathurin Rochereau, Guilles Poyrier, Anthoyne Amyot, Griat, tous chanoynes, Jehan de Davant, Jacques Blanchard, Jehan Glaumeau, Guillaume Porreau, demy chanoynes, Pierre Possedat curé, Gabriel Lesage, Toussaint Pillet caustres, Jehan Viau gagiste.

En l'année cy-dessus dicte, le lundi XXV<sup>e</sup> jour <sup>Ung tonnaire en mars.</sup> de mars, jour de l'annunciation Notre Dame, entre quatre et cinq heures du soir, tonna fort avec grand élide vent et pluye, ce que n'avient pas souvent en telle saison.

*L'an mil 555.*

Saison froide, Mon-  
seigneur de Tor-  
non en ceste ville.  
Le Pape mort.

L'an mil cinq cent cinquante-cinq, Pasques estoient le quatriesme (1) jour d'apvril; huict jours d'avand et huict jours d'après, faisoit fort froict, grand vent et sec; et ledict jour de Pasques estoit logé en ceste ville de Bourges, Monseigneur le cardinal de Tornon au logis de Monsieur Boucheteil (2), secrétaire du Roy, et ledict seigneur de Tornon alloit à Rome, parceque le Pape Julius estoit mort dès le quatriesme de mars précédant, à cel fin de faire élection d'ung aultre Pape.

Ung prisonnier, le-  
quel se pandit et  
estranglâ en la  
prison.

Ceste année, le XVII<sup>e</sup> jour d'apvril qui estoit le mescredy d'après Pasques, entre une et deux après mydy, ce pendit et estrangla ung pouvre homme, prisonnier au prisons de l'archevêché, lequel avoit esté prins la veille de Pasques avec plusieurs aultres, lesquels avoient desrobés le trésor de l'esglise de Montiersmoyen de Bourges,

(1) Lire quatorzième

(2) Le célèbre Guillaume Bochetel, secrétaire d'état.

et plusieurs autres ainsi comme on scent puis après, et aussi qu'on les trouva saisis de plusieurs plusieurs ornemens d'esglise tant vestemens que autres vesseaulx d'argent.

En ceste année, le mescredy, XXIII<sup>e</sup> jour d'ap- Une grosse gresle la veille St Marc.  
vril, entre troys et quatre heures après mydi, fist un grand tonnerre avec grand abundance de pluye et gre-le, laquelle tombait grosse comme noix, et en si grande abundance par l'espace d'une heure ou plus, qu'elle estoit haulte d'un piedz sur la terre, touteffoys, la grâce à Dieu, ne fist pas grand mal.

En ladicte année, le XXV<sup>e</sup> jour d'apvril, jour Le scène de Pasques le jour St Marc.  
St Marc, estoit le jour du scène (1) de Pasques, et ne mangeoit-on point de chair ainsi que de coutume, ce que n'avois jamais veu advenir à tel jour.

L'année que dessus, le XX<sup>e</sup> jour de may, jour Le lundy des Rogations le jour St Autrilhe.  
St Autrilhe, estoit le lundy des Rogations, que

(1) Il faut lire le sème de Pâques : le sème (*septimale*) d'une fête était l'office de l'octave ; ici on applique cette expression au troisième jeudi après l'octave.

les processions vont au Chateau en l'eiglise dudict St Autrilhe, ce que à tel jour n'avois jamais veu par cy d'avand.

Quatre religieuses de la Nunciade nées à Madame de Ligny en Barrois.

En la mcsme année, le mescredy dernier jour de juillet, partirent du couvent des filles de la Nunciade de ceste ville de Bourges quatre religieuses, lesquelles furent menées à Madame la contesse de Ligny en Barrois (1), près Troys en Champagne, seur de Madame du Bouchage, aultrement de Montrésor en Touraine (2). Lesquelles filles furent menées à ladicte dame, pour mettre en ung couvent de filles de semblable ordre comme elles, que ladicte dame avoit nouvellement édifié et fondé, pour instruire et endoctriner les aultres en leur ordre et manières de faire.

Ceux qui avoient desrobé l'esglise de Montiersmoyen de Bourges, pandus et bruslés.

L'anmesme, le samedy dernier jour d'aust, furent pandus et estranglés, et hors la porte Bourbounne de ceste ville de Bourges, Jacques Marando bou-

(1) Marguerite de Savoie-Tende, femme d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny.

(2) Isabelle de Savoie-Tende, femme de René de Batarnay, comte du Bouchage. V. Additions à Castelnau, t. 2, p. 165.

cher en ceste ville de Bourges, natif de la paroisse St Bonnet, Jehan de Rins, cordonnier aussi demorant en ladicte paroisse St Bonnet, et François Planchon, archier de Monseigneur le Prevost Genton (1), natif de la paroisse St Pierre le Guillard de Bourges, pour les larrecins et sacrilèges par eulx commis en l'eglise de Notre Dame de Montiersmoyen de Bourges, au moys de mars dernier, ainsi que pouves voir emplement en ce présent livre ; lesquelz malfaiteurs après avoir estez étranglés, furent bruslés et consumés au feu. D'avand que procéder à l'exécution, lesdicts malfaiteurs furent menés de la Chambre des Contes en une charete, davand la grande porte de l'eglise St Estienne, et firent l'amende honorable, ayans ehacun une torche ardente au poin, puis de là furent aussi menés davant la grande porte de l'eglise de Montiersmoyen, faire chose semblable ; toujours accompagnéz de leurs femmes,

Les femmes desdicts larrons fustigées et bannyes,

(1) Claude Genton, sieur des Brosses, en faveur duquel François 1<sup>er</sup> avait créé l'office de Prévôt provincial en Berry.

lesquelles estoient lyées à la culasse du charrette, puis après l'exécution faicte de leurs dictz maritz, comme dict est, furent fustigées audict lieu, par la main du borreau, et bannyez du païs de Berry.

Deux des dessus dictz larrons brusles en figure.

Et le lundy en suyvant, second jour de septembre, fut levée une potence, au coin des licès dudict Montiersmoyens près ladicte esglise, à laquelle fut attaché ung tableau auquel estoient tiréz au vif deux des dessus ditz larrons, lesquelz on n'avoit peu prendre, l'ung nommé François Marchant, demorant et natif audict Bourges, en la paroisse St Bonnet, l'autre Joachim Michelet, hostellier à Berry près Bourges, lesquelz deux furent condemnéz, par une mesme sentence, comme les susdictz, à estre bruslez tous vifs en quelque lieu qu'on les pourroit appréhender, sinon en figure, ce qui fut faict ainsi que dict est, C'est

Le premyer lieutenant criminel après Genton.

icy la premyère exécution que fist le lieutenant criminel de ceste ville de Bourges, nommé Maistre Jacques Jobert (1), enfant de ceste ville, laquelle

(1) Jacques Jobert, sieur de Soupize, nommé Lieutenant criminel en conséquence de l'édit de mai 1551, portant création de cet office.

fut institué lieutenans criminel en l'an précédant, après que le Provost des Mareschault nommé Genton fut destitué de son office.

Toutefoys, quelque temps après, fut remis en son premyer estat moyenant quelque some de deniers.

L'année que dessus, XV<sup>e</sup> jour de janvier, entre Ung tonnaire en en janvier. neuf et dix heures du soir, tonna et élida aussi fort comme a de coutume faire au temps d'esté.

L'an mesme, le dimanche II<sup>e</sup> jour de febvrier, Le grand Jubilé en febvrier 1555. pour lors dimanche de la Septuagésime, et jour de la Chandeleur, estoit en ceste ville de Bourges et partout le diocèse, ung grand pardon du Pape qu'on appelloit Jubillé de plénière rémission, en jeusnant par troys divers jours et le susdict dimanche recepvant le sacrement de l'autel, envoyé dudict St Père pour la paix du royaume de France (1).

En l'année que dessus, le dimanche premyer Une estoille à queue.

(1) Le pape venait au contraire de signer avec Henri II un traité de ligue qui devait prolonger la guerre.

jour de mars, heure de huict heures du soir, et quinze jours durant, à samblable heure, et toute la nuict, apparoissoit une estoille au ciel, vers le cousté d'Orient, laquelle avoit une fort longue queue luisant aussi fort que l'estoille mesme, et estoit ladicte queue en hault et l'estoille en bas ; de la signification d'icelle nul n'an faisoit aulchun jugement certain (1).

Année fort pluvieuse.

Ceste année mesme fut fort pluvieuse, tellement que, depuis le commencement du moys de septembre jusques au moys de mars, ne cessa point, ou bien peu, de pleuvoir, tellement que, en plusieurs lieux, on ne sema point de gros bledz à cause des dictes pluis et grans eaux, qui estoyent parmy les champs.

Gros tonnaire le jour de Pasques fleuries.

En l'année que dessus, le dimanche XXIX<sup>e</sup> jour de mars, pour lors dimanche de Pasques fleuries, entre huict et neuf heures du matin, durant les sermons qu'on faisoit à St Ursin et au Chasteau, acoustuméz de faire à tel jour, tonna

(1) Mezeray parle également de cette comète.

fort longs temps, voire avec grand élide et gros tonnaire, comme en temps d'esté, puis incontinant après grande abundance de pluye, tellement que la procession de St Estienne ne fut, ledict jour de Pasques fleuries, que jusques à St Ursin, puis de là s'an retourna à St Estienne.

*L'an mil 556.*

L'an mil cinq cent cinquante - six, Pasques L'an mil cinq cent cinquante-six. estoyent le cinquiesme jour d'apvril, année monstrant assez bon commencement en toutes chossa comme aux arbres et aux vignes.

L'année que dessus, le onze, douze et tresiesme Ung tresor d'or et d'argent trouvé sur les vestes de l'esglise de Montiersmoyen. jours de may, sepmaine des rogations, les couvreux besoingnèrent sur l'eiglise de Montiersmoyen de Bourges, et pour plus facilement racoustrer la charpenterie pourrie, fasoient netoyer les basses votes des deux costés de ladicte eglise. Il advint es dictz jours que en nestoyent le costé devers les lisses dudict Montiersmoyen; on trouva

en bas parmy les ordures, des donzins, viron quarante ou cinquente; à les voir se monstroyent tous neufs, et estoient marqués comme les pièces de troys soulz qu'on appelle des pièces de jacques Ceur; puis le lendemain on trouva aussi en bas, parmy les ordures, des escuz, viron vingt ou trente, beaux et grans, bien marqués, les quels on appelle communément escuz vieux. Ils estoient estimez troys livres tournois la pièce. Le bruit commug estoit, que celuy qui jettoit les ordures en bas, trouva grande quantité desdictes pièces, tant donzins que escuz: touteffoys on n'an peuet rien sçavoir à la vérité, combien que admonitions en feussent publiées par divers dimanches.

Ung grand pardon  
Jubillé le jour de  
Penthecouste.

L'année que dessus le dimanche XXIII<sup>e</sup> jour de may, jour de Penthecouste, estoit en ceste ville de Bourges ung pardon jubillé envoyé du Pape pour la paix du reaulme de France, et falloit jeusner troys jours précédens, ainsi que de coutume, puis, ledict jour, se confesser et recevoir le sacrement de l'autel: ung samblable fut en

ceste année mesme, le second jour de febvrier dernier passé, ainsi que pourrés voir en ce livre et en son lieu.

Ceste présente année fut fort fertile en tous Année fertile et seiche. fruietz; et fut fort chaulde, et longs temps sans pluvioir; mesmement ne pleut point depuis le cinq ou sixiesme jour de d'apvril jusques au jeudy, quatriesme jour de jung, jour de la feste Dieu; et pleut fort ce jour là, tellement que la procession fut faicte sans chappes, ce que n'avois La procession du corps de Dieu sans chappes. jamais veu. Ladictte présente année estoit fort avancée, et toutes choses venues et meures de Les fructs de la terre bien ad- vencés et meurs bien de premier. premier. Les serises estoient bonnes dès le commencement de may, avec les poix et febves. La veigne (1) estoit gros et bon à manger dès le commencement de jung, et commança-on à couper les bledz à la fin de may, et furent vendanges au moys d'aust.

L'an que dessus, le dimanche XXVIII<sup>e</sup> jour de La Chasse St Ursin descendue.

(1) Vigne suivant M. Jaubert, mais ici semble signifier : verjus.

jung, fut dessendue la chasse St Ursin, et pourtée en procession le long de la grand rue, à St Estienne, auquel lieu fut dicte une grand messe; assistoyent à ladicte procession toutes les Paroisses de ladicte ville avec les Collèges et Mendians, sauf Messieurs de St Estienne du Palaix et de Montiersmoyen, lesquelz ny volurent point assister; et fut dessendue la dicte chasse, et pourtée en procession pour les grandes chaleurs et sécheresses qui régnoient pour lors; car fut sans pluvioir aucunement. Chose digne de mémoire, est advenue en ceste présente année, c'est que vers la fin de ce présent mois de jung, la Royne de France, femme du roy Henry II<sup>e</sup> de ce nom, accoucha à Fontainebleau, près Paris, de ung fils et d'une fille, tous deux d'une ventrée. Le fils après avoir esté baptisé morut, et la fille demora plaine de vie et en bonne santé (1).

(1) Glaumeau se trompe : Catherine de Médicis accoucha à Fontainebleau, le 23 juin, de deux filles jumelles, Jeanne morte en naissant, et Victoire qui vécut jusqu'au 9 août qu'elle mourut à Amboise.

En ceste présente année, le mescredy premier jour de juillet, entre sept et huict heures du soir. ainsi que communément en telle saison, on s'en va à l'esbat après soupper, partirent du logis du Roy de ceste ville de Bourges, ung jeune enfant allement, âgé de quatorze à quinze ans, nommé le petit Duc d'Allemagne, filz du Duc de Bavière (1), riche de vingt mille livres de rente, accompagné de son maistre d'autel, son gouverneur, ung autre allement, ung enfant de Paris, son laquais et plusieurs autres de sa maison, ainsi qu'il appartient à ung tel prince. Ainsi s'an alloient tous à l'esbat hors la ville du costé de la pourte Saint Paul, et quant il furent ung peu bas, près la rivière, au dessous, assé loing du molin dudict St Paul, trouvèrent ung pescheur, lequel se tenoit au faubourg dudict St Paul, qu'on appelloit Trousoys, lequel estoit sur ladicte rivière dans ung

Trois Allemens,  
ung François, es-  
colliers, ung  
pescheur, noyez.

(1) Hermann (Louis), second fils de Frédéric III, Comte palatin du Rhin et Duc de Bavière, âgé de quatorze ans.

La Thaumassière a été mal inspiré en ne donnant pas ce récit naïf et attachant.

petit basteau, et tendoit ses engins et filliers, pour prendre quelque poisson la nuict. Alors les susdictz Allemens le prièrent de les metre en son basteau, et les mener ung peu à l'esbat sur l'eau, et qu'ils le contenteroient et payeroient tant qu'il seroit contant. Ce qu'il fit très volontiers, et allors entrèrent dans ledict basteau, ou petite nacelle, ledict petit Duc, son gouverneur, ung autre Allement, et ung enfant de Paris, escollier en ceste ville, laquelle se tenoit avec eux, et s'appeloit Monseigneur de Beauvoir, et ne volut permettre ledict gouverneur qu'il en entrast d'avantaige, parce que le basteau estoit fort petit, et aincontinant qu'ils furent dans ledict petit basteau, ce petit Duc, ou Prince, se volant un peu resjouyr, commança à saulter et dancer dedans le basteau, tellement qu'il tresbucha. Ce voyant, les aultres craignant qu'il ne tombast, parceque ils avoient en singulière recommandation, se jettèrent tous sur luy pour le garder de tomber, tellement qu'ils firent renverser le basteau sans dessus dessous :

et alors tous tombèrent en l'eau, voyre en une fosse fort haulte et creuse. Et là furent tous surmergetz et noyez, c'est assçavoir, ledict petit Duc d'Allemaigne, son gouverneur, ung aultre Allement, cest enfant de Paris et le pescheur, sans en pouvoir jamais saulver ung, combien qu'il y eut du monde innumérable sur le bour de l'eau.

Sur l'heure furent tous peschez et tirez hors de la rivière, tous mors, et empourtés, ung chacun à son logis.

Et le jeudy, second jour du moys de juillet, <sup>Troys enterréz en une fosse à St Ypollite.</sup> entre cinq et six heures du soir, furent enterrent (sic) le susdict Gouverneur, l'aultre Allement et cest enfant de Paris en l'église St Ypollite, tous troys dans une fosse avec grande sollemnité et pompe funéraire. Ce pendant le susdict petit Duc fut ouvert et embaulmé, ainsi comme il appartenoit à ung tel prince, fut mys dans un sercueil de plon, et gardé jusques au vendredy en suivant, troysième jour dudict moys de juillet, et

ledict jour, entre cinq et six heures du soir, fut pourté en l'église des Jacobins de ceste ville, en l'ordre et manière qui s'ensuit. Et premièrement marchoient devant le corps viron cent ou six vingt Allemens, ayens tous chacun une torche, auxquelles estoient attachées les armoysies dudict petit Duc, puis après marchoit ung Allement, lequel portoit une grande lance, au bout de laquelle estoit pendu un grand estandar, ou enseigne de taffetas noir, en laquelle estoient escrips en lettres d'or, tant d'une part que d'autre, les divises et autres louanges de la généalogie dudict petit Seigneur. Après marchoit sa hacquenée, toute couverte de drap noir, et menée par la bride par deux petis Allemens, dessus laquelle estoit le cœur dudict petit Duc bien honorablement acoustré, et conduit par deux seigneurs Allemens, ung de chacun costé. Puis après estoit pourté le corps dudict petit Duc, en son cercueil de plon, par huit ou dix Allemens, tous habillés en deuil; et aincontinent après, marchoit Monsieur le Recteur de l'Université, avec

toute l'Université et les escolliers d'ung cousté et La Compaignie qui assistoit audict enterrement.  
**Messieurs les Maires et Eschevins de ladicte ville,**  
avec tous les officiers d'icelle, de l'autre cousté,  
tous abillés de leurs robbes de livrées, tous Mes-  
sieurs de la Justice et aultre peuple innumérable ;  
fut ainsi pourté et conduict audict lieu des Jaco-  
bins, et mys au millieu du ceur soubz ung taber-  
nacle de boys, basti en manière de chappelle  
toute couverte de sierge; et fut là jusques au len-  
demain, qui estoit le samedi quatriesme jour de  
juillet, lequel jour, heure de cinq heures du soir,  
fut mys en terre avec grande sollemnité, et y eut  
plusieurs, tant escolliers que aultres gens doctes,  
les quelz firent sermons et blasons, à la louange  
dudict deffunct. J'ay un peu escript cecy ample-  
ment, car je n'ay jamais veu ny entendu chose  
estre advenue digne de plus grande mémoyre,  
considéré la petite rivière en laquelle si grande  
fortune est advenue.

L'année que dessus, le jeudi IX<sup>e</sup> jour de juillet, La Chasse St Guil-  
laume descendue.  
entre quatre et cinq heures du soir, fut desceh-

due la chasse St Guillaume, estant en l'église St Estienne de Bourges, et pourtée en procession à l'entour de l'église. Et le dimanche ensuyvant, XII<sup>e</sup> jour dudict moys de juillet, fut pourtée en procession générale de St Estienne en l'église St Ursin, passant par la porte Gourdainne, tout au longs de grand rue, et estoient les rues tendues comme à la feste Dien; fut dicte une grand messe à St Ursin dudict St Guillaume, puis fut raportée à St Estienne en grande solemnité, tous les Collèges ayant chacun un sierge ardent en la main, tout au longs de la procession. On dist le

Matines le samedi au soir. samedi de davant matines au soir pour le dimanche à cause de longue procession et sermon; et fut pourtée ladicte chasse à cause des grandes challeurs et sècheressent (sic), qui régnoient en ceste présente année.

En ceste mesme année, et moys d'apvril, may, juing, juillet, aust et septembre, furent faictes les murailles, lesquelles renferment l'abaye Saint-Sulpice, du cousté de la Chappe, jusques au coing

auquel sont plusieurs statues et ymages, comme de quelques roys et de Saint Sulpice, auxquelles furent mys lesdictz ymages, es moys et an que dessus.

Et le dimanche en suyvant, qui estoit le XIX<sup>e</sup> jour dudict moys ds juillet, fut remise ladicte chasse St-Guillaume en son lieu acoustumé, entre quatre et cinq heures du soir, après vespres. Et fut remontée en sa place avec telle sollennité comme on a coustume d'estorer les chefs Saint Etienne, Saint-Guillaume et aultres reliquaires de ladicte Eglise.

La Chasse St Guillaume remise en son lieu.

L'année que dessus, le mescredy XXII<sup>e</sup> jour de juillet, jour de la Magdaleine, entre sept et huit heures du matin, fut pourtée en procession la chasse St Julien, estant au Palaix en ceste ville de Bourges. Et fut pourtée en l'église des Cordeliers, auquel lieu fut dicte une grande messe sollennelle. Et estoient à la dicte procession avec Messieurs du Pallaix, Messieurs du Chasteau, la Paroisse St Austrillet et St Ypollite, avec Messieurs de la Justice et Messieurs de la ville.

La Chasse St Julien pourtée en procession pour les grandes chaleur.

En ceste présente année, vers la fin du mois d'aust, fut achevée de couvrir la grosse Tor de ceste ville de Bourges ; et fut couverte et pavée pardessus, de grans pavés à degretz comme celle de St Estienne.

Les grandes chaleurs, et les portes des villes gardées à cause des bote feux.

En ceste présente année, furent grandes chaleurs à merveilles et durèrent depuis le mois d'april jusques au mois de septembre, sans pleuvoir ou bien peu. Et estoit bruit par le país de France, qu'il y avoit des botefeux euvoyez par la Royne de Ongrie, pour destruire et mettre en feu et rayne toutes les plus belles villes de France, tellement que aulchunes furent bruslées comme Tonnerre et aultres, et alors furent mises gardes aux portes des villes pour visiter tous ceux qui entreroient en icelles.

Le feu au foubours de Charlet.

L'année mesme, la nuict du samedi à dimanche XVIII<sup>e</sup> jour d'octobre, entre dix et onze heures de la nuict susdiote, le feu ce print en la maison d'ung boulanger lequel demoroit hors la ville de Bourges au faubourg de Charlet en la rue descen-

dent de St Martin audict Charlet, et brusla toute sa maison et deux aultres auprès.

L'an et jour que dessus, e'est assçavoir le <sup>Le feu au faubours de St Prive.</sup> dimanche XXVIII<sup>e</sup> jour d'octobre, entre dix et unze heures d'avant mydi, ce print le feu au faubours St Privé hors ladicte ville de Bourges, le longs de la rivière dudict St Privé.

Et toutefois, quelques secours d'hommes et d'eau en grande habondance, qu'on peult avoir; le feu brusla quatre ou cinq maisons.

L'an que dessus, le vendredy XXIII<sup>e</sup> jour dudict <sup>Le feu près l'eglise St Bonnet.</sup> moys d'octobre, lendemain du scène (1) St Luc, entre quatre et cinq heures du matin, ce print le feu en la paroisse St Bonnet, droict davant l'eglise dudict St Bonnet, et brusla troys ou quatre maisons sans en rien sauver.

En l'année que dessus, le mescredy IIII<sup>e</sup> jour de novembre, entre sept et huict heures du soir, ce print le feu aux estables du logis et hostellerie

(1) Lire sème : le lendemain du sème (*septimale*), ou de l'octave de saint Luc, était le 26 octobre et non le 22.

Le feu au logis de publique (1), où pent pour enseigne *la Truye*  
*la Truye qui fille.*

*qui fille*, en ceste ville de Bourges, près la pourte Gourdainne, auquel lieu y eut grand feu à merveilles, et dura l'espace de quatre ou cinq heures, durant lequel temps, bruslèrent viron huict ou dix maisons avec grande perte de biens. Et est icy le quatriesme feu en si briesve espace de temps, ce qui est chose assez merveilleuse : on disoit que c'estoient bouteffeux qui metoient ainsi le feu par les maisons, pour avoir quelque occasion pour desrober.

Et Messieurs de la ville voulant y metre ordre, firent garder les pourtes, tellement qu'il en furent trouvez aulchuns estant saisissez de quelques instruments pour metre le feu, comme fuzées et aultres choses semblables.

(1) Catherinot dans ses malices (*Manifeste pour le seigneur de Coulons-sur-Auron*, p. 3), nous apprend que cette auberge avait appartenu à Simon Babou, notaire à Bourges, comme deux autres du même nom, puis à Philibert Babou, sieur de la Bourdaisière, institué trésorier de l'épargne en 1522, père du cardinal de la Bourdaisière, et aieule de M<sup>de</sup> d'Estrées : « ce fut, dit Tallement des Réaux, la race la plus fertile en femmes galantes » qui ait jamais été en France ; » et par Gabrielle d'Estrées, le duc de Vendôme et la maison de Savoie, Louis XV, qui se plaisait à le dire, descendait de ces notaires propriétaires à Bourges de *la Truye qui fille*.

L'année que dessus, le XVII<sup>e</sup> jour de novembre, Le sire Estienne Lulier, à Genève. partit de ceste ville de Bourges, ung nommé Estienne Lulier (1), marchant bourgeois, demorant en la parroisse St Medar, en la grand rue St Sulpice, avec sa femme, enfans et famille, et s'an alla demorer à Genève.

En ceste présente année fist aussi grand froict et aussi long qu'il fist jamais de ma cognoissance, car il dura depuis le moys de novembre jusques à la fin de mars, tousjours avec grand froict et neiges.

L'an que dessus le neufiesme jour de mars, Estienne Glaumeau  
cheux son oncle  
Anthoine Glaumeau, à Genève. pour lors estoit le premyer mardy de caresme, partit de ceste ville de Bourges ung mien garson, nommé Estienne Glaumeau, estant en l'eage de neuf ans, dix moys et vingt jours: car il nasquit, comme apert en ce présent livre en son lieu, le mescredy XX<sup>e</sup> jour d'april, mil cinq cent quarante sept, après Pasques, et s'an alla avec ung

(1) Echevin en 1540, 1545 et 1546.

mercier d'esguille, nommé Nicolas de Lurcy,  
demorer cheux mon frère Anthoine Glaumeau, à  
Genève (1).

Les ponts des por-  
tes Bourbonno, St  
Paul et St Ambroys  
faictz d'aulture  
façon et matière  
qu'ils n'estoient  
auparavant.

En l'année que dessus, et aussi au commence-  
ment de l'année mil cinq cent cinquante sept,  
car ce fut es moys de febvrier, mars, apvril et  
may, furent faictes à la pourte Bourbono et de  
St Paul, de ceste ville de Bourges, à chascunne,  
une arche de pierre en voulte, lesquelles au para-  
vant estoient seulement de boys; et aussi le pont,  
lequel est prest la fontaine St Ambroys, hors la-  
dicte ville de Bourges, fut faict tout à neuf de  
pierres et maçonneries contenant troys arches  
voultees, fut faict et parachevé es moys et an que  
dessus, lequel au par avant estoit seulement de  
boys.

*L'an mil 557.*

année fort chère. L'an mil cinq cent cinquante sept, Pasques  
estoient le dix huictiesme jour d'apvril, année

(1) V. la note, p. 28.

fort estrange et facheure, à passer au moins au commencement d'icelle, c'est assçavoir despuis le moys de janvier, jusques à la St Jehan,

En l'année susdicte, l'espace de huict ou dix moys, le blé fut fort cher, tellement qu'on vendoit communément le boisseau de froment XVII et XVIII soulz, le boisseau de meton (1) XV soulz, le boisseau de marcesche, XII soulz, et la modure, XIII et XIV soulz. L'advoyne, cinq soulz (2). Le povre monde endura tant, que par le rapport de gens enciens, jamais, de congnoissance d'homme, ne fut une telle année, combien qu'on aict bien veu le blé plus cher; touteffoys le monde n'anduroit pas tant, car toutes aultres choses estoient à bon marché; mais, en ceste présente année, toutes choses estoient chères, et à ceste

La cherté des bledz de présente année 1557.

(1) Méteil.

(2) Garnier constate dans ses tables que le prix du septier de blé (hectolitre et demi) s'éleva en 1556 et 1557 à 20 francs environ, tandis que le prix moyen des dix années était de 12 fr. 58 c.; se rappeler d'ailleurs pour se rendre compte des prix indiqués en monnaie du temps qu'en 1557, le marc d'argent était à 14 francs; et que le Teston, monnaie du poids environ d'une pièce de 2 francs, courait pour 11 sols.

cause, quant ce vint es moys d'aust, septembre et octobre, survint des maladies innumérables sur le pouvre peuple comme fiebvres pestillances et et aultres maladies incurables, dont morurent plusieurs, sans touteffoys grande apparence ou congnoissance de peste.

Le premyer jeu de paulme couvert en ceste ville de Bourges.

En ceste présente année, fut basty un jeu de paulme à couvert en ceste ville de Bourges, en la parroisse St Bonnet, au logis d'ung qu'on appeloit maistre Estienne le Charpentier, et fut achevé et parfaict, vers la fin du moys d'aust audict an.

Une pouvre femme acouchée de troys filles d'une ventrée.

En l'année que dessus, la nuict du samedy et dimanche, XII<sup>e</sup> jour de septembre, heure de minuict, acoucha une pouvre femme en ceste parroisse de Montiersmoyen de Bourges, nommée Jehanne, son congnon je ne sçay, servante d'ung prebstre, nommé messire Gabriel le Sage, chappellin en la parroisse de St Austrillet; laquelle Jehanne acoucha de troys filles, et furent toutes troys baptisées en ladicte paroisse, par le curé, nommé messire Jacques Gousselin :

les parrins des susdictes filles estoient messires Denis Rameau, Guillet Poysier, Jehan Toison, tous prebstres et chanoynes dudict Montiers-moyen ; les marraines estoient une pouvre jeune garse, servante de quelque quidam de ceste ville, lequel m'estoit incongneu, nommée Jacqueline, son congnon, je ne sçay, l'autre s'appelloit Renée, lingère, et l'autre avoit nom Jehanne, servante du susdict chanoyne Poysier. Toutes les troys susdictes petites filles furent nommées du nom de la premyère marraine, c'est assçavoir Jacqueline, car elles furent toutes troys baptisées ensemble, et par un mesme baptesme, ainsi que les reigles des curés pourtent. C'est chose advenue non jamais ouye de mon temps ne ouy-dire à personne qui aict veu le samblable en la forme et qualité advenue, combien qu'elle ne soit impossible ne contre nature, mais seulement admirable, parce que peu de foys telles choses adviennent.

Les troys petites susdictes filles vesquirent, La mort des troys petites filles.  
l'une huict jours, l'autre quinze, et l'autre troys

semaines ; et furent toutes troys enterrées au cymetière de Montiersmoyen, l'une auprès de l'autre.

En la mesme année, le mardy XIII<sup>e</sup> jour de septembre, le fleuve qu'on appelle le Tybre ce déborda, de telle sorte que grande partie de la ville de Rome, fut ruynée et destruite ; furent noyés audict déluge bien mille personnes, ainsi que le tout ay veu et leu en ung petit traité imprimé, faict dudict déluge.

Une maladie appelée la coqueluche.

En la mesme année, despuis le commencement du moys d'aust jusques vers la fin d'octobre, courut une maladie sur le peuple, laquelle les médacins appelloient coqueluche. Et non seulement régnoit en ceste ville de Bourges, mais aussi par toutes les villes, et aultres lieux de la France, tellement que d'icelle peu de gens se sauvérent, et es moys susdictz en morut en grand nombre d'icelle maladie. Elle prenoit premyèrement au serveau, puis à l'estomac avec grand crachement de sang, glace et flumes avec fiebvres

tierces, quartes et continues, de laquelle continue peu de gens en eschapoient.

Vers les moys d'aust ou septembre, je n'ay peu estre fait certin du moys ny du jour, à la vérité touteffoy fut en l'ung des deux susdictz et en l'année susdicte, le Roy Henry, ung matin sortant du Louvre pour aller ouyr la messe, ce presenta davant luy ung jeune homme, lequel avoit servi de clerc à la Chancellerie aultrefois, l'espée en la main toute nue, et luy dist : « Roy je suis » envoyé de Dieu pour te tuer ; » et en ce démarchant, luy présente un coup d'estoe, tellement que sans ung gentilhomme qui luy empare son coup, il eust percé le Roy d'oultre en oultre. Souldain le monde se guitte sur luy, et fut mené prisonnier, puis quelque temps après, dans la prison mesme fut faict morir parce qu'il disoit des propos grans et merveilleux, et pour ceste cause ne fut exécuté publiquement (1).

(1) Aucune des histoires de France et même de Thou, si complet pour la période qu'il embrasse, ne font mention de cet attentat contre Henri II ; mais il en est parlé avec beaucoup de

Le feu en la par-  
roisse du chas-  
teau au faubour  
St Paul, cheux  
Trousoys.

En l'année susdicte, le mardy XII<sup>e</sup> jour d'oc-  
tobre, entre quatre et cinq heures du soir, ce  
print le feu au logis d'ung nommé André Trou-  
soys, peycheur et vigneron, demorant en la par-  
roisse du Chasteau, au faubours St Paul, tout joy-  
gnant la rivière d'Aurron. Le dict feu dura viron  
deux heures et brusla deux corps de maison et  
ung arpentj joygnant à icelles, avec grand perte  
de meubles. On dict que une femme myst le feu  
en de la paille, en remuant son enfant, lequel  
elle ne peut estaindre. Car alors faisoit un grand  
vent à merveille, et avoit desjà duré l'espace de  
troys ou quatre jours.

Les degredz du  
Pallais et d'ung  
des coustés de  
St Estienne re-  
faictz tout à neuf.

En ceste mesme année furent refaictz tout à  
neuf les degredz de pierre, par les quelz on monte  
en la Sainte Chappelle du Paillais de Bourges, du

détails, et en accusant formellement le parti protestant, dans  
les mémoires de Claude Haton; et M. Bourquelot, leur savant  
éditeur, a donné en note et le récit de J. Glaumeau, qu'il con-  
naissait par une étude précédente, et le passage d'un recueil  
du temps, reproduisant le même fait. Mém. de C. Haton. (Doc.  
nédits, t. 1<sup>er</sup>, p. 87.)

cousté du grand Cerf (1), et ceux par les quelz on monte en l'aiglise de Saint Estienne dudict Bourges, du cousté des grandes Escolles; et furent faictz tous deux et parfaictz, vers la fin du mois d'octobre, on dict an.

L'année que dessus, ce fut le sept ou huitiesme jour de janvier, ainsi que j'ay peu sçavoir par le rapport de plusieurs, fut prinse par les François une grosse et riche ville sur les frontières de France et Engleterre, nommée Calles, laquelle d'aultrefois avoit esté de France, ainsi qu'on peut voir par les Croniques entiennes de France, et en avoit jouy le Roy d'Angleterre bien l'espace de cent ou six vingt ans. Les procesions générales en furent faictes en ceste ville de Bourges le lundy, XVII<sup>e</sup> jour de janvier jour St Sulpice (2).

La ville de Calles<sup>e</sup> prinse par les François.

(1) C'est-à-dire du côté du Ranchier, dont l'image, décrite par Chaumeau, était sous le porche, ou pourpris de la Sainte-Chapelle.

(2) On ne peut exprimer, disent les historiens, la joie que cette éclatante conquête, revanche de la défaite de Saint-Quentin, causa dans tout le royaume; le Roi, ajoute Dupleix, tres-saillant de joie, s'en alla à Calais et à Rouen pour se remettre en possession de cette très-importante ville si longuement usurpée par l'ancien ennemi de la France.

La ville de Guines,  
prise aussi par  
Françoys.

Fut aussi prise par les susdictz François, an mesme temps et année, ou quelque peu après, une aultre petite ville nommée Guines, aussi au pais des Angloys. Le Roy de France fut fort heureux ceste année présente, Dieu luy doint grâce de continuer.

La procession des  
Rameaux faicte  
soubz l'église St  
Estienne.

En l'année que dessus, le dimanche III<sup>e</sup> jour d'april, pour lors jour de Pasques fleuries, auquel jour les églises de ceste ville de Bourges ont de coustume d'aller en procession en l'église du Chasteau, hors ladicte ville, à cause de la pluye continuelle durant icelluy jour, et aultres jours précédans et subséquens, ladicte procession fut faicte soubz l'église de St Estienne dudict Bourges seulement.

*L'an mil 558.*

L'an mil cinq cent cinquante huit, Pasques estoyent le X<sup>e</sup> jour d'april, année fort fertile et habondante en tous biens. Le blé ne se vendoit que deux sos et six blancs le boisseau qui estoit

chose fort miraculeuse (1), veu la grande cherté de l'année précédente.

. . . , . . . . .

*L'an mil 559.*

. . . . . (2).

L'an que dessus, depuis le commencement du  
moys d'avril, et tout le temps d'esté en suyvant,  
on chantoit à grandes troupes tous les soirs tant  
festes que jours ouvriers, les Psalmes de David,  
on lieu qu'on appelle le Pretz Fichault, et se  
assembloient audiet lieu, tous les soirs, du monde  
innumérable, tant hommes que femmes, chantant  
en grande mellodie les dictz Psalmes (3). Plu-  
sieurs deffences furent faictes par criz public, de

Les Psalmes de David en françoys, chantés au pretz Fichault.

(1) A cette époque les moyens de communication manquant, tout était extrême, cherté comme bas prix.

(2) Ici deux feuillets manquent dans le manuscrit.

(3) Ces chants étaient un ralliement pour les Religioneux ; ce qu'on faisait à Bourges aux *Prés Fichaux* en avril 1559, on l'avait fait à Paris l'été précédent au *Pré-aux-Clercs*. Les psaumes qu'on chantait étaient ceux traduits par Marot et Théodore de Beze et mis en musique par Bourgeois, qui aujourd'hui encore forment exclusivement la liturgie calviniste.

non plus chanter les dictz Psalmes sur peine de la hard, et fut élevée une potence on millieu dudict pretz Fichault, pour plus grandement déterrer ceulx qui chanteroient lesditz Psalmes. Toutesfoys, non obstant toutes les choses susdictes, on ne cessa point de chanter oudict lieu, tout durant l'esté.

Le feu au logis du Heaulme d'Or, et de là en l'église St Estienne de Bourges.

L'année que dessus, la nuict du mardy et mescredy dix septiesme jour de may, pour lors mardy des feries de Penthecouste, entre neuf et dix heures du soir, fut mys le feu, ou bien ce print par cas fortuit, car la vérité sçavoir on n'a peu, on logis au quel pent pour enseigne *le Heaulme d'Or* en ceste ville de Bourges, en la grandrue du Sauvage, au dessoulz des grandes Escolles. Pour lors se tenoit audict logis ung pâtissier. Le feu susdict ce print aux estables dudict logis et brusla tout le derrier, avec cinq ou six maisons prochaines ; et tousjours sur le derrière de là ce print en une grande gallerie derrière le logis, ou pendent pour enseigne, *les Six Mailletz*. Et de là par

la grande impétuosité du vant, qui faisoit pour lors, sautèrent quelques étincelles du feu sur l'église St Estienne de Bourges. Et ce enflamba de telle sorte qu'il brusla la seconde et troysieme veste, avec grand nombre de chapelles, la chambre des brodeurs, les orgues toutes fondues et bruslées, avec leur soubastement, et torna ledict feu tout au tour de l'église, jusques au droict du logis de l'archevesché, auquel lieu ce print ledict feu, et brusla troys ou quatre corps dudict archevesché. Ledict feu dura despuis l'heure susdicte, jusques au lendemain matin, cinq et six heures. Le domaige que fist ledict feu à l'église Saint Estienne, fut estimé par les Maistres jurés, ung chacun selon son estat, la somme de six vingt dix milles livres tournois. Durant la force du grand feu, ainsi que ung chacun oustoit de l'église tant qu'il pouvoit, la custode fut derrobée.

L'année que dessus, le jedy XXII<sup>e</sup> jour de  
jung, mourut feu Monseigneur de bonne mémoire  
messire François Duarin, docteur en droit canon

La mort de feu Monseigneur Duarin, docteur.

et civil et lecteur ordinaire et premyer en ceste ville de Bourges. Il estoit estimé et tenu pour tel de son temps, que c'estoit le premyer de son bonnet et de sa robe de toute l'Europe. Il avoit de gaiges en ceste ville pour faire une leçon, le jour seulement, la somme de quatre cent escuz soleil (1).

La mort du feu Roy  
Henry, second de  
ce nom.

En ceste mesme année, le lundy X<sup>e</sup> jour de juillet, mourut Henry de Valloys, second de ce nom, très crestien Roy de France, non de mort naturelle; mais estant assemblés en la ville de Paris, la plus grande et seine partie des nobles de France et d'autres royaulmes, pour tracter des faitz de la paix et des mariages de Monsieur

(1) Alciat avait reçu jusqu'à 900 écus; l'écu soleil, pièce d'or valant aujourd'hui intrinsèquement 12 francs environ, courait alors pour 50 sous; ce qui portait le traitement de Duaren à 1,000 l., argent du temps, et non à 900 l., comme dit Catherinot. Voici au surplus quels étaient, suivant ce dernier, les gages des autres professeurs de droit: F. Balduin ou Baudouin, 350 l.; H. Doneau, 230 l.; N. Bougier, 100 l.; C. Girard, 150 l.; J. Rabbi, 140 l.; A. Levescat, 160 l.; A. Lecomte, 45 l.; H. Edouard, écossais, 45 l.; cette proportion, ajoute Catherinot, est burlesque, le mérite des uns et des autres n'étant pas encore assez connu. (*Le Calvinisme en Berry*, p. 4.) V. au surplus dans les œuvres de Duaren, sa lettre à Sébastien de l'Aubespine, citée par M. de Raynal.

Monsieur le prince de Piedmont et Madame Madame Marguerite, duchesse de Berry, seur du defunct Roy Henry, et aussi du Roy Phillippe avec l'une des filles dudict feu Roy; plusieurs cources et lisses et aultres triumphes ce faisoient durant ledict temps, en ladicte ville de Paris. Il advint que le susdict deffunct Roy courant la lance, voyre après plusieurs aultres cources, courut contre ung capitaine de France, nommé de Lorge (1), duquel fut frappé par cas fortuit et grièvement blessé en l'œil, de laquelle blessure, dix jours après trespassa. Il avoit régné, Roy de France, XI ans quatre moys, après la mort de feu son pere François, premier de ce nom. Et succéda à la corone de France ung sien fils esnel nommé François, second de ce nom, estant en l'eage de XVI ans, comme on pourra voir en ce présent livre au feuillet douziesme.

L'an que dessus, le samedi XI<sup>e</sup> jour de novembre, jour de St Martin, à quatre heures après

La mort de feu ma  
servante Vale-  
rienne Gallèse.

(1) Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges.

midy, morut feu ma servante Valerienne Gal-  
lèse (1).

Le feu en une mai-  
son près St Jehan  
des Champs.

L'année mesme, la nuict du samedy et di-  
manche, III<sup>e</sup> jour de décembre, entre dix et onze  
heures dudict samedy en nuict, ce mist le feu en  
une maison en la parroisse de St Jehan des Champs,  
près les greniers à sel, au logis d'ung mareschal  
appellé le gros Mareschal, et brusla toute ladicte  
maison, toutesfoys fut si bien secouru qu'il ne fut  
mal que à ladicte maison seulement.

Monseigneur de  
Barbezius envoyé  
en ceste ville.

En l'année mesmes, le mardy XII<sup>e</sup> jour de  
uars, pour lors seconde sepmaine de caresme,  
vint en ceste ville de Bourges ung gentilhomme  
nommé Monseigneur de Barbezius (2), envoyé de  
par le Roy, ainsi qu'on disoit, lequel arrivé fist  
fermer toutes les faulces pourtes de ladicte ville,  
mist gardes aux principalles pourtes d'icelle, et ne

(1) J. Glaumeau en avait eu deux fils. V. p. 28 et 52.

(2) Charles de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, en-  
voyé après la conjuration d'Amboise en Berry, où il possédait  
du chef d'Antoinette d'Amboise sa mère, les terres de Meillant  
et de Lignièrès.

entroit ne sortoit personne d'icelle, sans estre visité; fist pendre des lanternes par toute la ville de quatre maisons l'une, lesquelles brusloient toute la nuit; print les noms de tous les manans et habitans de ladicte ville, tant hommes que femmes; envoya par tous les logis les gens de la justice et fist mettre par inventaire toutes les armes qu'ils trovoient par les maisons; et le dimanche, XXIII<sup>e</sup> jour dudict moys, fut faicte à ceste cause procession générale pour le Roy, laquelle passa tout le longs de la grand rue, à la croix de pierre et en l'église des Carmes, à laquelle asistoient ledict Seigneur de Barbezius, Monseigneur du Coudray (1), et tous Messieurs de la justice de ccste ville ayans tous chacun ung sierge à la main. La cause, pourquoy toutes les choses susdictes se faisoient, on ne sçavoit bonnement sinon qu'on disoit qu'il y avoit heu quelque émotion à la Court

(4) Georges du Puy, seigneur du Coudray, pannetier du roi François 1<sup>er</sup>; le château du Coudray était une des maisons fortes du Berry, les ruines s'en voient à côté de la route, entre Saint-Florent et Chârost.

de quelques gens amasséz, et que on craignoit qu'il n'y eust quelque émotion ou gens assemblez par toutes les villes, lesquelz volussent entreprendre quelque chose contre le Roy, tellement que choses semblables furent faictes en plusieurs aultres villes du royaume de France, pour la conservation d'icelles.

*L'an mil 560.*

**Année fertile et pluvieuse.** L'an mil cinq cent soyancte, Pasques estoient le XIII<sup>e</sup> jour d'apvril, année monstrant grande apparence de fertillité en tous biens et fruitz, touteffoys fort humide; car despuis le jour de Pasques susdict, jusques à la St Jehan ne passa point six jours sans pluvoyr peu ou prou.

**Une procession générale à cause des grandes pluyes.** L'année susdicte, le dimanche XIII<sup>e</sup> jour de juillet, fut faicte procession générale en ceste ville de Bourges, pour la disposition du temps, car comme il est dict dessus, l'année fut fort pluvieuse et fut l'espace de quatre ou cinq moys sans cesser de pluvoyr, tellement qu'on ne pouvoit

amasser les biens de la terre, voyre que les bledz germoyent aux champs, et les foins porrissoyent dans les pretz. A ladicte processon fut pourtée la chasse St Austrille du Chasteau, laquelle n'avoit jamais esté descendue ainsi que rapourtoyent les antiens dudict Chasteau. Avec elle Messieurs de St Sulpice pourtoient une aultre petite chasse, et Messieurs de St Estienne pourtoient le bras St André. Ladicte processon fut au longs de la grande rue et tourner en la rue de Court Salon, et pardavant la Forcheau (1), retourna en l'église St Estienne, auquel lieu fut dicte une grande messe de chantre en l'honneur de Dieu et de St Austrille.

La chasse St Austrille, du chasteau, pourtée en procession.

L'année que dessus, vers le XV ou XVIII<sup>e</sup> jour du moys d'aust, Messieurs les Maires et Eschevlns de ceste ville de Bourges firent curer la rivière d'Aurette, laquelle passe au travers de ladicte ville. Et au lieu qu'elle solloit passer par

Les rivières d'Aurette et de St Privé, tranchées et misent devant les foussez de la ville.

(4) L'église de Notre-Dame-du-Fourchaud, qui était située dans la rue de ce nom au coin de l'impasse.

dedans l'abbaye et couvent de St Sulpice, leurs tranchèrent ladicte rivière et la firent passer le longs des murs de la ville et descendre à la Chappe, et oultre ce pour la munition et meilleure deffence de ladicte ville, furent curez les foussez despuis la porté St Privé jusques à la pourte de St Ambroys ; et au lieu que la grande rivière, laquelle passe par dessoubz le pont dudict St Privé, souloit passer par ung mollin qu'on appelloit le mollin du Pré, la firent trancher tout court auprès dudict pont, et la firent metre dans les dictz foussez tout au longs des dictes murailles, et descendre avec l'aulture à la Chappe.

L'année susdicte, la nuict du samedi et dimanche, XIII<sup>e</sup> jour d'octobre, les larrons entrèrent en la maison d'une dame de ceste ville, nommée la vefve feu Monsieur le Prevost Sauzay (1), demo-

(1) Espérance Sardé, mariée à Guérin Tissard et en secondes noces à Philippe de Sauzay, baron de Contremoret, prévost de Bourges ; la maison qu'elle habitait, et où se tint probablement, jusqu'à la donation du chanoine Chevalier, le collège, ou plutôt l'école de la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, est, il nous semble, le beau et vieil hôtel, situé au coin des rues Cour-Sarlon et du Fourchaud.

rant en la parroisse la Forchault, au logis auquel soloit estre le Collège de la Forchault. Les dictz Les larrons au logis de la vefve Sauzay. larrons trouvèrent dedans ledict logis une chambrière seulement, car ladicte dame avec tout son train estoient allez faire vandanges à un lieu qu'ilz avoient, appellé Contremoret, duquel lieu, estoit Seigneur ung sien filz et demoroit au logis susdict, avec sa mère. Et après avoir coupé la gorge à ladicte Chambrière, firent brusler ung buffet et ung contouer (1), et empourtèrent toutes les bagues et argent qui estoient dedans avec plusieurs autres meubles estant audict logis, et enquire estant plains de grande malice, gettèrent grande quantité de meubles dans les privées dudict logis. Les larrons susdictz furent pris au mois de may en suyvant 1561, et estoient tous de ceste ville en nombre de 15 ou 20, et le lundy XII<sup>e</sup> jour dudict mois de may pour lors lundy des Rogations, fut rompu sur la roue l'ung desdictz larrons,

(1) Ou comptouer, caisse ou cassette à renfermer de l'argent.

nommé en son congnon, Bonne-Poyre, maistre tailleur d'œuvre blanche (1), au carrefour de la Forchaut, près le logis dudict Seigneur de Contremoret; et le samedy ensuyvant XVII<sup>e</sup> jour dudict moys, furent aussi rompus sur la roue deux des autres larrons, au lieu susdict, l'un serrurier nommé Tout-Bon, l'autre mercier nommé le Bouton.

Letres du Roy pour  
la reformatioun des  
Estats.

En l'année que dessus au moys de septembre, le Roy envoya letres patentes par tout son royaume pour la réformation des Estatz, et commandoit par lesdictes letres aux trois Estatz de leurs assembletz, et sçavoir les plainctes d'ung chacun (2); et le tout rapourter à la Court dedans le X<sup>e</sup> jour

(1) Taillandier, suivant les dictionnaires de Cotgrave et de Tre-voux.

*A Jacques Hauquemard, faiseur d'œuvre blanche, la somme de 50 livres tournois pour avoir fait cent fers de piques.....*

*A Benoist Thomas, faiseur d'œuvre blanche, la somme de 20 livres..... pour vingt piques à tranche..... et pour une doloire.*

Archives de Bourges, compte de 1562-1563.

(2) L'assemblée des Notables réunie à Fontainebleau le 11 août 1560, décida, sur les instances de l'Hôpital, que les Etats-Généraux se tiendraient à Meaux le 10 décembre; ils furent, par un édit du 1<sup>er</sup> septembre, ajournés au mois de janvier, et indiqués à Orléans.

de décembre ensuyvant, dedans la ville de Meaulx ou aultre lieu là ou bon sembleroit au Roy, pour réformer ung chascun et mettre bon ordre à tous les Estatz de son royaume. Les assemblées de tous les Estatz se firent en ceste ville de Bourges, depuis le XXII<sup>e</sup> jour d'octobre, jusques à la fin dudict mois, et y eut grandes altercations et divorces entre les gens d'église, de la justice et du commung populaire. Toutesfoys chascun fut ouy, et l'oppinion d'ung chascun rédigée par escript, et le tout envoyé à la Court.

Pour les causes susdictes, fut faicte une procession générale en ceste ville de Bourges, le dimanche, XXVII<sup>e</sup> jour d'octobre, laquelle fut en la Ste Chappelle du Pailiaix, auquel lieu fut dicte une grande messe du St Esprit. Et après que le prebstre eut chanté l'oraison dominicalle c'est assçavoir, *Pater noster* ; « le Ceur commença à chanter: » *Domine non secundum peccata nostra*; »

Procession générale pour l'estat de l'église.

Ung Pseulme et aultres suffrages adjoustés à la messe.

et ce qui s'ensuit comme on chante en caresme, puis après le pseulme 73<sup>e</sup>, sçavoir : « *Est ut*

*quid Deus repulsisti in finem.* » et tout le reste avec aultres suffrages et oraisons à la fin dudict psalme, dictes par le prebtre estant à genoulx devant l'autel. Et despuis ce temps là, fut enjoinct et commendé par toutes les eglises de ce diocèse de chanter et dire, ce qui fut faict. Durant tout le temps susdictz qui fut l'espace de troys moys ou

Le Roy malade à Orléans.

plus, le Roy demora en la ville d'Orléans avec grande compagnie, auquel lieu ce trouva malade vers la fin du moys de novembre; de laquelle ma-

La mort du feu Roy François de Vallois, second de ce nom.

ladie morut et trespassa, le jeudi V<sup>e</sup> jour de décembre. Il a régné ung an cinq moys et cinq jours; car feu son père Henry de Vallois, roy de France, trespassa le X<sup>e</sup> jour de juillet 1539. Succéda à la coronne de France ung sien frère nommé Charles de Vallois, neufiesme de ce nom, eagé de unze à douze ans. Les Étz ainsi assembléz comme dict est dessus furent en la ville d'Orléans despuis le X<sup>e</sup> jour de décembre, jusques au dernier jour de janvier. Toutesfoys y eut tant de articles mys sur le bureau et tant de diversités

d'opinions, que pour lors il ne fut rien conclud, et furent tous renvoyez jusques au XX<sup>e</sup> jour de mars ensuyvant.

En l'année que dessus, la nuict du mardy et L'estable du Signe  
mescredy XXI<sup>e</sup> jour de janvier, veille de St Vin-  
cent, entre unze et douze de nuict, ce myst le feu bruslée.  
en une estable au logis où pent pour enseigne *le*  
*Signe*, paroisse du Chasteau, et brusla toute ladicte  
estable, sans faire mal toutesfoys au logis près  
d'icelle.

L'an que dessus, le XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> jours de Les deux hormones  
febvrier, pour lors lundy et mardy jours de caresme de Montiermoyen  
prenant, furent abatuz les deux grans hormones qui abatuz.  
estoit aux lices de Montiermoyen.

*L'an mil 561.*

L'an mil cinq cent soijancte et ung, Pasques estoient le VI<sup>e</sup> jour d'apvril, année assez facheuze, toutes choses cheres; nulz fruitz, peu de vins.

En ceste présente année, le lundy XII<sup>e</sup> jour de Les processions des  
may, jour des Rogations, fut faicte la procession Rogations et du  
Corps de Dieu du  
Paillais faictes à  
couvert.

desdictz Rogations, soubz l'esglise St-Estienne de Bourges, à cause de la pluye. Et le dimanche d'après la Feste Dieu, Messieurs du Paillais de ceste ville de Bourges firent aussi la leur soubz le Cerf (1), aussi à cause de la pluye.

**Emotion populaire.** En l'année que dessus, le dimanche XVII<sup>e</sup> jour du mois d'aust, entre quatre et cinq heures après mydy, y eut une émotion populaire, en ceste ville de Bourges, et commença ladicte émotion en la paroisse du Chasteau, hors les murs de ladicte ville. Sçavoir est, ceulx de l'Evangille, contre ceulx de l'esglise romaine. Ladicte émotion ou tumulte fut tel qu'ilz estioient bien, tant d'une part que d'autre, deux milles ou envyron tous en armes. Et la grande force de conflict fut soubz la porte Bourbonno, tellement que si elle n'eust esté soudain fermée pour les séparer les uns des autres, il s'en fust ensuyvi grande effusion de sang. Ceulz de l'Evangille furent repulsez bien rudement par

(1) Sous le porche où était le Ranchier.

ceulz du Chasteau et du pont d'Aurron. Car du commencement ilz n'estoient pas les plus fors ; mais après avoir sonné par l'espace d'une demy heure le toque sint, il s'amassa tant de monde, que la patrie adverse fut contraincte se retirer dans la ville. Toutesfoys en fuant, quelque ung d'entre eux s'estoit retiré dans le logis du pourtier, mais après avoir rompue la pourte dudict logis, acablèrent misérablement le pouvre homme à grans coups de pierres, puis le percèrent en plus de cinquante lieux de son corps avec forches de fer et aultres ferremens. Toutesfoys, à la fin, le pouvre homme fut empourté de la place, n'estant encore mort. Plusieurs aultres furent blaissez, tant d'une part que d'aultres, à coups de garrotz (1), de pistolletz, pierres et aultres ferremens. Toutesfoys, la grâce à Dieu, personne ne fut tué, qui fut chose miraculeuse, veu le grand désorde et émotion, qui estoit entre le peuple.

(1) Garrot, gros bâton court servant à serrer la corde, retenant le chargement d'une charrette.

Et le jeudi ensuyvant, XXI<sup>e</sup> jour dudict moys, fut faict cryé publique par ceste ville, à laquelle assistoient Messieurs de la justice, avec les sergens tous en armes. Il fut deffendu de ne pourter aulchunnes armes, de ne se injurier l'uug l'aultre, sur peine d'estre pendus et estranglez, et ponr plus déterrer ung chacun, furent plantées potences par tous les carrefors de ladicte ville.

Tous les jours de feste, sermon à St Estienne.

L'année que dessus, le dimanche VII<sup>e</sup> jour de septembre, vigille de la nativité de la vierge Marie. on commença à prescher dans St Estienne de ceste ville de Bourges, heure de mydy, et despuis toujours continue à semblable heure tous les dimanches et festes, et ce par l'ordonnance et commandement de Monseigneur l'Archevesque de Bourges.

Et commença les dictz sermons, ung cordelier nommé Monsieur Chastillon, lequel continua les dictz sermons comme dessus jusques an l'avant de Noël, et alors prescha tous les jours à l'heure susdicte, et despuis ce temps là les sermons fu-

rent continuez par les quatre Mendiens de ceste ville de Bourges, tous les jours, au lieu et heure susdicte.

En l'année mesme, la nuict du dimanche XIX<sup>e</sup> <sup>Ung grand vent au  
moys d'octobre.</sup> jour d'octobre, fist un<sup>g</sup> vent si grand et si merueilleux, que chascun s'an esbayoit fort. Il comença sur le minuict, et dura jusques à sept heures du lendemain matin. Durant lequel temps, ledict vent fist des maux innumérables; il abatit le clocher de l'église et couvent des Augustins de ceste ville de Bourges, des pignons de maisons et cheminées grand nombre; et y eut bien peu de maisons, églises et aultres édifices en toute la ville, desquelz il ne myst grand quantité de tuilles par terre; et par les champs, des arbres infinis arrachez et rompus.

L'année mesmes, la nuict du lundi XXVII<sup>e</sup> <sup>Le feu au chasteau  
St Paillais.</sup> jour d'octobre, vigille St Simon et St Jude, fut mys le feu au chasteau de St Paillais (1), distant de

(1) Saint-Palais; ce château fut de nouveau ruiné lors des guerres de la Ligue.

Bourges, quatre lieux, ledict chasteau estant des apertenances de l'Archevesché dudict Bourges. Et fut mys ledict feu, ainsi qu'on d'isoit, par quelques meschantes personnes, estant entrées la dedant pour piller et saccager ledict chasteau. Car après avoir tuez ung serviteur, une chambrière et ung petit garson, pour myeulx desguiser le faict, mirent le feu en quelques chambres, et les corps de ces pouvres gens dedans, à cel fin qu'on pensast que eux mesmes se feussent bruslez, tellement qu'on les trouva à demy bruslez. Toutesfoys estoient blessez à la mort de coups de dagues ou aultre ferremens.

La scène en la salle  
du Pallais de ceste  
ville de Bourges.

L'année que dessus, le dimanche, XI<sup>e</sup> jour de janvier, ceux de l'église de ceste ville nouvellement reformée, autrement nommés par les meschans l'église des Huguenaulx, firent la scène dedans la grand salle du Paillaix de ceste ville de Bourges. Le ministre qui fist le sermon se nommoit Monsieur de Passy, lequel aultrefois avoit

esté Evesque de Nevers (1), et pour lors estoit ministre à Yssouldung, homme fort docte et bien versé en la Ste Escripiture. Le sermon qu'il fist davant que administrer la scène, dura troyes heures entières.

En la mesme année, le mescredi XIII<sup>e</sup> jour de janvier, je laissay l'église du Pape et me fis recevoir à l'église des Chrestiens (2), et fut reçu au lieu, là ou on faisoit communémeent les presches et exortations, c'estoit en la parroisse de la Forchault, au logis qu'avoit fait bastir ung advocat de ceste ville, monsieur maistre Germain Coulladon, pour lors demorant à Genesve (3).

Quand j'abandonne l'église du Pape pour servir à Dieu.

En l'année que dessus, depuis le moys d'octobre jusques au moys de febvrier, ne cessa de

Grandes pluyes tout l'Yver.

(1) Le célèbre Jacques-Paul Spifame qui, depuis son apostasie, se faisait appeler le seigneur de Passy.

(2) Jean Glaumeau, prêtre concubinaire, fils et frère de Religionnaires, était de ceux qui nécessairement devaient embrasser la Réforme.

(3) Le logis de Germain Colladon, réfugié à Genève depuis 1550, était la maison ancienne, ayant encore un aspect claustral, située au coin des rues Trompette et Cour-Sarlon, laquelle effectivement, suivant Catherinot, vers 800 servait d'église, ou plutôt de refuge en ville, aux moines de Saint-Sulpice.

pluvoir, voyre que tout le temps d'yver passa sans ung seul jour de froict, et ne passa point de tout le temps susdict troys jours suyvens sans pluvoir.

Durant tout ce temps les eaux furent tousjours grandes, et firent beaucoup de maulx en plusieurs lieux; du quinzième jour de janvier les amandiers estoient fleuris. Le commug bruit estoit que jamais ung tel yver on n'avoit veu.

*L'an mil 562.*

L'an mil cinq cent soyante-deux, Pasques estoient le XXIX<sup>e</sup> jour de mars, année bien disposée et habondante en tous fruitz.

En ceste année, vers la fin dudict moys de mars et jusques au huict on dixiesme d'apvril, y eut quelques divisions entre les Prinees et grans Seigneurs du royaume de France, touchant le fait de la religion. Tellement que, le Roy de France Charles, IX<sup>e</sup> de ce nom, eagé de douze à treize

ans, le Roy de Navars, la Royne Mère, accompagnée de Messieurs de Guise, le Connestable et aultres Seigneurs de France tenoient (ainsi qu'on dysoit), le party du Pape, c'est assçavoir la messe; et Monseigneur le Prince de Condé, frère du susdict Roy de Navars, avec plusieurs aultres Princes et grans Seigneurs de France, tenoient le party de l'Évangille et parole de Dieu. Lesquelz tous ensemble dedans Paris, au temps susdict, après quelques propos et délibérations de la religion se trouvèrent tous différens d'opinions, tellement que en une collère se séparèrent les uns des aultres. Et se retira mondect sire le Prince de Condé dedans la ville d'Orléans, avec toute sa compaignye.

Et le Roy de France avec ceux de son party demorèrent dedans Paris. Toutesfoys pour plus grande seureté de la personne du Roy, fut aincontinent retiré avec bonne compaignye au boys de Vincennes. Estant ainsi séparés, chascun se tient fort de son cousté, et font grand amas de

gens tant d'une part que d'autre Mondict sire le Prince de Condé estant dedans Orléans, comme dict est, envoya gens tenant son party dedans Tours, puy après à Bloys, à Amboyse et aultres villes circonvoyines, et en toutes icelles tient fort gouvernées les susdictes villes soubz sa main, faisant prescher publiquement l'Évangille ; douze ou quinze jours après faict abattre tous les ymages et ydolles, qui estoient dedans les Temples, fist cesser tous services, messes, sonneries et aultres sérémonyes qu'avoyent de coustume de faire les prestres et chanoynes. Quinze jours après, la ville de Lyon fut prinse, là ou le semblable fut faict comme aux aultres.

Et le mescredy XXVII<sup>e</sup> jour de may, à cinq heures du matin, fut prise ceste ville de Bourges par les gens du Prince susdict et ceux de la ville tenant le party de l'Évangille. Ils entrèrent des gens de Monseigneur le Prince de Condé, viron deux cent chevaux en bon équipage, et entrèrent par la pourte St Ambroyse, laquelle

bien tost fut ouverte, et ung pont faict sur la rivière, tellement qu'ilz passèrent aysément sans contredict de personne. Estoient près ladicte pourte, au dedans de la ville, viron troys milles hommes, tous en armes, des gens de la ville mesmes. Et alors commencèrent à marcher tous en bon ordre, vindrent saisir la Chambre de la ville, et toutes les armes qui estoient dedans, puis prindrent les clefs des quatres principales pourtes de ladicte ville, avec bonne garde à icelles, puis vindrent dedans le cloystre de Messieurs les chanoynes de St Estienne, lequel estoit bien clos et fermé, et partie des pourtes d'iceluy murillées.

Toutesfoys après les commandemens faictz de par le Roy, d'ouvrir lesdictes pourtes, souldain elles furent ouvertes: et le jeudi en suyvant, qui estoit le jour (comme on souloit appeller), de la feste Dieu, le sermon ce fist de la part de ceux de l'Évangille dessus les degretz de St Estienne. Et le jour mesmes après disner, on commença à abastre les ydoles, et la messe du tout cessa. Pour lors

estoyent en ceste ville de Bourges quatre ministres, l'ung nommé Monsieur d'Agnon, Monsieur Deveran, Monsieur Durant et Monsieur de Rouyères. Ledict sieur d'Agnon prescha le premyer dedans l'église St Estienne, et ce le mardy second jour de jung ; celui qui conduysoit la cavalerie envoyée d'Orléans en ceste ville, ce nommoit Monsieur le conte de Montgomery, aultrement nommé le capitaine de Lorge.

Depuis arriva plusieurs compaignyes en ceste ville de Bourges, qui alloient au secours du Prince de Condé et toutes les compaignyes tant premyères que dernières se logeoist au logis de Messieurs les Chanoynes et aultres papistes, auquelz logis trouvèrent forces munitions, et aussi de leur part firent grande chère. Depuis ledict Seigneur, Prince de Condé, voyant qu'il ne pouvoit avoir raison avec son ennemy, et qu'il ne le pouvoit rencontrer, ayant une armée de viron trente ou quarente milles hommes de peur qu'ilz n'andurasent faim ou soif, commence à les séparer, et en

envoya en ceste ville de Bourges tant de cheval que de pied, viron quatre milles, et y arrivèrent le samedi XI<sup>e</sup> jour de juillet.

.....  
..... (1).

XIII<sup>e</sup> jour dudict mois d'aust fut assiégée la ville de Bourges du costé de la pourte Bourbonno, et ce jour là arriva près ladicte pourte viron mille ou douze cent arquebusiers seulement, avec quelques gens à cheval. Le lendemain qui estoit le mescredy XIX<sup>e</sup> jour dudict mois, le Roy vint de Meung-sur-Yeure coucher à Plinpied, avec toute sa Court, et acompagné d'une armée merveilleuse; c'est assçavoir de François, Allemans, Reistres, Hespagnolz et aultres nations, lesquelz estoient tous en nombre de quatre vingt ou cent milles hommes, avec une cavallerie la plus brave qu'on eust peu voir; arrivèrent aussi ce jour mesme

(4) Le feuillet 76 du manuscrit manque; malheureusement, le siège de Bourges, fascicule rare et curieux de Catherinot, mais non achevé, que nous donnons dans l'Appendice, ne supplée pas à cette fâcheuse lacune.

XX ou XXV pièces d'artillerie, lesquelles pourtoient le boulet pesant de quarente à cinquente livres, sans les doubles canons, et les furent embarqués dans ung petit pré, droit davant la pourte de Charlet, et ce jour là tirèrent seulement huict ou dix coups sans faire bresche, mais passoient pardessus les murailles et batoient la tour St Estienne, auquel lieu furent tuéz quelques gens. Le jeudi ensuyvant, embarquèrent toutes leurs pièces audict lieu, et ce jour là ce repousèrent sans canonner nullement; mais le vendredy ensuyvant, qui estoit le XXI<sup>e</sup> jour dudict moys d'aust, commencèrent entre quatre et cinq heures du matin, jusques à six et sept heures du soir, à canonner d'une façon si horrible, que non seulement ceux qui estoient dedans la ville, trembloient, mais aussi toute la ville et bastiment d'icelle estoient tous esbranléz, car incessamment, laschoient tous ensemble douze, quinze et vingt canons, tellement que ce jour là, de conte faict, furent laschez contre le pourtal susdict et mu-

railles d'auprès, six cent quarente coups de canon, sans faire toutesfoys bresche que bien peu, et la quelle ne fut pas si toust faicte, que aussi soul-dain fut ramparée, tellement qu'elle estoit plus forte que auparavant. Le samedi ensuyvant ne canonnerent pas si fort, mais laschèrent seulement ce jour là de deux à troys cent coups; le dimanche ensuyvant semblable, mais tousjours en diminuant; le lundi semblablement; le mardy, mercredi, jeudi et aultres jours ensuyvans, jusques au dernier jour dudict moys d'aust, ne laschoient par chascun jour que environ de trente à quarente coups, tant jour que nuict; tellement que tous les coups de canon comptez par gens à ce députés, fut trouvé qu'ilz en fut lasché, tout le camp durant, qui fut l'espace de quinze jours, mil cinq cent soyancte coups, et plus. Le lundi, dernier jour dudict moys d'aust, voyant que leurs forces ne pouvoient rien contre la ville, demandèrent à parlementer pour traicter quelque accord; combien que par plusieurs foys avoient parlementé ensemble, mais

ne cestoient peu acorder. Toutesfoys alors ce firent de grans remonstrances tant d'une part que que d'aulture, qu'ilz s'accordèrent et furent plusieurs articles couchez par escript, lesquelz seroient longs à réciter, et furent signez de la main du Roy, de la Royne, du Roy de Navarre, de Monseigneur de Guise, de Monsieur le Conestable et aultres grans Seigneurs et Princes de la Court (1). Entre aultres choses il fut dict que tous ceux qui estoient dedans la ville tenant le party du Prince de Condé, sortiroient, et que alors le Roy y entreroit avec ceux de sa maison, seulement. Et quand à la religion, que chascun viveroit selon la conscience, sans qu'on ce peust dire injure les ung les aultres', sur peine de la hart. Le mardy ensuyvant, premyer jour de septembre, après les compaignyes susdictes sorties hors la ville, le Roy y entra entre quatre et cinq heures après mydy, avec grande compaignye ; fut

(1) Les articles de la capitulation de Bourges, octroyés sous forme d'édit, sont rapportés dans les mémoires de Condé, t. 3, p. 634, et dans l'histoire de M. de Raynal, t. 4, p. 61.

logé au logis de feu Jacques Ceur, et demora en ceste ville jusques au dimanche VI<sup>e</sup> jour dudict moys, lequel jour partit de ceste ville et s'an alla coucher à St Paillais. Ladicte ville de Bourges demora assiégée l'espace de quinze jours durant, lequel temps le Roy fut logé en la maison d'ung gentillhomme, nommé Monsieur de Lazenay, distant de demy lieue dudict Bourges. Et de ce cousté là estoient assis troys camps le longs de la rivière de Charlet, parmy les champs et vignes estoit le camp des François, près l'église du Chasteau estoient campés les Allemans, et auprès de Lazenay, le longs des carrières, estoient campés les Reistres. Le Roy estant en la ville de Bourges comme dict est, y entra aussi grand nombre des compagnies susdictes, et chastièrent bien ceux qu'on appeloit les Huguenaux en leurs biens seulement (1); firent dire la messe comme aupara-

(1) Ils furent taxés à 20,000 l., dont Nicolas Riglet, maire de par eux, supporta à lui seul 5,000. Nous donnons dans l'appendice, ceux des noms compris dans ce rôle qui nous ont été conservés par Catherinot (*escu d'alliance*, p. 19); J. Glaumeau y est compris.

vant, et firent cesser ceux qui preschoient l'Évangille ; mais quand le Roy s'an fut allé, ilz mirent dehors de la ville tous ceux généralement qui estoient de la religion qu'on appelle nouvelle, aultrement Hugenaux, ou bien s'il ne sortoient, ils se cachoient si bien qu'on ne les pouvoit trouver. Il en sortit de ceste ville ainsi qu'on disoit plus de deux milles. Demora en ceste ville pour la garde d'icelle ung nommé Monsieur de Monstreuil (1), avec quelques compaignyes, qui firent bien des maux mesment aux fidelles. Je sçay bien de ma part, commant je fus traicté. Toutesfoys sans en parler plus avant, je remetiz le tout entre les mains de ce bon Dieu, sçachant bien qn'il fera la vengeance des meschans, et rendra à ung chascun selon qu'il luy appartient.

L'année mesmes, vers le XV ou XVI<sup>e</sup> jour du mois de septembre, ce mist la peste en ceste ville de Bourges, de laquelle morut grand nombre

(1) De Monterud, lieutenant du gouverneur.

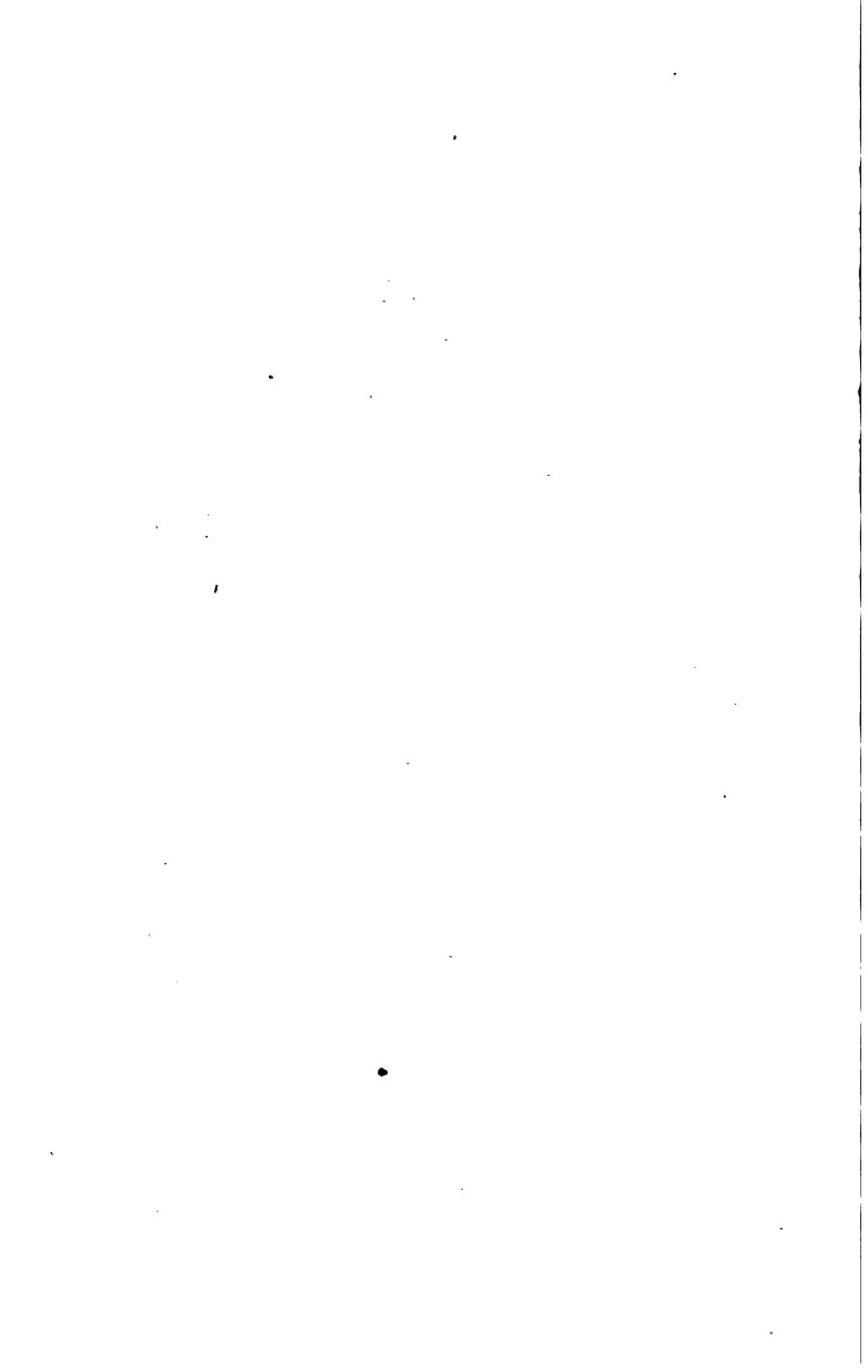
de personnes. Quatre hommes furent ordonnez par Messieurs de la ville qu'on appelloit les moutonniers pour enterrer les corps mors de peste. Et ceux qui trovoient estant malades d'icelle, les pourtoient à la maison des pestez, qui fut establie pour lors à ung petit lieu qu'on appelloit le petit Vauver, près le molin Bastard, parce que les maisons des pestés, qui estoient basties à ceste cause du cousté St Ambroys, avoient esté bruslées.

Dieu n'estant contant (1) d'une de ses vierges, estant si fort irrité contre nous à cause de nos péchez, nous envoya en ung mesme instant et la guerre et la peste, ladicte peste cessa vers le XV<sup>e</sup> jour du moys de décembre. . . . . (2).

*Signé* GLAUMEAU.

(1) Suppléer : nous frappa.

(2) Ici se termine le récit avec le feuillet 78 ; le feuillet 79 manque, et celui 80, comme les trois premiers, contiennent des recettes que nous ne publions pas, et à la fin se trouve la signature de l'auteur.



# APPENDICE.

## I.

### BOURGES

1415-1539.

---

*Extrait des journaux d'un vicaire de la Sainte-Chapelle,  
et de Delacroix, notaire royal.*



Jean Glaumeau n'est pas le seul qui ait tenu journal de ce qui se passait à Bourges aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles; il existe entre les mains de MM. des Colombiers de Boismarmin, héritiers et possesseurs des papiers de La Thaumassière, un extrait des journaux historiques tenus de 1405 à 1591.

Par un vicaire de la Ste-Chapelle (1) — 1415 — 1528.

Delacroix, notaire royal — 1492 — 1543.

Jean Glaumeau — 1543 — 1562.

Gilles Chauvet — 1514 — 1591.

L'analyse de Glaumeau est exact mais décharné, et même il est évident qu'il a été fait sur le manuscrit autographe que nous publions, car sous la date du 11 janvier 1562, on qua-

(1) La Thaumassière, p. 12, parle ainsi de ce journal : *Le manuscrit d'un vicaire de la Ste-Chapelle, duquel j'ignore le nom, et qui m'a été communiqué par M. Gassot de Priou.*

lise dans l'extrait *Spifame d'évêque d'Angleterre*, trompé par l'interpolation faite dans le texte par une main étrangère et passionnée. Celui qui l'a fait suit même exclusivement Glaumeau pour la période qu'il comprend et jusqu'à la surprise de Bourges; mais pour cet événement, il donne en même temps et de préférence le récit de Gilles Chauvet.

Enfin, pour les temps postérieurs, c'est le même Gilles Chauvet dont le journal est analysé.

Mais pour ce qui est antérieur à 1543, l'extrait est collectif pour le vicaire de la Sainte-Chapelle, pour Delacroix, notaire royal, et pour Gilles Chauvet.

Nous donnons cy-après cet extrait collectif, et plus loin nous publions à leurs dates dans cette appendice.

La surprise de Bourges, 27 mai 1562.

Et Bourges sous la ligue, 1569-1591.

D'après l'extrait du journal de Gilles Chauvet.

Nous faisons cette publication d'après la copie que M. Boyer a faite du manuscrit de MM. de Boismarmin, et qu'il a mise gracieusement à notre disposition.

X

VICAIRE DE LA SAINTE-CHAPELLE. 1405. Le jour de Pasques, 10 avril, furent installés les trésoriers, charoïnes, chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges.

1412 (1). Le 9 mai, à l'heure de sept à huit heures du soir, grand incendie à Bourges.

Le 11 juin, fut mis le siège devant Bourges par Charles VI, accompagné du duc de Bourgogne, et fut mis à la porte de Bourbonnoux; et le 5 juillet de ladite année, ils tournèrent ledit siège à la porte Saint-Privé et laissèrent la porte Bourbonnoux; et le 15 dudit mois, la paix fut faite, et trois jours après le Roi partit avec son armée.

1416 (le 15 juin). Jean, duc de Berry, comte de Poitiers et d'Estampes, âgé de 76 ans, mourut à Paris en l'hôtel de Nesle, et son corps fut apporté à Bourges en la Sainte-Chapelle qu'il avait bâtie et fondée et aussi le château de Mehun et de Concessaut.

(1) La Thaumassière, copiant ce passage, p. 12. a imprimé 1407.

1423. Le 3 juillet naquit Louis, premier fils de Charles VII, en cette ville de Bourges, et fut baptisé en l'église de Bourges Saint-Etienne.

1428. Le duc Charles de Bourbon entra à Bourges où il fit de grands ravages<sup>(1)</sup>.

1447. Le Roi donna à la Sainte-Chapelle de Bourges deux cents écus pour enchâsser la vraie croix.

1461. Le Roi Charles VII mourut à Mehun.

1463. Bourges fut brûlé.

1465. Le reliquaire du chef de saint Jérôme fut vendu aux trésoriers et chanoines de la Sainte-Chapelle, il pesait 29 marcs 2 onces ; le marc coûta 9 l. 10 s.

1483. Le 29 août, décéda au Plessis-les-Tours Louis XI.

1487. Le 22 juillet, jour de la Magdelaine, le feu se prit chez un menuisier, rue Saint-Sulpice, qui brula plusieurs maisons et plus de la moitié de la ville.

1492. Le dernier août, mourut Pierre Cadouet, archevêque de Bourges.

DELACROIX, NOTAIRE ROYAL. — M. de Cambray, archevêque de Bourges fut sacré à Saint-Sulpice le 7 octobre.

Le 14 de ce mois, mondit sieur de Cambray fit son entrée à Bourges.

1493. Le..... fut commencée la tour de Saint-Etienne. X

1493. Le vendredi avant les brandons, la Reine fit son entrée à Bourges, et le Roi le samedi 15 février suivant.

1497. Le 10 février, le roi Charles VIII arriva au bourg du pont d'Auron.

Ledit jour, le roi entra en ville et logea chez Guillaume Chambellan (3) ; le 11, le cardinal de Saint-Malo (2) chanta une messe sur l'autel de Saint-Guillaume.

(1) Charles duc de Bourbon, comte de Clermont ; v. les lettres d'abolition rapportées par La Thaumassière, p. 158.

(2) Maire en 1492 et 1493. V. sur la famille Chambellan, Catherinot, *Tombeau généalogique*, p. 3 et 25.

(3) Guillaume Briçonnet, évêque de St-Malo, cardinal, ministre de Charles VIII.

Le 12 février, le Roi partit de cette ville pour aller à Moulins.

Le 5 mars, le roi retourna à Bourges avec M. le duc d'Orléans.

Le 7, le Roi alla à la Fosse des Arènes et de là à la Chappe voir les bateaux (1).

Le 8, le Roi alla coucher à Mehun.

Le 10, on ôta la terre pour ouvrir la porte de Saint-Paul.

Ledit jour, on travailla à la fosse des Arènes pour jouer la passion.

1498. Le 4 décembre le nonce du Pape fit son entrée en cette ville.

Le 12 de mars, Madame Jeanne de France vint loger à Saint-Sulpice, et le 13, fit son entrée en cette ville (2).

1499. Le 7 mai, fut commencé à lever le chandelier que M. l'archevêque fit faire à Saint-Etienne, et le 16 il fut achevé d'élever (3).

Le 9 juin, furent faits les mystères de la Passion (4).

1504. Le 4 février, madame Jeanne de France, duchesse de Berry, décéda en la maison du *petit palais* entre neuf et dix heures du soir, et fut enterrée le 21 dudit mois en son couvent de Sainte-Marie, lequel elle avait fait bâtir et

(1) V. sur ce passage de Charles VIII à Bourges et cette première tentative de faire porter bateau à l'Yèvre, Catherinot, *le pret gratuit*, p. 40, et ci-dessus p. 31.

(2) La jouissance du duché de Berry lui avait été abandonnée par lettres du 26 décembre 1498.

(3) C'était probablement un lustre dans le genre de celui de la Ste-Chapelle.

(4) Ce mystère, l'un des meilleurs et des plus curieux, avait été joué à Angers en 1486 et à Paris en 1490, il résulte des comptes de la ville que ces *mystères de la Passion*, avaient attiré beaucoup de gens de bien; l'entrepreneur était Jean Caillyn (M. de Raynal, p. 312). Une seconde représentation eût lieu pour Louis XII, et ce dut être en 1405 lors du séjour de ce prince à Bourges. Tous les jours, dit Chaumeau, témoin oculaire, 25 à 30,000 personnes se pressaient dans la fosse des Arènes, et je n'ai jamais vu telle somptuosité (p. 176).

acheta la place des Doyen et chanoines de Montermoyen, puis le fonda et y mit des religieuses.

Le 21 de février 1504, avant que son corps fut inhumé, il fut porté en l'église de la Sainte-Chapelle où il fut toute la nuit ; et tout le jour précédent fut allumé le grand chandelier de la nef, ce que nul vivant n'avait vu (1). Elle fut enterrée en habit de religieuse, et le bruit commun était qu'elle était la première religieuse et professe de son couvent.

1505. Le dernier août, entre sept et huit heures du matin, mourut Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges.

Le 2 avril, le Roi fit son entrée en cette ville.

Le 3, la Reine fit son entrée en cette ville, bien qu'autrefois elle l'eut faite (2).

VICAIRE DE LA SAINTE-CHAPELLE. 1505. Le 29 octobre, trépassa en la maison du roi nommée *le petit palais*, madame de Montpensier, sœur de M. de Bourbon (3), et ne fut enterrée que le troisième jour de novembre suivant en la Sainte-Chapelle en la voûte du duc Jean ; et son cercueil est dessus des barres de fer, et une maçonnerie de pierres de Laverdines autour d'elle.

Le dernier jour de décembre entre huit et neuf heures du soir, la troisième partie de la tour de Saint-Etienne tomba que M. de Cambray avait fait parachever et une partie de la grande voûte et des ailes.

(1) Le lustre de bronze à cent bougies, en forme de couronne, qui pendait dans la nef de la Ste-Chapelle et a fait l'admiration de Chaumeau et de Catherinot. Effectivement il ne fut allumé que deux fois, lors de sa consécration le 20 avril 1405 et aux obsèques de Jeanne de France.

(2) En 1493, mais comme femme de Charles VIII. Le vicaire de la Ste-Chapelle place ces entrées aux 2 et 3 mars ; v. sur ces entrées, Chaumeau, p. 155.

(3) Gabrielle de la Tour, seconde femme de Louis de Bourbon comte de Montpensier ; elle était belle-sœur de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

Le dernier jour de janvier en suivant, fut commencé à nettoyer la place pour l'édifier.

DELACROIX, notaire royal. — Le 18 février, Michel de Bucy, archevêque, fit son entrée (1).

Le 25, il monta à l'auditoire de l'officialité pour expédier les causes.

Ledit jour, le roi arriva en cette ville.

X 1508. Le 19 octobre, M. Jean de Villiers, doyen de Bourges, mit la première pierre des fondements de la tour de Saint-Etienne.

1511. Le 8 février, mourut M. de Bucy, archevêque, le dimanche au soir entre huit et neuf, âgé de vingt-cinq à vingt-six ans.

Audit an fut affiché aux portes de l'église de Saint-Etienne *contra prétendentes* à l'élection de l'Archevêché.

Le 4 de mai, messieurs du chapitre élurent pour archevêque Mathieu Lancs, évêque de Gurck, ce qui fut fait à la requête du roi; et parce que ledit évêque ne vint point prendre possession, fut élu par le chapitre, l'an 1513, André d'Ecresse (2).

1511. Le jour de la Fête-Dieu, commencèrent en cette ville les maire et échevins à porter des robes de livrée mi-parties de rouge et de vert; et était la robe du maire de damas vert et rouge, et celle des échevins de drap d'écarlate rouge, par moitié de drap vert. Et en cette année était maire Jean Lallemand le jeune, trésorier du Languedoc.

1512. Le 8 mai, Mathieu Lancs fut élu archevêque de Bourges.

1513. Le dernier mars, le corps de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, fut enterré à Ste-Marie, couvent de l'Annunciade.

(1) Le vicaire de la Ste-Chapelle donne pour date de cette entrée le 22 février 1505.

(2) V. La Thaumassière, p. 326 et 327, cette date est mauvaise, V. plus bas l'élection de Mathieu Lancs à sa vraie date, 8 mai 1512.

(Nota, que sa tombe est de marbre blanc sur laquelle est marqué qu'elle trépassa à la Motte-Fleury, le 11 mars 1514).

.... furent faits aux dépens des habitants de la ville dix ou onze grosses pièces d'artillerie montées sur roues, avec plusieurs hacquebutes, et ce pour la conservation de la ville.

1514. Fut élu M. Antoine Boyer, et le 5 février il fit son entrée, et audit mois il fit abattre l'auditoire pour la rebatir. X

Le onzième mars, jour de dimanche d'*oculi*, fut le grand jubilé pour le joyeux avènement à la couronne de France de François 1<sup>er</sup>, et fut dite une grande messe sur les fossés de la ville, entre la tour Notre-Dame de Salles et l'archevêché, sur un échafaud fait sur les murs de la ville; et fut dite la messe par M<sup>rs</sup> de Saint-Etienne, et ce fut M. René de Blet qui la dit; il y avait bien deux cent mille personnes.

Autre jubilé le 25, mais obtenu par M. Boyer, archevêque, où il y avait plus de monde qu'au précédent.

GILLES CHAUVET. La passion de Notre-Seigneur fut jouée à la fosse des Arenes.

1515. Le 5 juillet, François 1<sup>er</sup> fit son entrée à Bourges, il logea au logis du Roi; et le lendemain, entre cinq et six heures du matin, alla toucher les écrouelles à la Sainte-Chapelle, et il partit pour Moulins.

Le 25 dudit mois, Madame de Bourbon (1) arriva en cette ville, et elle logea chez M. Doullé, l'élu (2).

1517. Le 27 septembre, M. l'archevêque fit mettre ses armes à l'auditoire de l'officialité, ornées d'un chapeau de cardinal.

Le 1<sup>er</sup> mars, Madame prit possession du duché de Berry (3). Ledit jour, furent faits des feux de joie pour la naissance de M. le Dauphin.

(1) Suzanne de Bourbon, femme du trop célèbre connétable de Bourbon, son cousin.

(2) Robert Doullé, échevin en 1515.

(3) V. dans La Thaumassière, p. 39, les détails de cette prise de possession du duché de Berry, par les officiers de Marguerite d'Angoulême.

Audit mois fut abolie à Paris la pragmatique sanction, au grand dommage du royaume, à ce qu'on dit.

1517. Le dernier jour de mars, mourut à Villemenard, Denis de Bar, évêque de Saint-Papoul, et fut inhumé aux Jacobins (1).

En avril, fut commencé à édifier la chapelle de Saint-Papoul, en l'église de Saint-Étienne (2), et par après celle de Pierre Copin, chantre de ladite église (3).

1518. Le 8 mars, les Grands Jours commencèrent à tenir à Bourges (4).

En octobre, furent mises affiches aux portes des églises, par lesquelles plusieurs du clergé se portaient appelants de ce qu'on voulait faire payer le décime ; et leur appel était devant Dieu, ne pouvant trouver de juge en terre.

1519. Fut levé le clocher de Saint-Pierre-le-Guillard.

Le 27 novembre, mourut M. Antoine Boyer, archevêque ; il était cardinal et abbé de Fescamp, il fut apporté de Blois en cette ville à l'abbaye de Saint-Sulpice, et de là à Saint-Étienne, où il fut inhumé.

Le 11 janvier, François de Beuil fut élu archevêque de Bourges ; il était trésorier de la Sainte-Chapelle et fils du comte de Sancerre.

1520. Le 23 juillet, les fosses des Arènes furent curées pour jouer la Passion (5).

1521. En juillet, M. de Beuil fut mis en possession de l'archevêché, par procureur.

Audit an, la vieille tour de Saint-Étienne fut couverte.

(1) V. La Thaumassière, p. 767.

(2) La quatrième chapelle, appelée avec plus de raison *chapelle de Bar*, construite aux frais de Denis de Bar évêque de St-Papoul.

(3) La dix-neuvième chapelle.

(4) La Thaumassière rapporte les lettres patentes.

(5) Ce mystère avait déjà été représenté à Bourges en 1499, en 1505 pour Louis XII, et en 1514.

1522. Le 1<sup>er</sup> juin, M. de Beuil fit son entrée.

1524. Le 23 juillet, François I<sup>er</sup> vint à Bourges, la reine régente sa mère, M. le Dauphin et sa sœur Charlotte, fille du roi (1). Et le mardi suivant, le Roi alla coucher au bois Sir-Amé.

Le 20 d'août, le prince d'Orange fut conduit prisonnier à Bourges, en la grosse tour.

Le 24 février, François I<sup>er</sup> fut fait prisonnier.

Le 25, mourut à Paris M. de Beuil, archevêque : après son décès, mes Seigneurs de Saint-Étienne élurent des grands vicaires et des promoteurs, et donnèrent pour conseil auxdits promoteurs, M. Martin Fradet, licencié ès-lois.

1525. Le corps de M. d'Aubusson (2) passa par cette ville ; il fut défendu de jouer d'aucuns instruments à cause de la prise du Roi.

Le 16 mai, la chevauchée de la Sainte-Chapelle se fit sans trompettes et sans chansons, et les clés de la ville furent refusées aux officiers de la Sainte-Chapelle (3), ce qui n'avait jamais été fait, et ce, à cause de l'emprisonnement de François I<sup>er</sup>, pris le 24 février 1524, à Pavie.

Le 5 juin, mes Seigneurs de Saint-Étienne s'assemblèrent ; M. François de Tournon fut élu, de 33 voix il en eut 20, et M. Jacques du Breuil en eut 12, et fut aussi proclamé archevêque, avec l'applaudissement de tout le peuple qui l'aimait mieux que M. de Tournon.

M. le chancelier (Guillaume de Cambrai), publia quelque temps après que M. de Tournon avait été élu ; et peu après

(1) La Thaumassière ajoute que, le même jour, Marguerite d'Angoulême fit son entrée solennelle à Bourges comme duchesse de Berry.

(2) Lire d'Alençon. Charles duc d'Alençon, premier mari de Marguerite d'Angoulême, mort à Lyon, au retour de Pavie, le 11 avril 1525.

(3) La chevauchée par laquelle les officiers de la Ste-Chapelle comme étant aux droits de chapitre de St Aoustrille du Château prenaient possession de la justice dite *des bonnets verts* qui leur appartenait dans Bourges et les fauxbourgs du 16 au 23 mai. V. la Thaumassière, p. 60, et Catherinot, *les tribunaux de Bourges* p. 7.

M. Denis de Bar publia audit peuple que M. Jacques du Breuil avait été élu archevêque (1).

Le 25 septembre, la paix fut publiée.

1526. Le 16 avril, M. de Tournon prit possession de l'archevêché, par procureur.

Le 29 mai, M. de Tournon fit son entrée à Bourges, et le 15 de mars audit an, il tint conseil (2) en cette ville.

Le grand autel de Saint-Étienne fut consacré par l'évêque d'Esbron.

Le 8 octobre, Jean Salviati, cardinal et légat du Pape, fit son entrée en cette ville.

1527. Le 8 octobre, un cardinal, légat du Pape, vint à Bourges.

Le 17 octobre, l'Hôtel-Dieu nouveau fut dédié par M. l'évêque d'Ambrun; et le lendemain, tous les pauvres y furent menés (3).

VICAIRE DE LA SAINTE-CHAPELLE, 1528. Le 3 novembre ou le 7 décembre, Pierre Tullier, plus ancien chanoine de Saint-Étienne fut élu doyen, et prit possession, âgé de soixante-dix-sept ans.

DELACROIX, 1529. Le 9 avril furent publiées les foires de Saint-Ambroix à Bourges pour les tenir deux fois l'an, la première, à la fête de saint Pierre et saint Paul, l'autre, le 16 octobre. Jacques Turpin, abbé de Saint-Ambroix en fit les poursuites dès l'an 1520, et furent confirmées par Georges d'Armagnac, abbé de ladite abbaie.

Le lundi 19 avril à sept heures du matin, l'ouverture de l'Université se fit au vieil Hôtel-Dieu par André Alciat, docteur natif de Milan, aux gages de 1,000 livres (4).

(1) V. la Thaumassière, p. 330.

(2) Lire *conclle*.

(3) V. la Thaumassière, p. 128, et Catherinot, *les églises de Bourges*, p. 6.

(4) Voici ce qu'à ce propos Catherinot dit d'Alciat : *Docuit autem stupendis stipendiis ab 1527 ad 1532 quo lanā nostrā probe conlectus et confotus se se subduxit potius quam discessit. — Scolarum bituricarum inscriptio, p. 2.*

Le dernier de juin, commencèrent les foires de Saint-Ambrois à Bourges, et le lendemain jeudi les marchands déployèrent, et durèrent lesdites foires 8 jours ouvrables (1).

1530. En mai on fit plusieurs processions pour le temps et l'on porta plusieurs châsses ; entr'autres on descendit la châsse de SS. Senicianus deuxième archevêque, et Etherius troisième archevêque, et S. Viator sixième archevêque de Bourges, étant tous trois dans une châsse en l'église de Sainte-Croix de Bourges (2).

Le 19 août furent faits feux de joie pour la naissance du duc de Berry, roi de Navarre (3).

1533. Le dernier d'avril, le Légat fit son entrée en cette ville (4).

Le 2 mai, le roi entra en cette ville.

Le mardi 6, la reine entra (5).

Le clocher de Saint-Etienne fut commencé.

1536. Le 25 juillet, fut commencé de jouer en la fosse des Arènes les actes des apostres, et pour cet effet fut nettoyée ladite fosse ; et le dernier jour de juin 1536, lesdits actes des apostres furent commencés à jouer et durèrent jusqu'en octobre (6).

Mourut M. le Dauphin.

1537. Le 14 de décembre, la reine arriva à Bourges.

(1) C'était une tentative pour retablir ces foires célèbres avant le feu de 1487, mais il paraît qu'elle fut vaine. V. Catherinot, *les églises de Bourges*, p. 2.

(2) V. La Thaumassière, p. 125, 284 et 385 ; et Catherinot, *les églises de Bourges*, p. 5, et *le sanctuaire de Berry*, p. 31.

(3) En 1527 Marguerite duchesse de Berry avait épousé Henri d'Albret roi de Navarre ; les généalogistes ne mentionnent pas la naissance de ce frère aîné de Jeanne d'Albret, qui sans doute mourut très-jeune.

(4) Le chancelier Duprat, en même temps légat du pape.

(5) V. M. de Raynal, 3, p. 309.

(6) Ils furent représentés, dit Catherinot (*le Calvinisme de Berry*, p. 2), par sept à huit cent personnes. Cela s'appelait jouer les mystères, ces simplicités fortifiaient l'hérésie. V. au surplus *la Monstre*, par Jacques Thiboust, publiée par La Bouvrie.

Le 17, M. Leroy prit possession de l'archevêché de Bourges, par procureur.

1538. Le 16 décembre, le roi et la reine entrèrent à Bourges.

1539. Le dimanche 11 janvier, M. Leroy, archevêque fit son entrée. En cette année le clocher de Saint-Etienne fut abattu pour le refaire.



## II.

### LA SURPRISE DE BOURGES

27 MAI 1562

---

*Extrait du journal de Gilles Chauvet.*



Le mercredi 27 mai, veille de la Fête-Dieu 1562, la ville de Bourges fut prise sur les trois à quatre heures du matin, par le comte de Montgomery avec cent vingt hommes de cheval qu'il amena avec lui, et ce par le moyen des Huguenots de la ville qui l'avaient vendue, et ce après avoir pillé et volé toutes les armes qui étaient en la Maison de ville ; et entrèrent en ladite ville par la porte de Saint-Ambroix ; et eux étant entrés, ledit jour et autres allèrent par toutes les églises de la ville, où ils pillèrent et volèrent toutes les reliques et reliquaires tant d'or que d'argent, et les chapes et ornements d'église ; rompirent et brisèrent à coups de marteaux tous les images, autels et orgues qui étaient esdites églises ; rompirent aussi tous les livres qu'ils purent trouver esdites églises.

Et après ladite surprise de la ville, environ quinze jours après, s'en alla ledit Montgomery qui emporta une partie desdites reliques ; et arriva en ladite ville pour tenir sa place M. d'Ivoy (1) et M. de Brion, avec onze enseignes de ceux de la religion ; et était le chef ledit sieur d'Ivoy, et ledit de Brion, maréchal de camp.

Noms des capitaines armés (2) par le sieur d'Ivoy.

Haumon, et son frère Moine ;

Laporte ;

Saint-Martin, luthérien ;

Saint-Martin ;

Coppe ;

Lache ;

Sourcelles ;

Brion ;

Noisy ;

Laborde ;

Fumée l'aîné ;

Fumée jeune (3).

Et fut livrée la ville par les gens ci-après nommés :

Riglet, maire ;

François Heméré, échevin de St-Privé ;

Pierre Audet, échevin de Bourbonnoux ;

Le contrôleur Thomasseau, échevin d'Auron ;

François Misery, échevin de Saint-Sulpice (4).

(1) Jean de Hangest dit le capitaine d'Ivoy, V. sur ce personnage, le Laboureur, *additions à Castelnau*. I, 861.

(2) Lire : *amenés*.

(3) V. sur le maréchal de camp de Brion, et les autres capitaines Huguenots qui défendaient Bourges, Brantome, *discours sur les colonels*. — *M. du Gua*.

(4) Il y a ici inexactitude dans l'expression ; car le maire Nicolas Riglet et les quatre échevins ne furent élus que le 29 juin 1562, après la surprise et sous la pression du parti triomphant ; mais on voit par les récits de Catherinot, qu'ils étaient à la tête du mouvement.

Lesdits maire et échevins étaient accompagnés des cy-après nommés :

Denis Lepage ;  
Etienne Damours, receveur du taillon ;  
Pierre Berthier ;  
Pierre Berault, propriétaire ;  
François Charlemagne ;  
Jean de la Perriere ;  
Claude de Bril ;  
Pierre Paulin ;  
M. Hémeré (1) ;  
Jacques Hémeré ;  
Aignan Gauthier ;  
Jean Penin ;  
Isaac Gibieuf ;  
Antoine de Bril ;

Et plusieurs autres habitants de la ville qui, par leur moyen, la ville fut prise (*sic*).

Lesdits huguenots sachant que le roi approchait de la ville, le 16 août audit an, ils mirent le feu aux quatre faubourgs de la ville, où ils firent brûler toutes les maisons sans en excepter une.

Et demeurèrent les capitaines huguenots en ladite ville depuis le 27 mai jusqu'au premier septembre, auquel jour le roi entra en ladite ville par composition.

Le roi était accompagné de MM. d'Orléans et d'Angoulême ses frères, la reine-mère, le roi de Navarre et son fils, M. le Connétable, M. de Guise et autres princes et seigneurs, et quand le roi assiégea la ville de Bourges, il avait cinquante mille hommes, et le roi demeura en la ville six jours seulement étant hasté d'assiéger Rouen où le roi

(1) François Hémeré, qui avec Etienne Hémeré, est signalé par le récit de Catherinot, comme ayant pris part aux assemblées de ville pendant son occupation par les Huguenots.

de Navarre fut tué. En la même année M. de Guise fut aussi tué devant Orléans, et le roi partant de cette ville (Bourges), laissa pour gouverneur M. de Cypierre et pour lieutenant M. de Monterud et quatre compagnies de gens de pied.



### III.

## LE SIÈGE DE BOURGES

PAR LE SIEUR CATHERINOT.

---

*Bourges, 13 octobre 1684, in-4° de 4 pages (non achevé).*



Jean de Lery, natif de la Margelle-en-Bourgogne, ministre à Genève en 1555, a décrit le siège de Sancerre depuis le 9 janvier 1573 qu'il fut investi jusques au 20 août suivant qu'il fut rendu. M. le président de Thou l'a imité en son 55<sup>e</sup> livre. Mais personne n'a écrit exactement celui de Bourges de 1562, et c'est ce que je vas faire ayant trouvé plusieurs manuscrits authentiques. Je commence même avant sa surprise et je finis à sa réduction et au-delà, mais de mon style ordinaire qui est celui de la simplicité et par conséquent de la vérité même. Le proverbe reste encore : *En mil cinq cent soixante-deux, Bourges n'avait ni prêtres ni gueux* ; car les prêtres étaient sortis, ou avaient apostasié, et les gueux aidaient à piller la ville. Ce siège est le quatrième de Bourges : le premier est celui de Jules César, le deuxième de Pepin en 762 et le troisième de Charles VI en 1412. Aucuns en mettent un cinquième, car Eudes reprit Bourges sous Pepin. Il faut voir à ce sujet la

vie de saint Aoustrille. M. de la Thaumassière ne les oubliera pas dans son histoire de Berry.

*Mercredi 29 avril 1562*, on élut plusieurs citoyens des quatre quartiers de Bourges qui sont : Bourbon; Auron; Saint-Sulpice, *alias* Saint-Grégoire; Saint-Privé, *alias* Yèvre; pour dresser des articles de police.

*Samedi 2 mai et le jour suivant*, on arrêta les articles de police, on les publia par le Préconiseur, et on les afficha aux quatre grandes portes de ville et aux trois petites qui sont : Saint-Paul, Saint-Ambroise et Charlet.

*Mardi 19 mai*, assemblée de l'Hôtel-de-Ville, en laquelle il fut arrêté que M. le bailli du Berry serait prié de mettre des gardes dans la Grosse-Tour non suspects, avec quelques citoyens de la ville sur la remontrance faite par M. de Selva.

*Mercredi 27 mai*, veille de la Fête-Dieu, entre trois et quatre heures du matin, le comte de Montgomery, dit autrement le capitaine Lorge accompagné de six vingt cavaliers seulement, se saisit de la ville de Bourges. Ils entrèrent par la porte St-Ambroise où les habitants d'Asnières perversis par Calvin firent un pont de bois. Trois mille hommes en armes de la ville même les recueillirent. D'abord ils se saisirent de l'Hôtel-de-Ville, des armes qui y étaient et des clefs des quatre portes de la ville où ils établirent gardes. Ils se saisirent ensuite du cloître Saint-Etienne, les compagnies prirent leur logement chez les gens d'église et chez les catholiques. Dès le 30 avril, les protestants prirent aussi Lyon.

*Jeudi 28 mai*, assemblée de ville où trois lettres ont été faites sur l'état présent des choses, l'une pour le roi, l'autre pour M. le prince de la Roche-sur-Yon, et la troisième pour M. de l'Aubespine, secrétaire d'Etat.

Le même jour les protestants firent faire le sermon sur les marches de Saint-Etienne, et après midi on commença à abattre les images en bosse avec de gros marteaux de fer. Quelques statues se vengèrent de leurs outrages et écrasèrent les mutilateurs; la rage passa jusqu'à brûler les

corps de S. Guillaume, archevêque de Bourges et de B. Jeanne de France. Depuis ce jour on cessa de célébrer la messe. Quatre ministres prêchaient, savoir : d'Agnon, de Venan, de Duram et de Rouyères.

*Dimanche 31 mai*, Le seigneur de Diors, frère de M. le bailli de Berry, rendit la grosse tour.

*Mardi 2 juin après-midi*, assemblée de ville pour raison des articles donnés par M. le comte de Montgomery pour la conservation de la ville, où étaient Etienne Boirot, Henri le Mareschal S. de Corbet, et Guillaume Ragueau, échevins ; Etienne Lallemand S. de Vouzay, maître des requêtes de l'hôtel ; Claude du Verger, avocat du roi ; Jean Arnault, procureur du roi ; Nicolas Pain, receveur de la ville ; Jean Piat, Pierre Moquet, Jean Presteau, Barthélemi Berthault, Guillaume Frétisson, Philippe Penin, Jean de Boisrouvray, Gilles Heurthault, Etienne Hémeré, Denis le Page, Pierre Berthier, François Pain, Pierre Paulin l'ainé, Nicolas d'Assier, Jean Jouanneret, Jacques Hémeré et Etienne de la Perrière, conseillers de ville. Pour répondre à ces articles on nomma avec les échevins cy-dessus, et en cet ordre, Nicolas Riglet, S. de Morie, Jean Misery, Pierre Bigot, avocat, Jean Piat, Denis le Page, Jacques Hémeré, Jean du Molin élu, et Simon Bigot S. d'Augy.

Ce même jour, le ministre d'Agnon prêcha le premier dans l'église de Saint-Etienne.

*Mercredi 3. juin au matin*, le comte de Montgomery et le seigneur d'Yvoy, vinrent à l'Hôtel-de-Ville à même fin que dessus.

Le même jour après-midi, autre assemblée où étaient les échevins cy-dessus avec les huit commissaires, comme aussi Pierre Berthier, Etienne de la Perrière, Pierre Paulin, Claude de Dril, et en outre Etienne Lallemand, maître des requêtes, Jacques Jobert, lieutenant général, civil et criminel, au baillage de Berry, Guillaume Girard, lieutenant général de la prévôté de l'hôtel du roi, Claude du Verger, avocat du roi, Jean Arnault, procureur du roi, Maximilien Sautereau, avocat de la ville, Jean Millet, procureur de la ville, et Nicolas Pain, receveur de la ville.

Là furent apportés les articles dressés pour la police.

*Jeudi 4 juin*, on nomma des personnes pour faire mener dans la maison des R. pères Carmes, les cuivres et plombs et fers tirés des églises, afin de les mettre en sûreté.

*Vendredi 5 juin*, assemblée de ville, mais non complète, et partant remise avec ordre d'en convoquer une générale au jour suivant, entre cinq et six heures du matin.

Les articles qu'on devait examiner, dressés sous le bon plaisir du Roi, sont qu'il sera permis de professer à Bourges la religion réformée, que l'on pourra s'assembler dans les temples des Quatre-Mendiants et de St-Etienne, pour en faire l'exercice ; que les clefs de ces temples seront gardées par les ministres et anciens de l'église en chaque quartier ; que le peuple ne pourra s'assembler que pour l'exercice de la religion, pour le corps de ville et pour le consistoire ; que les autres temples seront fermés ; que les cloches seront démontées et mises sur les voûtes ; que les revenus des fabriques et des confréries seront employés à entretenir les ministres de la ville ; que toutes les armes seront rapportées à l'Hôtel-de-Ville ; que les poternes ou petites portes de la ville, seront murées, comme aussi les brèches des murs ; que tous les bâtiments qui empêchent les rondes, seront ouverts pour y passer à pied, à cheval et charrette, nuit et jour ; que les portes, portaux et murailles des cloîtres de St-Etienne et de Sales seront abattus ; que pour entretenir la garde et garnison de la ville, seront tirés les cuivres, fers, plombs et meubles des temples, serrés chez les Carmes, et vendus.

Quant à la garde de la ville et grosse tour, seront soudoyés trois cents hommes étrangers, tels qu'il plaira à M. le Comte laisser dans la ville avec deux capitaines, outre ceux de la ville, qui, après M. Pelorde S. d'Yvry (1), coronal ou colonel, sont nommés en cet ordre : à Bourbonoux, Hervé, capitaine, Boissereau, lieutenant, Audet,

(1) Pierre Pelourde, S. d'Yvry.

enseigne ; à Saint-Sulpice, Berthier, capitaine, la Chapelle, lieutenant, la Bruyère, enseigne ; à Auron, Pain, capitaine, Camyaille, lieutenant, Grené, enseigne ; à Saint-Privé, de la Perrière, capitaine, Claude de Dril, lieutenant, Paulin, enseigne. Il est ajouté que tous ces capitaines, lieutenants et enseignes feront le serment en présence de Messieurs le Comte, d'Yvoy, de la Haye, Lallemand, Jobert, lieutenant général, prevot de Bourges, avocat et procureur du Roi, échevins, conseillers et députés de la ville.

*Samedi 6 juin*, les articles ci-dessus furent lus et publiés en l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville, en présence de Jacques Jobert, lieutenant général, par provision, sous le bon plaisir du Roi.

Le même jour, le capitaine Miraillet fit serment.

Ces mêmes articles avaient été déjà portés à M. le prince de Condé, à Orléans, par Henri le Mareschal, secrétaire du Roi, Durant Genton, conseillers au présidial, Bigot et Billeron, avocats, et par Denis le Page.

*Jeudi 11 juin*, ordonnance de M. le prince de Condé, datée d'Orléans, et adressée aux maîtres des requêtes de de l'Hôtel, étant de présent à Bourges, lieutenant général, conseillers, magistrats, prevost, avocat et procureur du roi, Guillaume Girard, lieutenant en la prévôté de l'Hôtel, échevins et conseillers de la ville, pour la vente des cuivres, fers et plombs des églises et emploi du prix à la solde des gens de guerre.

*Vendredi 12 juin*, on ordonna la publication des articles arrêtés pour la pacification.

*Lundi 15 juin*, on ordonna que les capitaines des quartiers, accompagnés chacun de deux conseillers de ville, feront recherche des reliquaires, cuivres et fers ; et que cependant les cuivres trouvés, seront vendus par les échevins avec les huit députés du bureau. On proclame ces cuivres, et on ordonne que ceux qui en avaient détourné, les rapporteraient, sinon qu'ils seraient punis corporellement s'ils en étaient trouvés saisis.

*Lundi 29 juin*, au lieu d'Etienne Lallemand, maire, Clément Caillaut, Etienne Boirot, Henri le Mareschal et Guillaume Ragueau, échevins, furent nommés Nicolas Riglet, maire, Pierre Audet, Guillaume Thomasseau, Jean Misery, et François Hémeré, échevins.

*Jeudi 2 juillet*, injonction de l'Hôtel-de-Ville à tous soldats et autres étrangers sans aveu, de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures sous peine de la vie.

Injonction aux citoyens de nettoyer les rues, faire mener les immondices sur les remparts, et de tenir de grands vaisseaux pleins d'eau en cas de feu ; ce qui fut réitéré le samedi suivant.

*Vendredi 3 juillet*, assemblée en l'Hôtel-de-Ville sur plusieurs chefs, et entr'autres pour raison des reliques que M. le prince de Condé demandait, ce qui ne lui fut point accordé, et qu'au contraire elles seraient mises entre les mains de Nicolas Riglet S. de Morie, receveur général et maire de la ville (1).

L'assemblée délibère aussi expressément sur ce que ce S. Riglet ne voulait accepter cette charge de maire.

Guillaume Thomasseau, contrôleur général des finances, présidait comme plus ancien échevin pour l'absence de Nicolas Riglet, maire ; et assistèrent entr'autres, les échevins, les avocat et procureur du Roi, les avocat, procureur et receveur de la ville ; comme aussi Jean Piat, Jean Penin, Antoine Penin, Jean Portebédien, Simon Bigot S. d'Augy, Ambroise Grelet, François Charlemagne, Jean Girard élu, Jean de la Haye, Jean de Ladoys S. de Tauvenay, François Mondain, Charles Gargot, Étienne de la Porte, Louis Grené, François Héliot, Gilbert Guillemet, Jacques Hémeré, Pierre Barault, Claude de Dril, Jean Johanneret, Etienne de la Perrière, Pierre Boutet, Pierre Bertin, Denis le Page, Jacques de la Chapelle, Guillaume Pastoureau, Antoine de Dril, et Pierre Paulin jeune.

(1) V. le procès-verbal, *description du trésor de la Ste-Chapelle, Bourges, 1855*, p. 60.

Il fut aussi ordonné que M. le lieutenant général serait assisté des forces de la ville pour l'administration de la justice, quand il la requerrait ; et que les quatre capitaines de la ville seraient priés de continuer en leur charge, et qu'ils seraient récompensés des frais qu'ils seraient obligés de faire ; que les bâtimens qui empêchent de faire la ronde, seraient démolis.

*Dimanche 5 juillet*, assemblée de ville afin d'emprunter argent pour les nécessités présentes ; là fut lue la lettre de M. le prince de Condé, datée du camp, près Beaugeucy, le samedi ; le S. de la Porte en était porteur, et disait de la part du prince qu'il n'estimait pas moins Bourges pour le service du Roi qu'Orléans.

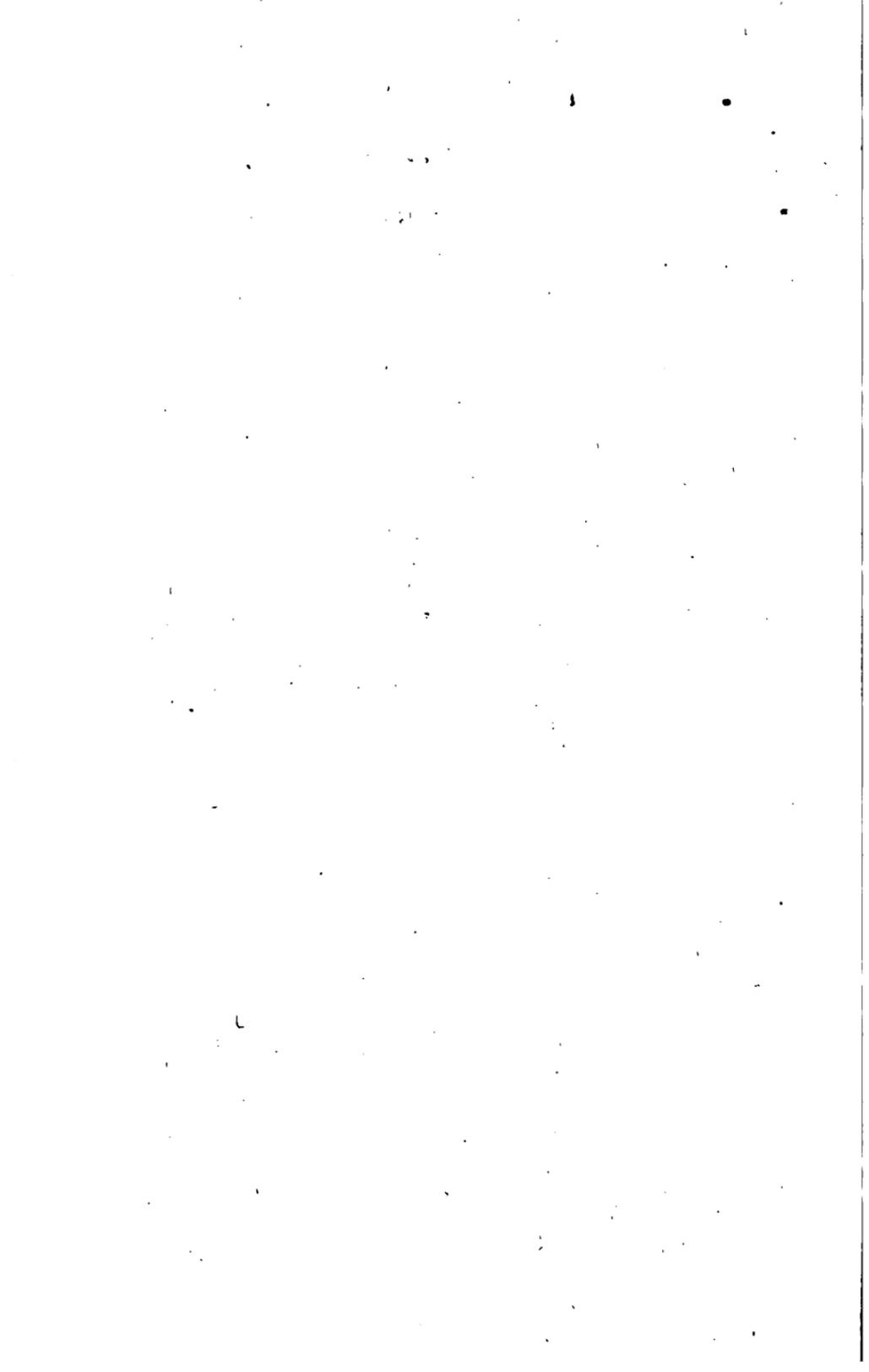
*Mcredi 8 juillet*, Ordonnance de l'Hôtel-de-Ville que les grandes rues et carrefours seraient barrés de chaînes de fer.

Le même jour, assemblée générale en l'Hôtel-de-Ville sur plusieurs chefs qui furent résolus suivant l'avis des avocat et procureur du Roi, entr'autres, que si les églises de Saint-Privé et de Saint-Jean-de-l'Hôpital sont nuisibles, elles seront démolies, mais non celles de Saint-Sulpice et du Château.

*Jeudi 9 juillet*, injonction par l'Hôtel-de-Ville aux citoyens de fournir les pics, tranches, pelles-besses, hotes, hotereaux et brouettes qu'ils ont ; et à ceux qui n'en ont point, d'en faire faire.

*Non achevé.*





#### IV.

*Liste des personnes comprises dans le rôle de 20,000 livres dressé contre les Religioneux, en septembre 1562, par Antoine Fradet S. de Loye, Etienne Lallemant S. de Vouzay, et Sauzay S. du Montet, telle que Gatherineot l'a conservée par extrait.*

(Escu. d'alliance, p. 19.)

*Nicolas Riglet, maire, taxé à 5,000 livres.*

*Pierre Pelourde S. d'Ivry.*

*Jean Pelourde, prieur des chaises.*

*Denis le Page.*

*Jean Misery, échevin.*

*Pierre Berthier.*

*Jean Millet.*

*Pierre Godard S. de la Gresserie.*

*Jean Girard S. des Bergeries.*

*Jean Thibault.*

*Bernardin Bigonneau.*

*Jean de la Haye, contrôleur.*

*Pierre Jacquier.*

*Charles Bruyère.*

*Jean Michel.*

*Denis du Jon, lieutenant de la maréchaussée.*

*Claude Prieur.*

*Antoine Fauvre.*

*Etienne Damours*, receveur du taillon.  
Philippe Bonnemain.  
Etienne Chabenat.  
Jacques de la Chapelle.  
François Charlemagne.  
*Pierre Nicquet*.  
Jean Poupardin.  
*Nicolas Pain*, receveur de la ville.  
*Jacques Pastoureau*.  
*Charles de Boisrouvray*.  
Laurent Maugis.  
*Simon Bigot* S. d'Augy.  
*Jacques Carré*, notaire.  
Jean de Ladois, S. de Tauvenay et des Roches.  
François Grenay, avocat.  
André de Pardieu.  
Michel Goudet, substitut.  
Guillaume Thomasseau, échevin.  
Claude Chenu, fils du médecin.  
Pierre Girard, libraire.  
Pierre de Village.  
*Durant Genton*, garde des sceaux.  
*Jean Cranequin*.  
Barat, médecin.  
Etienne et Silvain de la Porte, avocats.  
*Pierre Millet* S. de la Vernusse.  
*Pierre Bigot*, avocat.  
Jacques Hervé (depuis beau-père de M. Cujas).  
Pierre Bauchet.  
*Pierre Gentils*.  
*Etienne Tillier*, médecin.  
*Henri le Mareschal*, S. de Corbet.  
Jean Robin, prêtre.  
Jean de la Chapelle.  
Pierre Ragot.  
*Jean Arnault*, procureur du Roi.  
..... Bezard, lieutenant de la maréchaussée.

Guillaume Portebédien, fils de Vincent.  
*Ursin Pastoureau*, fils de Bernard.  
*Charles Gargot*, receveur de la Duchesse.  
Pierre Paillasson.  
Antoine le Conte, docteur.  
Jean Liparin, médecin.  
Pierre de la Grange, conseiller.  
Jean Hance, libraire.  
Hugues Doneau, docteur.  
*La veuve Piat*.  
*Jean Penin*.  
Gilbert Arnoux, notaire.  
*Jean Piat*.  
Jean Portebédien.  
*Nicolas Ragueau*.  
*Louis du Molin*.  
*Nicolas Ragueau* l'aîné.  
*Barthélemy Ragueau*, notaire.  
Pierre Mocquet.  
Jean Presteau.  
Jean et André Grasset.  
Esme Gibieuf.  
*François Hémeré*, échevin.  
*Pierre Paulin*.  
*Les de Dril* (Claude et Antoine).  
Jean Simoneau, notaire.  
Etienne Deschamps, avocat.  
Barthélemy Berthault, et Jacques, son fils.  
Pierre Audet, échevin.  
Jean Bonnet.  
Etienne Barbier.  
*Pierre Berault*.  
Jean Garreau, libraire.  
Yves Camialle, gendre de Pastoureau.  
Ardouin de la Chapelle.  
Jean Huet.  
Jean Glaumeau, prêtre.

François Faulconier.

*Guillaume Alabat.*

Pierre Brun, libraire

Dans cette liste figurent les maire, échevins, capitaines, lieutenants et enseignes de quartier, élus en juin 1562, et le plus grand nombre de ceux signalés par les récits de Gilles Chauvet et de Catherinot, soit comme ayant livré Bourges, soit comme ayant pris part aux assemblées de ville pendant l'occupation des Huguenots ; et on y trouve ceux des docteurs Lecomte et Doneau.

Nous avons imprimé en italiques les noms appartenant à des familles parvenues à l'échevinage avant 1562.



## LA LIGUE A BOURGES

1569-1591.

---

*Extrait du journal de Gilles Chauvet.*



1569. Le jeudi 22 décembre 1569, les Huguenots veulent surprendre la grosse tour de Bourges, et ayant été découverts, ils furent la plupart tués et les autres blessés et faits prisonniers.

1572. Après la Saint-Barthélemy, fut fait à Bourges un massacre de ceux de la religion.

1576. Le 15 juillet, François de France, fils et frère du Roi, duc de Berry, Tourraine, Anjou et Alençon, fit son entrée en la ville de Bourges, et entra par la porte Saint-Privé. On lui fit une entrée fort honorable, et lui fut fait présent d'un vase d'or, dans lequel il y avait deux cents pièces d'or pesant chacune trois écus sol, marqués d'un côté de trois moutons, et de l'autre d'un soleil (1).

(1) On conserve une de ces pièces au cabinet des médailles; c'est une pièce d'or mince du module de 36 mill.; à la devise du duc d'Alençon; le soleil dissipant les nuages avec les mots: *fovet et discutit*, et au revers, aux armes de la ville de Bourges, avec cette légende assez curieuse: *munusculum de grege tuo*.

1577. Le 4 janvier 1576, le corps de M. Antoine Viallard, archevêque de Bourges, qui décéda à Paris, fut apporté en cette ville et mis en l'église Saint-Sulpice, où tous les corps de la ville allèrent le quêrir ; et fut enterré devant le grand autel de Saint-Etienne, où l'on a coutume d'enterrer les archevêques de Bourges.

1581. Le 15 octobre 1581, Messire Régnauld de Beaune (1), évêque de Mende, nommé à l'archevêché de Bourges, fit son entrée en cette ville.

Grande contagion à Bourges, et moururent 5 à 600 personnes.

1584. Le dimanche 7 octobre, M. de Beaune, archevêque de Bourges, fit l'ouverture de son synode, par une procession solennelle où lui-même portait le Saint-Sacrement, à laquelle assistèrent MM. de Saint-Flour, Cahors, Limoges et Mende, vêtus pontificalement, et les députés des autres évêques sujets à l'archevêché ; les corps de justice et de ville y assistèrent, et de trois à quatre mille personnes. Ce concile fut tenu par ordre du Pape et du Roi pour la réformation des gens d'église (2).

Le mardi 3 novembre 1584, veille de Saint-Nicolas, environ les dix heures du matin, il s'éleva un vent si impétueux, qu'il abattit plusieurs clochers d'églises et maisons, outre une partie de la salle du Palais, de sorte que le lendemain MM. de la justice furent contraints d'aller tenir leurs causes au couvent des Carmes.

1585. Au mois d'avril 1585, la ville de Bourges se dé-

(M. Chabouillet, revue des Sociétés savantes, 1864, 2<sup>e</sup> Sem., p. 316.)

La relation de cette entrée a été imprimée.

(1) Petit fils du surintendant de Semblancay, prélat politique qui, par l'indépendance de son esprit et son influence sur le clergé français, plus tard, servit beaucoup Henri IV.

(2) La *Gallia Christiana*, fait effectivement mention de ce concile provincial, tenu pour la réformation des mœurs et de la discipline.

clara pour la Ligue par ordre de M. de la Châtre, et les habitants prirent les armes (1).

La déclaration pour la Ligue fut faite et signée à Péronne le dernier mars 1585, par M. le cardinal de Bourbon, M. de Guise et autres princes et seigneurs.

En ladite année 1585, la paix se fit entre le Roi et la Ligue (2).

Et le 18 juillet, le Roi séant au Parlement, révoqua la déclaration de janvier (3).

En ladite année, il y eut plusieurs édits contre les Huguenots.

Le 10 octobre, noble homme Jacques Gassot S. de Defens, commissaire des guerres (4), et par cy-devant deux fois maire de la ville, décéda sur les dix à onze heures du matin, et le lendemain, à même heure, a été enterré en l'église Notre-Dame-du-Fourchaut, auquel enterrement tout le corps de ville assista, et la procession fut faite par MM. de Saint-Etienne ; et il y avait de lumineaire vingt-quatre torches, et à chacune torche et cierge les armoiries du défunt y étaient attachés, et y avait aussi six torches où les armes de la ville étaient attachées et portées par six sergents de ville.

1586. Le 6 juillet, M. de Joyeuse fit conduire en cette ville quatre pièces de canon pour mener en Auvergne contre les Huguenots ; quatre-vingts chevaux les conduisirent ; il arriva aussi quatre cents chevaux et huit compagnies de gens de pied (5).

(1) Il n'était jour, dit Mezeray qu'on ne rapportat au Roi le soulèvement de quelque place d'importance, ou l'infidélité de quelque seigneur de marque.

(2) Signée à Nemours le 7 juillet.

(3) Par l'édit de juillet arraché par la Ligue, et qui défendait l'exercice de la religion réformée.

(4) Le célèbre Jacques Gassot, l'auteur du *discours du voyage de Venise à Constantinople*. Paris. Ant. Leclerc, 1550; il avait rapporté d'Orient et donné à l'église du Fourchaut, un morceau de la vraie Croix. qui y fut conservé jusqu'à la révolution.

(5) V. Mezeray, t. III, p. 615.

Et le 10 dudit mois, ledit S. de Joyeuse a fait son entrée en cette ville; et MM. de la justice et de la ville furent au devant de lui jusqu'à un noyer qui sépare le chemin d'Orléans et celui de Mehun; et le haranguèrent, M. Foucault, président (1), et M. Cochet, maire (2).

Le dimanche, cinquième jour d'octobre 1586, noble et scientifique personne M. Jean-Jacques de Cambray, doyen de l'église de Bourges, est décédé sur les trois heures après midi; et le lendemain son corps fut porté en l'église Saint-Etienne; et le lendemain à Soulangy où il est enterré (3).

Vingt jours après son décès, M. de Sigognes a été élu doyen de Saint-Etienne.

Es-années 1586 et 1587, la cherté du bled obligea plus de dix mille personnes étrangères de se réfugier dans Bourges; et pour les nourrir, on fit une taille sur les habitants.

1587. Le jeudi 26 mars audit ans, le prévot Genton (4), avec tous les archers et plusieurs gens de guerre par ordre de M. de Châtre, allèrent à Bengy pour prendre le S. de Villegenoux, S. de Ruelle (5), à faute de n'avoir obéi aux ordres du Roi, sur le fait de la religion; lequel se mit en défense et fit tuer quatre ou cinq des gens de M. de la Châtre; et s'étant rendu à composition, il fut amené prisonnier en la grosse Tour.

En l'année 1587, le Roi a mandé à toutes les compa-

(1) Jean Foucault, président au siège présidial de Bourges.

(2) Lire Corbet; car François le Mareschal, sieur de Corbet, était maire en 1586.

(3) D'après la pierre tumulaire, il serait mort le 5 décembre; Jean-Jacques de Cambray avait été chargé d'affaires à Constantinople, c'était un esprit éclairé, Cujas lui a dédié plusieurs de ses ouvrages.

(4) Prévot provincial en Berry.

(5) Lire: de *Villegenon*. François Thibault S. de Villegenon, qui, en 1591, épousa Jeanne de Rochechouart, fille de François de Rochechouart, S. de Jars; ou bien François Thibault, S. de Villegenon, du chef d'Anne Troussebois, sa femme. V. *hist. des grands officiers*, III-669, et *hist. de la Thaumassière*, 1001.

gnies de gens d'armes de son royaume, pour s'opposer à l'entrée des Reistres attirés par le Roi de Navarre.

Le samedi 14 novembre 1587, un nommé Lafontaine, natif de Bourdeaux, et le nommé Jacques Halberti, dit le Moine de la Tour, furent pendus à la porte Gordaine, pour avoir voulu trahir la ville et livrer la grosse Tour au Roi de Navarre (1).

1588. Au mois d'avril 1588, les Capucins furent établis à Bourges ; et pour bâtir leur église et leur couvent, fut achetée la maison appelée *la Folie Babou*, par noble homme Jacques Bochetel, seigneur de la Forest ; et ladite église fut commencée et parachevée en ladite année, et sacrée par M. de Beaune, et dédié à Saint-Jacques et à Sainte-Cécile.

Le dimanche 4 septembre, fut baptisé en l'église de Saint-Etienne, un Turc âgé de 60 ans, par M. Beauoncle, doyen de Saint-Etienne ; il fut conduit de la Maison de ville à Saint-Etienne par MM. les maire et échevins et trente-deux conseillers ; noble homme Robert Damours (2), et Madame la générale de Corbet (5), furent ses parrain et marraine ; il fut nommé Robert ; il y avait plus de 600 personnes à ce baptême.

Au mois d'octobre, fut baptisé un Maure en l'église Saint-Etienne, avec les mêmes cérémonies que le Turc.

Le jeudi 17 novembre, a été publié un édit contre les blasphemateurs.

(1) Les condamnés dans cette affaire furent un sergent royal, nommé Olivier Colas, le frère Jacques Alberti Bearnais, et le joueur de luth, la Fontaine, né à Bordeaux et marié à Bourges. Suivant Catherinot (Escu. d'alliance, p. 2), ils chargèrent Jacques Cujas ; leur complot, ajoute-t-il, avait été découvert par Guillaume Riglet, fils du maire religieux de 1582.

(2) Sieur de Diéry, maire de 1582 à 1585.

(3) C'est-à-dire la femme de François le Mareschal, sieur de Corbet et de Lassay, trésorier général de France en la généralité de Lanquedoc, maire de Bourges de 1586 à 1588.

1589. En ladite année, il y eut un conseil d'Etat établi à Bourges, composé des trois Etats (1).

Le vendredi 4 février, se fit une procession par les Pénitents gris; ils sortirent de l'église de Saint-Jean-le-Vieux, et furent accompagnés des Capucins des-églises de la Sainte-Chapelle, Saint-Etienne et les Jésuites.

Et le 30 mars, les Pénitents bleus firent aussi une procession (2).

Le 14 mars, jour du Mardi-Gras, la fille aînée de M. le Maréchal de la Châtre, fut mariée au fils de M. de Lignerac du pais d'Auvergne (3); et furent mariés en l'église de Saint-Etienne par M. de Sigogne, doyen; le banquet se fit à l'archevêché, et le coucher en la Maison de ville.

Le 16 mars, la ville et château de Sancerre fut surpris par M. d'Arquin, et ce, par la trahison du capitaine Valerien et des habitants.

Et quelque temps après, la ville d'Issoudun fut aussi surprise audit mois et an; M. de la Châtre fit faire un ravelin à la porte Saint-Sulpice, qui comprend depuis ladite porte jusqu'au moulin de la Chappc (4).

Le 25 mars, a été faite une procession d'écoliers et autres enfants au nombre de 300; ils sortirent des Jésuites nus-pieds, vêtus de blanc, et allèrent à Saint-Etienne et à Notre-Dame-de-Sale.

(1) C'est-à-dire une assemblée des trois Etats pour l'élection de députés aux Etats généraux, convoqués à Blois.

(2) En 1583, Henri III avait institué la confrérie des pénitents blancs; puis il y avait eu des pénitents gris, des pénitents bleus; à Bourges, les pénitents bleus, *recueillis de menu peuple*, suivant l'expression de Servin, s'étaient installés dans une grange près du prieur de St-Fulgent, qu'ils avaient transformée en chapelle, sous le nom de Saint-Jérôme. En 1501, cette congrégation fut dissoute par arrêt du Parlement. V. M. de Raynal, t. IV, p. 195.

(3) Jeanne de la Châtre, mariée à Gilbert de Saint-Chaman-l, sieur de Lignerac.

(4) V. la Thaumassière, p. 203.

Le 29, se fit aussi une procession de femmes et de filles au nombre de quarante-trois, pieds-nus et vêtues de blanc (1).

Le vendredi 7 avril est décédé M. Gilbert Marault, chantre de Saint-Etienne.

Le 25 avril, l'élu Macé (2), Chabenat (3), Morin et Charlemagne (9), receveurs des tailles, et Sarrazin, contrôleur, se retirèrent à Sancerre, quoiqu'ils eussent signé l'union.

Le 29 dudit mois, M. de la Châtre fit publier que tous ceux qui voudraient sortir, s'en allissent, sinon que, trois jours après, tous leurs biens seraient confisqués.

En ladite année 1589, les tailles se payaient à Bourges et à Sancerre ; ainsi double taille.

Le 3 mai, les Pénitents bleus firent une procession.

M. de Gamache (5), fut fait gouverneur d'Issoudun par les Royaux.

Au mois de juillet, M. de Beaune, archevêque, sortit de Bourges, et se retira à Sancerre, et de là près du Roi à Tours, ce qui obligea M. de la Châtre de faire prendre prisonniers MM. le président Foucault, Fradet, lieutenant criminel (6) Lecointe, lieutenant des élus, Berthault, président à l'élection, et plusieurs autres, qui étaient d'intelligence avec ledit archevêque ; et furent prisonniers à l'archevêché.

Audit mois, un Capucin publia à Saint-Jean-le-Vieux-

(1) On imitait à Bourges ce que faisaient les ligueurs fanatiques de Paris. V. le journal de l'*Estolle*, à la date du 15 février 1589.

(2) Semblerait être le même que Nicolas Macé, échevin en 1579 et 1580, et maire en 1610 et 1611.

(3) Etienne de Chabenat, sieur de Jaujau, ou son fils.

(4) François Charlemagne ou Jean son fils.

(5) Georges de Gamaches, seigneur de Jussy et de Quincampoix.

(6) Antoine Fradet, sieur de Loye et de Chappes ; Foucault et Fradet purent se retirer à Sancerre au mois de novembre suivant.

une excommunication du Pape contre le Roi et ses adhérents.

Le mardi 1<sup>er</sup> août, le Roi fut tué à Saint-Cloud par un Jacobin ; procession et feux de joie furent faits en cette ville en réjouissance de cette mort ; M. de Montconis fit un feu de joie à ses dépens devant sa porte, proche Charlet, auquel M. de la Châtre mit le feu (1).

Le 21 novembre, M. de Vitry est venu commander en l'absence de M. de la Châtre.

1590. Au mois de mai, Charles de Bourbon, cardinal, après avoir été élu Roi de France, est mort prisonnier en la ville de Fontenay-le-Comte, on dit de poison, la commune opinion est d'une rétention d'urine.

Le 14 juillet, M. de la Châtre est parti de Bourges pour aller trouver M. du Maine, et a laissé en sa place pour gouverneur, M. de Richemont.

Le 17 août (mais plutôt après le 20), le château de Lury fut pris par M. de Richemont sur les Royaux.

Le 4 octobre est décédé M. Jacques Cujas, et est enterré à Saint-Pierre-le Guillard.

En cette année, ont été bâtis les changes (2) de la porte Gordaine, contre la boucherie.

(1) La Thaumassière, qui ailleurs a fait tant d'emprunts au journal de Gilles Chauvet, a omis ce passage, probablement par ménagement pour des noms non éteints. Cependant, des la Châtre, il ne restait que la branche de Nançay ; quant aux Montconis, c'était une famille illustrée au service des ducs de Bourgogne, Regnault de Montconis, chambellan de Jean-sans-Peur, était au secours d'Ypre en 1383, et au siège de Melun avec son successeur en 1420. (B. Plancher, III, -72, Mém. de France et de Bourgogne, I, -241.)

En 1564, Philibert, seigneur de Montconis, chevalier de l'ordre du Roi, mariait Anne de Montconis, sa fille aînée, à Claude Bouton. (Hist. des Grands officiers, VII, -644.) c'était, ou un fils de Philibert, ou Philibert lui-même qui, étant au service de Mayenne, tout puissant en Bourgogne, se trouvait à Bourges en 1568. Effectivement il n'y avait qu'un affidé des princes Lorrains qui put se réjouir de l'assassinat de Henri III, comme d'une repréaille de l'exécuteur de Blois.

(2) Lire, échoppes.

En ladite année, M. Mercier, docteur et maire, a fait faire le portail et la porte de Bourbonnoux à neuf, laquelle est entre la Bastille et le pont-levis, et fait paver la place à neuf jusqu'aux barrières du corps de garde.

1591. Au mois de mai, M. d'Arquien sachant que le baron de la Châtre voulait assiéger Lury; il le fit brûler et la garnison en sortit.

Audit mois de mai, en aucunes églises de la ville de Bourges fut vu et aperçu, dessus les nappes des autels, des croix, les unes petites, les autres grandes, les unes comme croix de Lorraine, les autres comme croix communes.

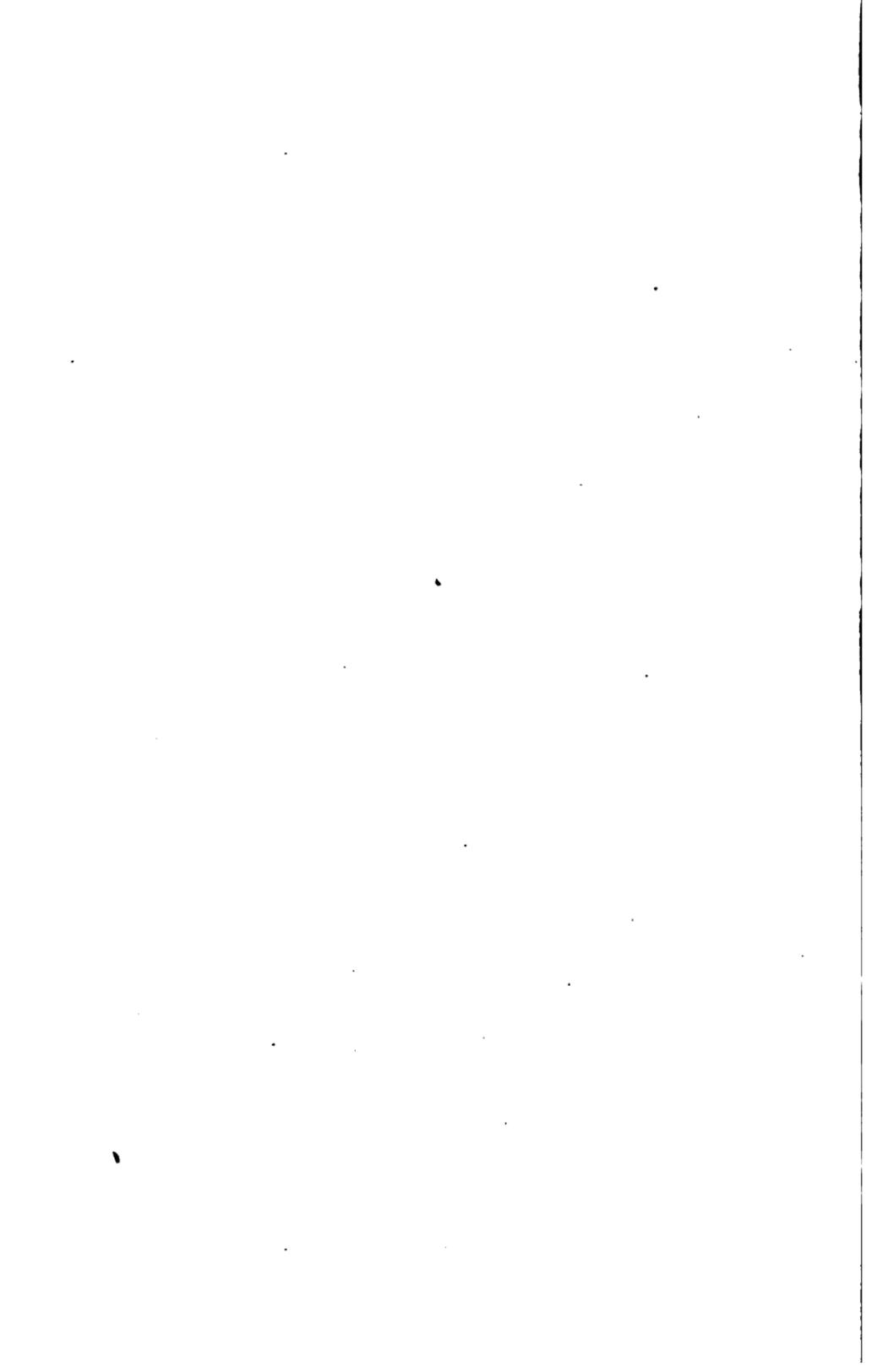
Le 27 dudit mois, Hector-Gilbert Pintier, pénitent gris, fut enterré à Saint-Bonnet avec son habit de pénitent, la face et les pieds découverts.

Le dimanche dernier juin, fut publié en l'église Saint-Etienne une bulle d'excommunication envoyée par le Pape contre le Roi de Navarre et tous les Huguenots.

Le jeudi 15 août, M. de Guise s'étant sauvé du château de Tours, où il avait été prisonnier deux ans et huit mois, vint droit en cette ville avec le baron de la Châtre, accompagné de 200 chevaux; il fut reçu fort honorablement et conduit à Saint-Etienne, où on le fit jurer de maintenir la Religion comme avaient fait ses ancêtres; de là il fut conduit au petit Jacques-Cœur, qui est l'hôtel de Limoges.

Le jeudi 29 dudit mois, ledit sieur de Guise fut parrain de la fille de M. de Richemont, lieutenant de M. de la Châtre; et marraine, Madame de la Châtre. Le baptême se fit à Saint-Etienne par M. le Doyen.

FIN.



## TABLE ALPHABÉTIQUE.

*ne comprend  
pas les appendices.*

- Alabat (Guillaumé), 164.  
 Alberti (Jacques), 169.  
 Albret (Charlotte d'), duchesse  
 de Valentinois, 142.  
 Alciat, XI, 106, 146.  
 Alençon (Charles, duc d'), 145.  
 Alençon (François, duc d'),  
 166.  
 Amboise (Georges II, d'), 26.  
 Ambrun (évêque d'), 146.  
 Amyot (Antoine), 71.  
 André d'Ecosse (Forman), ar-  
 chevêque, 142.  
 Anne de Bretagne, 139, 144.  
*Annonciade, (couvent de l'),*  
 74, 140, 142.  
 Armagnac (Georges d'), 146.  
 Arnault (Jean), 155, 162.  
 Arnoux (Gilbert), 163.  
 Aroyères (Jehan d'), 36.  
 Arquier (d'), 170.  
 Ascagne, 50.  
 Asnières, XII.  
 Assier (Jean d'), 155.  
*Attentat contre Henri II,* 99.  
 Audet (Pierre), 150, 156, 158,  
 163.  
 Augustins, 22, 61.  
 Augier (Guillaume), 57.  
 Babou (Phillbert), 92.  
 Babou (Simon), 92.  
 Bar (Denis de), 144, 146.  
 Barat, 162.  
 Baron (Eginard), 46.  
 Barbezieux (Charles de la Ro-  
 chefoucault, seigneur de),  
 108.  
 Bauchet (Pierre), 162.  
 Baudet (Jehan), 38.  
 Baudouin (ou Balduin), XII,  
 106.  
 Baune (Regnault de), arche-  
 vêque, 166, 169.  
 Bavière (Hermann-Louis de),  
 83, 84, 85.  
 Beaujeu (Philibert de), évêque  
 de Bethléem, 44, 45.  
 Beauoncle, 169.  
 Beauvoir (de), 84, 85.  
 Berault ou Barault (Pierre), 151,  
 158, 163.  
 Bergeron (François), 71.  
 Berthault, 171.

- Berthault (Barthélemy), 155, 163.  
 Berthault (Jacques), 163.  
 Berthier (Pierre), 151, 155, 157, 161.  
 Bertholomyer, bourreau, 47.  
 Bertin (Pierre), 158.  
 Beuil (François de), archevêque, 144, 145.  
 Bezard, 162.  
 Beze (Théodore de), VII, X, XI, XIII, XV, 61, 103.  
 Bigonneau (Bernardin), 161.  
 Bigot (Pierre), 155, 157, 162.  
 Bigot (Simon), S. d'Augy, 155, 158, 162.  
 Blanchard (Jacques), 71.  
 Blet (René de), 143.  
 Bochetel (Guillaume), 72.  
 Bochetel (Jacques), S. de la Forêt, 169.  
 Boirat (Etienne), 155, 158.  
 Boismarmin (des Colomiers de), 137, 138.  
 Boisrouvray (Jean de), 155, 162.  
 Boissereau, 156.  
*Bois-sir-Amé*, 145.  
 Bonnemain (Philippe), 162.  
 Bonne-Poyre, 114.  
 Bouchage (Isabelle de Savoie-Tendc, femme de René de Bataarnay, comte du), 74.  
 Bougier, 106.  
 Bouquin (Pierre), XI.  
 Bourbon (cardinal de), 167, 172.  
 Bourbon (Charles de), comte de Clermont, 139.  
 Bourbon (Pierre de), sire de Beaujeu, 41.  
 Bourbon (Suzanne de), 143.  
 Bourgeois (Louis), XV, 103.  
*Bourges assiégé par Charles VI*, 438.  
*Bourges surpris*, 126, 149.  
*Bourges assiégé et repris par Charles IX*, 129, 151.  
 Boutet (Pierre), 158.  
 Boyer (Antoine), archevêque, 143, 144.  
 Breuil (Jacques du), 8, 145, 146.  
 Briçonnet (Guillaume), cardinal, 159.  
 Briçonnet (évêque de Maux), XIV.  
 Bril (Claude et Antoine de), 151.  
*Lire plutôt de Dril*.  
 Brion, 150.  
 Brion (de), maréchal de camp, 150.  
 Brun (Pierre), 164.  
 Brœuet (Nicole), 5.  
 Bruyère, la Bruyère (Charles), 157, 161.  
 Bucy, (Michel de), archevêque, 142.  
 Cadouet (Pierre), 139.  
 Caillaut (Clément), 158.  
 Caillyn (Jean), 140.  
*Calais repris*, 101.  
 Calvin, VII, VIII, IX, XI, XII, XIII.  
*Calvinisme* VIII.  
 Cambray (François de), 7.  
 Cambray (Guillaume de), archevêque, 139, 141.  
 Cambray (Guillaume de), 145.  
 Cambray (Jean-Jacques de), 168.  
 Camyaille (Yves), 157, 163).  
 Capucins, 168.  
 Carré (Jacques), 162.

- Catherine de Médicis ; XVI, XX, 125, 132, 151.  
Catherine la Normande, 29.  
Catherinot, V, X, XI, 92, 106, 133, 153.  
Chabenat (Etienne de), 162, 171.  
Chabouillet, 166.  
*Chaire de Calvin*, VII, 61.  
Chambellan (Guillaume), 139.  
*Chandellier de la Sainte-Chapelle*, 140, 141.  
Charlemagne (François), 151, 158, 162, 171.  
Charles VII, 139.  
Charles VIII, 139, 140.  
Charles IX, 124, 125, 129, 130, 132, 150.  
Charles-le-Quint, 19, 49.  
Chastillon, 120.  
*Château de Mehun*, 54.  
Châtre (de la), 167, 168, 170, 171, 172.  
Châtre (madame de la), 173.  
Châtre (Jeanne de la), 170.  
Chaumeau, 8, 13, 31, 140, 141.  
Chauvet (Gilles), 137, 149, 165.  
Chenu (Claude), 162.  
Chevalier (Berthomyer), 29.  
Chevalier (Charles), 49, 68.  
*Chevauchée de la Sainte-Chapelle*, 145.  
Clavière (Denis), 5.  
*Clocher de Saint-Etienne*, 7, 20, 148.  
Colladon (frères), VII, VIII, XIII, 45.  
Colladon (Germain), XIII, 46, 123.  
Colladon (Léon), 45.  
Colladon (Nicolas), XIII, 46.  
*Collège Chevalier ou de la Forchault*, 49, 68.  
*Colloque de Poissy*, XI, 61.  
Condé (prince de), 125, 126, 128, 157, 158, 159.  
Contremoret (Guillaume de Sauzay, baron de), 113, 114.  
Cope, 150.  
Copin (Pierre), 144.  
Corbet (la femme de François le Maréchal, S. de), 169, V. le Maréchal.  
Cordeliers, 21.  
Coudray (Georges du Puy, seigneur du), 109.  
Couzon (Jean), 45.  
Cranequin (Jean), 162.  
Cujas (Jacques), XII, 169, 172.  
Cypierre (de), 252.  
D'agnon, 128, 155.  
Damoers (Etienne), 151, 162.  
Damoers (Robert), S. de Diery, 169.  
Davant (Jehan de).  
Delacroix, notaire royal, 137.  
Delogia (Michel), 71.  
Delogis (Pierre), 68.  
De Rouyères, 128, 155.  
Deschamps (Etienne), 163.  
Descombes (Georges), 64.  
Deveran, ou de Venan, 128, 155.  
Doneau, XII, 106, 163.  
Doullé (Robert), 143.  
Dril (Antoine de), 151, 158, 163.  
Dril (Claude de), 151, 155, 157, 158, 163.  
Duaren, XII, 103.  
Duprat, chancelier, 147.  
Durant, ou de Duram, 128, 155.

- Edouard, 106.  
Egyptiens ou Bohémiens, 26.  
Eléonore d'Autriche, 147, 148.  
*Emotion populaire au château*, 118.  
Emyn (Jehan), 68.  
Esbron (archevêque d'), 37, 41, 146.  
  
Falconier (François), 164.  
Fauvre (Antoine), 161.  
*Fête pour la naissance de François II*, 9.  
*Feu à la porte Gordaine*; 21.  
*Feu à Sainte-Claire*; 33.  
*Feu à la Truie qui Aie*; 92.  
*Feu au Heaume d'Or et à la Cathédrale*; 104.  
*Feu de joie pour l'assassinat de Henri III*, 172.  
*Foires de Saint-Ambroix*, 146, 147.  
Forcher (Jacques), 71.  
*Fosse des Arènes*, 140, 144, 147.  
Foucault (Jean), 168, 171.  
Fradet (Antoine), S. de Loyes et de Chappes, 161, 171.  
Fradet (Martin), 145.  
François Ier, IX, X, 1, 6, 28, 143, 145, 148.  
François II, 8, 107, 116.  
Frétisson (Guillaume), 155.  
Fumée l'aîné, 150.  
Fumée jeune, 150.  
  
Galeze (Valérienne), 29, 108.  
Gamaches (Georges de), 171.  
Gargot (Charles), 163.  
Gargot (Etienne), 158.  
Garreau (Jean), 163.  
Gassot (Jacques), S. de Deffens, 167.  
  
Gassot de Priou, 137.  
Gaudon, 19, 23.  
Gauthier (Aignan), 151.  
Gentils (Pierre), 162.  
Genton (Claude), 75, 77, 168.  
Genton (Durant), 157, 162.  
Gerard, XII; lire, Girard.  
Gibieuf (Esme), 163.  
Gibieuf (Isaac), 151.  
Girard, 106.  
Girard (Guillaume), 155, 157.  
Girard (Jean), S. des Bergeries, 158, 161.  
Girard (Pierre), 162.  
Glaumeau (Antoine), 47, 93.  
Glaumeau (Etienne), 28, 93.  
Glaumeau (Guillaume), 52.  
Glaumeau (Jehan), V, X, XIII, 2, 3, 5, 7, 19, 23, 26, 28, 26, 71, 123, 133, 134, 163.  
Indiqué comme *défunt* dans un acte du notaire Gilbert Arnoul de 1574.  
Glaumeau (la mère de Jehan), 6, 29, 53.  
Glaumeau (Marguerite Huet, femme de Pierre), 38.  
Godard (Pierre), S. de la Gresserie, 161.  
Goudet, Michel, 162.  
Gousselin, Jacques, 96.  
*Grand Hôtel. V. Hôtel Jacques-Cœur.*  
*Grands Jours*, 51, 144.  
Grasset, André, 163.  
Grasset, Jean, 163.  
Grelet, Ambroise, 158.  
Grenay, François, 162.  
Grené, Louis, 157, 158.  
Griat, 71.  
Guillemet (Gilbert), 158.

- Guise (Messieurs de) 125, 130, 132, 150.  
Guise (Charles de), 173.
- Hance (Jean), 163.  
Haton (Claude), 100.  
Haumon, 150.  
Hauquemart (Jacques), 114,  
Héliot (François), 158,  
Hémeré (Etienne), 151, 155.  
Hémeré (François), 150, 158, 163.  
Hémeré (Jacques), 151, 155, 158.  
Henri II, 49, 99, 106,  
Henri III, 172.  
Hervé (Jacques), 156, 162.  
Heurthault (Gilles), 155.  
*Hôtel de Limoges*, 173.  
*Hôtel-Dieu*, 146.  
*Hôtel Jacques-Cœur*, 5, 50, 55, 133.  
Hotemann (François), XII, XIII.  
Huet (Jean), 163.
- Incendies notables à Bourges.*  
— 9 mai 1412; 138.  
— 22 juillet 1487; 139.  
— 17 mai 1559; 104,  
*Issoudun surpris*, 170.  
Ivoy (Jean de Hangest, dit le Capitaine d'), 150, 155, 157.
- Jacobins, 63.  
Jacquier (Pierre), 161.  
Jean, duc de Berry, 138, 141.  
Jeanne de France, duchesse de Berry, 3, 140, 141, 155.  
*Jeu de Paume*, 45, 96.  
Jobert (Jacques), 76, 155, 157.  
Jouanneret, ou Johanneret (Jean), 155, 158.
- Jon (Denis du), 161.  
Joyeuse (de), 167, 168.  
*Jubilé*, 60, 66, 747, 13.
- Laborde, 150.  
*La Chappe*, 6, 31, 56, 67, 88, 112.  
La Chapelle (Ardouin de), 163.  
La Chapelle (Jacques de), 157, 158, 162.  
La Chapelle (Jean de), 162.  
Lache, 150.  
Ladoys (Jean de), S. de Tauvenay, 158, 162.  
La Fontaine, 169.  
La Grange (Pierre de), 163.  
La Haye (Jean de), 157, 158, 161.  
Lallemant (Etienne), S. de Vouzay, 155, 157, 158, 161.  
Lallemant le jeune (Jean), 142.  
La Michelette de Sancerre, 48.  
Lancs (Mathieu), 142.  
La Perrière (Etienne de), 155, 158.  
La Perrière (Jean de), 151, 157.  
Laporte, 150.  
La Porte (Etienne de), 158, 162.  
La Porte (Silvain), 62.  
La Roche-sur-Yon (prince de), 154.  
*La Truie qui file*, auberge, 92.  
L'Anbspine (Claude de), 55.  
L'Aubespine (François de), 27.  
L'Aubespine (de), secrétaire d'état, 154.  
Lazenay (de), 133.  
Le Bouton, 114.  
Le Charpentier (Etienne), 96.  
Le Comte (Antoine), 106, 163.  
Lefebvre d'Estaples, XIV.

- Le Maréchal (Henri,) S. de Corbet, 155, 157, 158, 162, 168.  
Lepage (Denis), 151, 155, 157, 158, 161.  
L'Epine (Jean de), XI, XIII, 61.  
*Le Poids le Roi*, 16.  
Leroy, archevêque, 147, 148.  
Lery (Jean de), 153.  
Lesage (Gabriel), 71, 96.  
Levescat, 105.  
Lignérac (Gilbert de St-Chamand, S. de), 170.  
Lignières (Catherine d'Amboise usufruitière de la baronnie de).  
Ligny (Marguerite de Savoie-Tende, comtesse de), 74.  
Liparin (Jean), 163.  
Lizet (président), XIII.  
Loquet (Jean), 61.  
Lorges (Jacques de Montgommery, seigneur de), 107, 128, 149, 150, 154, 155, 156, 157.  
*L'Orme St-Paul*, 63.  
Louis XI, 139.  
Louis XII, 140 141.  
Louis XV, 92.  
Lutier (Etienne), 93.  
Lurcy (Nicolas de), 94.  
*Lury, pris*, 172.  
Luther, VIII, 2.  
Macé (Etienne), 171.  
*Magnifique du pont d'Auron*, VII, 57.  
Marando (Jacques), 74.  
Marault (Gilbert), 171.  
Marchant (François), 76.  
*Marché du Poysier* (ou du Poirier), 3, 27.  
Marguerite d'Angoulême, duchesse de Berry, 143, 145.  
Marguerite de Navarre, duchesse de Berry, 40.  
Marlorat (Augustin, XI, XIII, 61.  
Marot (Clément), X, XIV, XV, 103.  
Maugis (Laurent), 162.  
Masson (Jean), 71.  
Mausabré (Antoine de), 21.  
*Médaille pour la naissance de François II*, 13.  
*Médaille pour le duc d'Alençon*, 165.  
Mercier, 176.  
Michel (Jean), XI, XIII.  
Michel (Jean), 161.  
Michelet (Joachim), 76.  
Milet (Jean), 155, 161.  
Millet (Pierre), S. de la Vernusse, 162.  
Miraillet, 157.  
Misery (François), 150.  
Misery (Jean), 155, 158, 161.  
Mocquet (Jehan), 2.  
Moignon (Etienne), 29.  
Moine, 150.  
Molin (Jean du) 155.  
Molin (Louis du), 163.  
Mondain (François), 153.  
Montconis (de), 172.  
Monterude (de), 134, 152.  
Montluc, (évêque de Valence), XV, XVI.  
Montmorency (le connétable Anne de), 125, 130, 131, 150.  
Montpensier (Gabrielle de la Tour, femme de Louis de Bourbon, comte de), 141.  
Moquet (Pierre), 155, 163.  
Morin, 171.  
Morin (Vincent), 71.  
*Mystère des actes des Apôtres*, 4, 147.

- Mystère de la Passion*, 140, 144.  
*Mystère du vieil Testament*, 16.  
 Navarre (roi de), 125, 130, 150.  
 Navarre (Henri de), depuis Henri IV, IV, IX, 151, 173.  
 Nicquet (Pierre), 162.  
 Noisy, 150.  
*Nouans* (canton de Montrésor), 2, 3.  
*Nouveau Testament*, XIV.  
*Ormes des Chemins, appelés des Henris*, 61.  
 Ory (Mathieu), 44.  
 Paillason (Pierre), 163.  
 Pain (François), 155, 157.  
 Pain (Nicolas), 155, 162.  
 Pain (la femme d'Etienne), 35.  
*Palais-Royal* XVII, 50, 123.  
 Pardieu (André de), 162.  
 Pastoureau, 17.  
 Pastoureau (Guillaume), 158.  
 Pastoureau (Jacques), 162.  
 Pastoureau (Ursin), 163.  
 Paulin (Pierre), 151, 155, 157, 158, 163.  
 Pelourde (Jean), 161.  
 Pelourde (Pierre), S. d'Ivry, 156, 161.  
 Penin (Antoine), 158.  
 Penin (Jean), 151, 158, 163.  
 Penin (Philippe), 155.  
 Pénitents gris, bleus, 170.  
 Perelles (Jean de), 44, 45.  
 Piat (Jean), 155, 158, 163.  
 Piat (la veuve), 163.  
 Pillet (Toussaint), 71.  
 Pintier (Hector-Gilbert), 173.  
 Planchon (François), 75.  
 Porreau (Guillaume), 71.  
 Portebédien (Guillaume), 163.  
 Portebédien (Jean), 158, 163.  
*Porte Saint-Paul* 140.  
 Possédât (Pierre), 71.  
 Poupardin (Pierre), 162.  
 Poyrier ou Poyzier (Guilles ou Guillet), 71, 97.  
*Pré-aux-Clercs*, XV, 103.  
*Prés-Fichaux*, X, XIV, XV, 103.  
 Presteau (Jean), 155, 163.  
 Prieur (Claude), 161.  
*Processions*, 9, 15, 39, 56, 63, 67, 81, 82, 87, 89, 101, 102, 109, 110, 115, 147, 170, 171.  
*Psaumes de Marot*, X, XIV, XV, XVI, 103.  
 Rabbi, 106.  
 Ragot (Pierre), 162.  
 Ragueau (Barthélemy), 163.  
 Ragueau (Guillaume), 155, 158.  
 Ragueau l'ainé (Nicolas), 163.  
 Rameau (Denis), 97.  
*Réfectoire des Jacobins*, VII.  
 Régnauld (Marie), 38.  
 Religieuses de Troyes, 19.  
 Richemont (de), 172, 173.  
 Riglet (Nicolas), S. de Morie, 133, 150, 155, 158, 161.  
 Rins (Jehan de), 75.  
 Ris (Louis de Chazcrat, S. de), 67.  
 Robin (Jean), 162.  
 Rochercau (Mathurin), 71.  
 Rousseau (J.-J.), IX.  
 Sadouet (Jehanne Mygnié, veuve de Jehan), 40.  
 Salviati (Jean).  
 Saint-Guillaume, 155.

- Saint-Martin, 150.  
Saint-Martin, luthérien, 151.  
Saint-Palais, 121, 133.  
Sainte-Claire (couvent de), 33.  
Sancerre surpris, 170.  
Sautereau (Maximilien), 155.  
Sauzay, S. du Montet, 161.  
Sauzay (Espérance Sardé, veuve de Philippe de), 112.  
Selve (de), 154.  
Sépulcre de Saint-Etienne, 8.  
Sigognes (de), 168, 170, 173.  
Simoneau (Jean), 163.  
Sourcelles, 150.  
Spifame, XII, XVII, 122, 138.  
Thibault (Jacques), 4, lire :  
    *Thiboust (Jacques)*.  
Thibault (Jean), 161.  
Thiboust (Jacques), 4, 147.  
Tillier (Etienne), 162.  
Thomas (Benoist), 114.  
Thomasseau (Guillaume), 150,  
    158, 162.  
Thou (de), XVI, 153.  
Toison (Jehan), 97.  
Tour de Saint-Etienne, 139,  
    141, 142.  
*Tour (vieille) de Saint-Etienne*,  
    144.  
Tournon (de), archevêque, car-  
    dinal, 72, 145, 146.  
Tout-Bon, 114.  
*Trésor de Montiersmoyen volé*,  
    69, 74.  
Trousoys (André), 83, 100.  
Tulier, XII; lire, Lulier.  
Tullier (Pierre), 71.  
Turpin (Jacques), 146.  
Valérien, 170.  
Vauville (Richard), 61.  
Verger (Claude du), 155.  
Vialard (Antoine), archevêque,  
    166.  
Viau (Jehan), 71.  
Vicaire de la Sainte-Chapelle,  
    137.  
Village (Pierre de), 162.  
Villegenon (de), S. de Ruelle,  
    168.  
Villiers (Jean de), 142.  
Vitry (de), 172.  
Wolmar (Melchior), VIII, XI.  
*Yèvre, canalisée*, 31, 56, 140.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

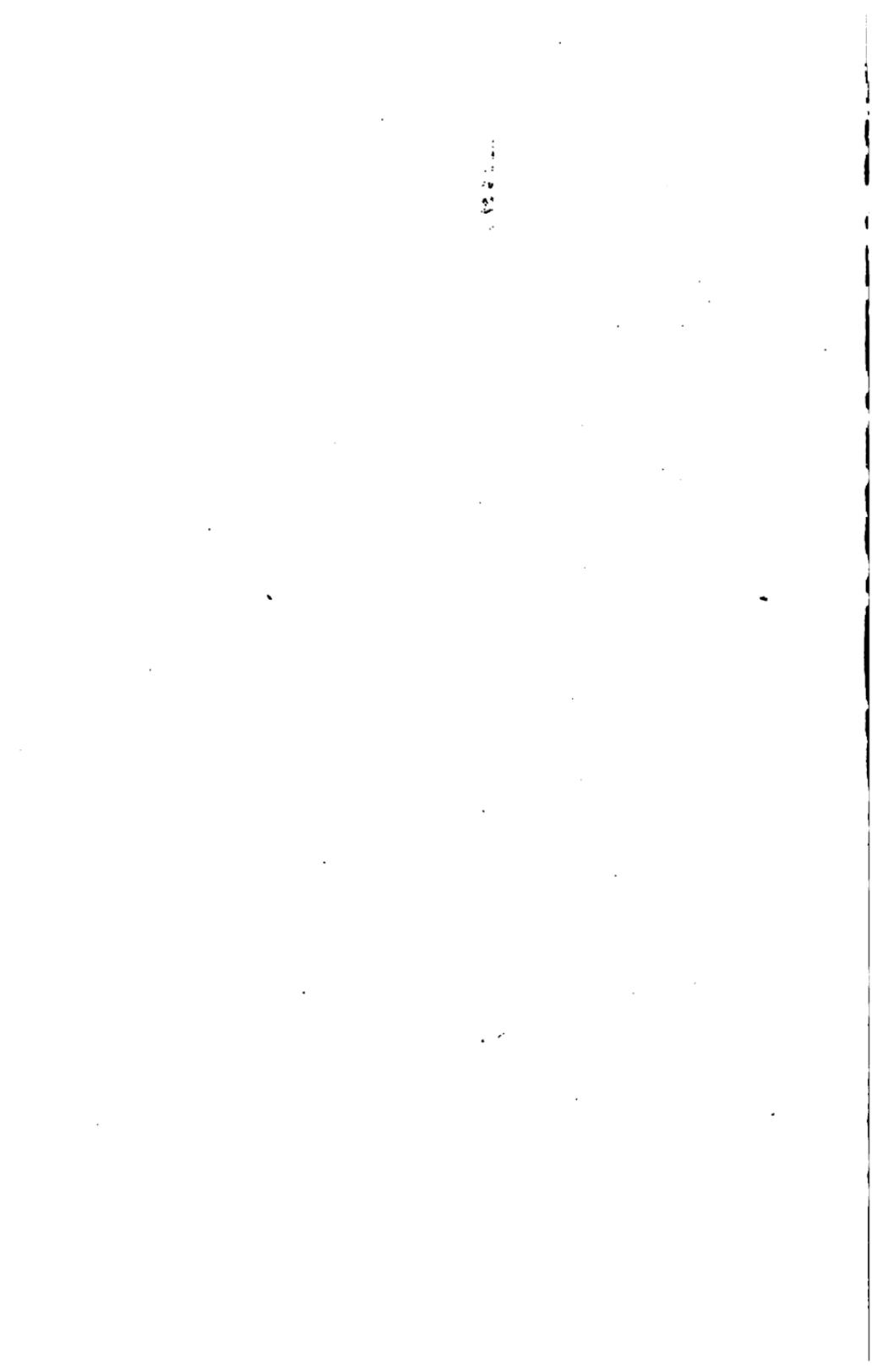
INTRODUCTION .....	v
Journal de l'histoire de Berry depuis 1541 jus- ques en 1562.....	1

## APPENDICE.

I. Bourges, 1415-1539 .....	137
<i>(Extrait des journaux d'un vicatre de la Sainte- Chapelle, et de Delacroix, notaire royal).</i>	
II. La surprise de Bourges.....	147
<i>(Extrait du journal de Gilles Chauvet.)</i>	
III. Le siège de Bourges, par Catherinot.....	153
IV. Rôle contre les Religionnaires.....	161
V. La Ligue à Bourges .....	165
<i>(Extrait du journal de Gilles Chauvet).</i>	

---

Table alphabétique .....	175
--------------------------	-----



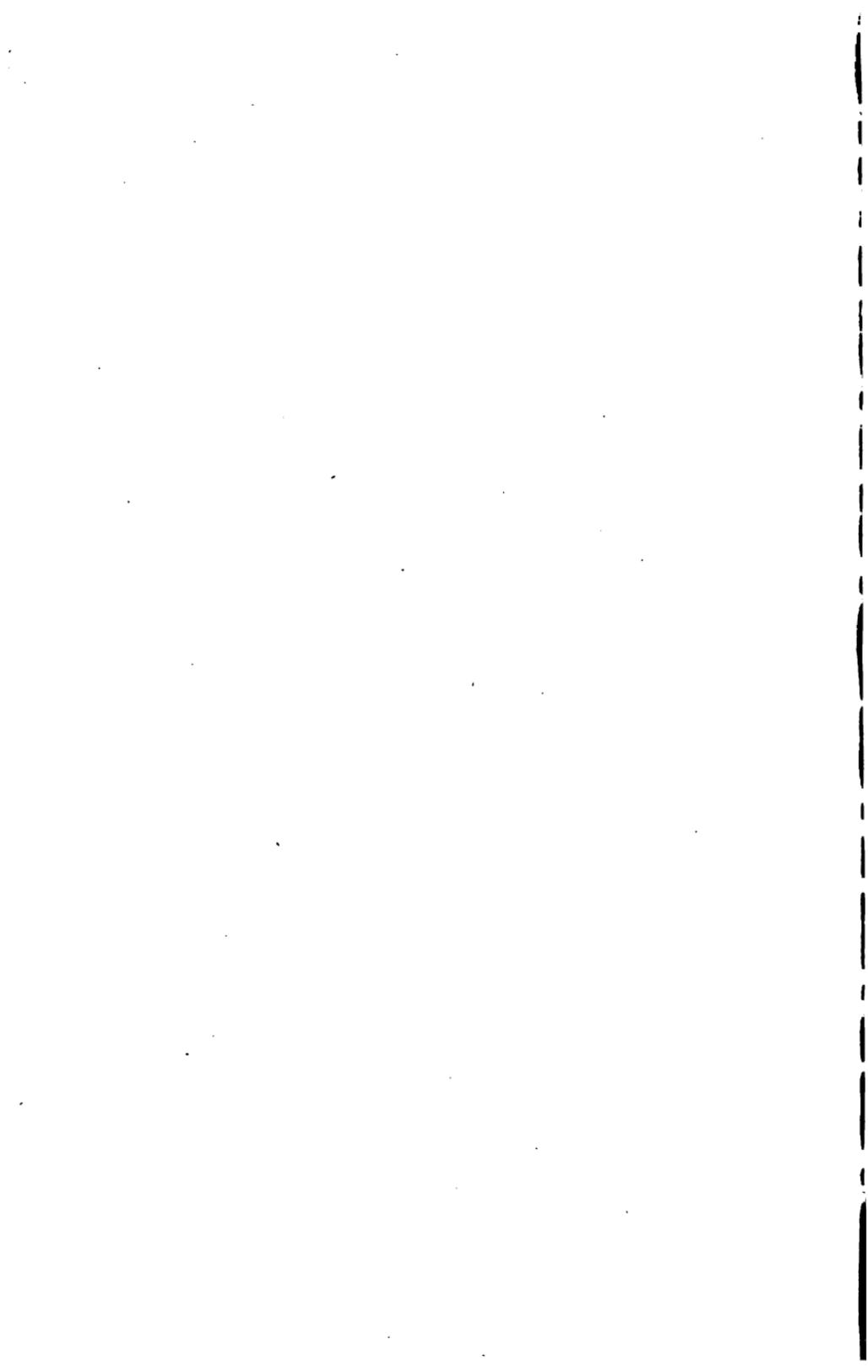
## ERRATA :

Page 12, ligne 23. Les Tulier, les Gérard : lire, les Lulier, les Girard.

Page 4, à la note. Thibault : lire, Thiboust.

Page 151, à la note. François Hémeré, qui avec Etienne Hémeré... lire, Étienne Hémeré, qui avec François et Jacques Hémeré.





# OUVRAGES RELATIFS AU BERRY ET AUTRES

QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE

## JUST-BERNARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue Cour-Sarlon, N° 22, à Bourges.

---

**HISTOIRE DU BERRY**, par Jehan Chaumeau, seigneur de Lassay, Léon-Antoine Gryphius, 1666, petit in-folio vélin. — (Ce livre est orné de 2 planches, donnant les plans anciens de la ville de Bourges et d'un certain nombre de blasons gravés sur bois, des échevins de la ville.

**NOUVELLE HISTOIRE DU BERRY**, contenant son origine et ses antiquités, etc., par Pallet, avocat au Parlement. — Paris et Bourges, 1783-1785. 5 vol. in-8°, broché.

**HISTOIRE MONÉTAIRE ET PHILOLOGIQUE** du Berry, par Pierquin de Gembloux, Bourges, Just-Bernard, 1840. In-4° de 238 pages et 17 planches. Prix net, 15 fr.

*Reste peu d'exemplaires .*

**NOTICES PITTORESQUES** sur les Antiquités et les Monuments du Berry, par Hazé, peintre, conservateur des Monuments du département du Cher, Bourges, Just-Bernard, éditeur, 1834.

4°, 60 pages de texte, et 59 planches ;

Savoir : Ruines de Drevant, 9 pl.; Hôtel Jacques-Cœur, 30 pl.; Sainte-Chapelle et tombeau du Duc Jean, 20 pl. Prix net, 15 fr.

Reste peu d'exemplaires.

(Nouveaux commentaires sur les coutumes générales des pays et duché du Berri, par Gaspard, Thomas, de la Thomassières; nouvelle édition in-folio, rel. — Bourges, 1701, et autres éditions).

GLOSSAIRE DU CENTRE DE LA FRANCE, par M. le comte Jaubert, ancien député du Cher, avec les armes de la ville de Bourges, 2 vol. g<sup>d</sup> in-8<sup>o</sup>, broch. Impr. de Napoleon-Chaix et C<sup>ie</sup>. Net, 14 fr.

NOELS anciens et nouveaux chantés dans le Berry, 3<sup>me</sup> édition, avec table. 1 vol. in-12, 1 fr. — Bourges, 1862. E. Just-Bernard, éditeur.

(Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges et le département du Cher, par Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'académie de Bourges. 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 520 pages. — Bourges, Just-Bernard, 1840. 7 fr.

(Notices sur les murs d'enceinte de la ville de Bourges, d'après les manuscrits du vicomte de Barral, ancien préfet du département du Cher, par M. Octave de Barral, avec des planches pour l'intelligence du texte. Volume grand in-8<sup>o</sup> mince. — Bourges. 1852. 5 fr.

HISTOIRE DU BERRY, abrégé dans l'éloge Panégyrique de la ville de Bourges, capitale dudit pays, par le P. Philippe, Labbé de la C<sup>ie</sup> de Jésus. 1 vol. in-12, rel.

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME de la table ronde de Bourges, par J.-P. Chevalier de St-Amand. 1 broch. in-8<sup>o</sup>, 1837, 3 fr.

Presque épuisé.

ALBUM HISTORIQUE ET MONUMENTAL du département du Cher, dessins et lithographies par Hazé. 7 liv. in-4<sup>o</sup>, 14 planches et texte. — Bourges, E. Just-Bernard, éditeur, 1845, 7 fr. (*Inachevé.*)

